

OMPI



IPC/CE/41/6
ORIGINAL : anglais
DATE : 6 avril 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)

COMITÉ D'EXPERTS

Quarante et unième session
Genève, 16 – 18 mars 2009

RAPPORT

adopté par le comité d'experts

INTRODUCTION

1. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC (ci-après dénommé "comité") a tenu sa quarante et unième session à Genève du 16 au 18 mars 2009. Les membres ci-après du comité étaient représentés à la session : Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie (29). L'Ukraine était représentée en qualité d'observateur. L'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB) et l'Office européen des brevets (OEB) étaient également représentés. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.
2. La session a été ouverte par M. Francis Gurry, directeur général de l'OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Gurry a souligné l'importance de la présente session lors de laquelle des décisions importantes sont attendues concernant une simplification de la structure de la CIB et de ses procédures de révision. Ces changements ouvriront le chemin à un système international de classification commun avec une efficacité accrue dans la prochaine décennie.

BUREAU

3. Le comité a élu à l'unanimité M. H. Wongel (OEB) président et M. S. Iwasaki (Japon) et Mme A. Ezcurra Martínez (Espagne) vice-présidents.
4. M. A. Farassopoulos (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour, qui figure dans l'annexe II du présent rapport.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du comité sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du comité a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA CIB

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des annexes 1 et 2 du dossier de projet CE 412 contenant des modifications de la CIB approuvées par le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommé "groupe de travail"), ainsi que des propositions supplémentaires établies par le Bureau international et distribuées lors de la session contenant les modifications issues d'une vérification par recoupement.
8. Le comité a adopté les modifications proposées qui figurent dans les annexes techniques du présent rapport, avec quelques modifications. Il a été décidé d'incorporer ces modifications dans la version suivante du niveau de base et du niveau élevé de la CIB, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.
9. Le comité a approuvé une proposition du Sous-comité chargé du niveau élevé de la CIB (ci-après dénommé "ALS") tendant à incorporer dans la version suivante de la CIB les modifications découlant des projets de révision A 007 (G01N), A 008 (H01M), A 009 (G01S), A 011 (B62M) et A 015 (F16H) du niveau élevé avant la fin de leur reclassement respectif. Entre-temps, les utilisateurs de la CIB seraient avertis que le reclassement dans ces domaines n'était pas terminé et les collections de brevets qui n'auront pas été entièrement reclassées leur seraient aussi indiquées, de même que le schéma à utiliser pour effectuer des recherches dans ces collections.

MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE LA RÉFORME DE LA CIB ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA CIB

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document IPC/CE/41/2 qui contient un rapport sur l'état d'avancement de plusieurs tâches inscrites au programme du groupe de travail en ce qui concerne la mise en œuvre des résultats de la réforme de la CIB. Le comité a pris note du contenu de ce document, notamment des décisions prises par le groupe de travail en ce qui concerne la tâche intitulée "Suppression des renvois non limitatifs dans le schéma", et s'est déclaré satisfait des travaux effectués.

11. Toujours en ce qui concerne cette tâche, le comité a noté que le groupe de travail avait achevé la suppression des renvois non limitatifs de 29 autres sous-classes. Ainsi, les renvois non limitatifs ont été supprimés de 51 sous-classes au total. L'annexe 8 du dossier de projet WG 191 contient un tableau résumant l'état d'avancement de cette tâche dans chaque sous-classe.

12. Le comité a noté que le groupe de travail avait mené à bien la tâche de renumérotation des groupes principaux résiduels existant avant la réforme. Toutes les décisions prises dans le cadre de cette tâche sont résumées dans l'annexe 63 du dossier de projet WG 111. Des groupes principaux résiduels existant avant la réforme ont été supprimés dans 45 sous-classes, 11 d'entre eux comportant des sous-groupes qui ont aussi été supprimés. Les groupes supprimés ont été transférés dans 43 nouveaux groupes principaux résiduels normalisés et 16 nouveaux groupes principaux à intitulé spécifique, certains avec des sous-groupes.

13. En ce qui concerne la tâche intitulée "Introduction de groupes principaux résiduels dans les sous-classes de la CIB", le comité a signalé que le groupe de travail avait poursuivi l'examen des sous-classes restantes sans groupes principaux résiduels dans le cadre de projets de définition (cinq sous-classes). L'état d'avancement des travaux relatifs à cette tâche concernant chaque sous-classe est résumé dans l'annexe 63 du dossier de projet WG 111. Pour 39 sous-classes, une décision concernant l'introduction d'un groupe principal résiduel est encore en suspens.

14. En ce qui concerne la tâche intitulée "Élaboration des définitions relatives au classement", le comité a indiqué qu'au total 113 projets de définition avaient été achevés jusqu'ici et que l'objectif d'un total de 100 définitions de sous-classes avant la fin de 2008, qui faisait l'objet de la tâche 1.b) du programme de développement de la CIB pour la période 2006-2008 (voir l'annexe III du document IPC/CE/37/9), avait été dépassé. L'annexe IV du rapport sur la vingtième session du groupe de travail (voir le document IPC/WG/20/2) contient un tableau récapitulatif de l'état d'avancement de chaque projet de définition inscrit au programme. À la suite d'une demande formulée par l'Espagne, le comité a demandé au Bureau international de vérifier s'il était possible de mettre au point des compilations des modifications apportées à des définitions déjà publiées afin de faciliter la mise à jour des traductions des définitions à l'échelon national.

PUBLICATION DES VERSIONS 2008.04 ET 2009.01 DE LA CIB ET RECLASSEMENT DES DOSSIERS DE BREVETS CORRESPONDANTS

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document IPC/CE/41/3 et d'un document présenté par l'OEB intitulé "Statistiques sur la révision de la base de données centrale de classification".
16. Deux nouvelles versions du niveau élevé de la CIB (les versions 2008.04 et 2009.01) sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2008 et le 1^{er} janvier 2009, respectivement. Le 1^{er} janvier 2009, une nouvelle version du niveau de base est aussi entrée en vigueur. La publication du 1^{er} janvier 2009 intégrait aussi plusieurs nouvelles définitions ajoutées à la couche électronique de la CIB. Ces nouvelles versions, en particulier les fichiers maîtres apparentés, ont été officiellement publiées sur la partie du site Web de l'OMPI consacrée à la CIB dans les deux langues faisant foi, à savoir le français et l'anglais, suffisamment à temps avant leur entrée en vigueur.
17. Aux fins du reclassement systématique des dossiers de brevets selon la version la plus récente de la CIB, des listes de documents de travail ont été établies par l'OEB pour tous les offices de propriété industrielle pouvant potentiellement participer aux travaux de reclassement, et mis à disposition pour téléchargement sur la partie du site Web de l'OMPI consacrée à la CIB.
18. Le comité a fait observer que l'OEB avait établi, pour chaque nouvelle révision du niveau élevé et plusieurs mois après l'entrée en vigueur de chaque révision, des "listes de documents résiduels" en sus de la première série de listes établie avant l'entrée en vigueur des révisions correspondantes. Ces listes de documents résiduels englobaient tous les documents qui n'avaient pas encore été reclassés au moment de leur établissement. Le comité a noté que, malgré les révisions du niveau élevé, un nombre considérable de documents n'avaient toujours pas été reclassés et que le reclassement ne pouvait être considéré comme achevé pour aucune des révisions mises en œuvre depuis l'entrée en vigueur de la CIB après sa réforme, en 2006. Par conséquent, le comité a invité tous les offices participants à faire tout leur possible pour achever dans les meilleurs délais le reclassement à l'aide des listes de documents résiduels. Le Secrétariat a indiqué que ces listes de documents résiduels seraient disponibles sur le site Web de la CIB de l'OMPI consacré au reclassement.
19. La délégation de l'OEB a indiqué qu'une nouvelle série de listes de documents résiduels serait publiée prochainement. La délégation du Brésil a informé le comité que l'outil de reclassement conçu pour les offices de brevets de petite et moyenne tailles serait bientôt adapté afin de prendre également en charge les listes de documents résiduels. Le comité a saisi cette occasion pour exprimer sa gratitude à la délégation du Brésil pour avoir pris l'initiative d'élaborer et de tenir à jour cet outil qui se révèle utile aux nombreux offices qui en font usage.
20. En outre, le comité a brièvement abordé la question de la présence de dessins et modèles industriels dans certaines des listes de documents établies par l'OEB et a invité l'Équipe d'experts chargée du contrôle de la qualité (QCTF) à examiner la question de savoir si ces documents devraient figurer dans les listes de documents à l'avenir.

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA BASE DE DONNÉES CENTRALE DE CLASSIFICATION

21. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document IPC/CE/41/4 contenant un rapport sous forme de tableau, établi par l'OEB, sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la base de données centrale de classification.

22. Le comité a fait observer que 92% des documents de brevet contenus dans la base de données centrale de classification et publiés avant 2006 avaient été dotés de symboles valables de niveau élevé et que ce pourcentage n'avait pas changé depuis la présentation du rapport à sa dernière session. En outre, 97% des documents de brevet contenus dans la base de données et publiés après le 1^{er} janvier 2006 avaient été dotés de symboles valables de niveau élevé, ce pourcentage étant aussi demeuré inchangé. Il a été demandé à l'OEB d'établir des statistiques distinctes sur l'état du reclassement des documents de brevet compris dans la documentation minimale du PCT pour la prochaine session du comité.

23. Le comité a une nouvelle fois invité l'Équipe d'experts chargée du contrôle de la qualité à examiner les raisons pour lesquelles le reclassement des documents publiés avant 2006 était inachevé et à étudier les moyens d'améliorer l'état du reclassement. À la suite d'une demande formulée par le Brésil, l'OEB a été priée d'établir aussi des listes pour le reclassement des documents nationaux publiés avant 2006.

TABLE DE CONCORDANCE CIB-TECHNOLOGIE

24. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document IPC/CE/41/5. Le comité a pris note d'un exposé présenté oralement par le Secrétariat au sujet de la table de concordance CIB-technologie. En particulier, le comité a noté que cette table de concordance entre 35 domaines techniques et la CIB était une mise à jour récente d'une table semblable utilisée antérieurement. Cette table de concordance est destinée à faciliter la collecte de données statistiques concernant les tendances technologiques et les activités de développement. Le comité a rappelé que les concordances n'étaient pas censées être exhaustives et que l'utilisation des symboles de la CIB pour effectuer des recherches dans les collections de brevets ne permettrait pas de trouver tous les documents de brevet relevant du domaine technique concerné. Il convient de relever qu'il s'agit d'une table de concordance entre la CIB et les domaines techniques et non d'une table de concordance entre la CIB et la classification industrielle. Cette table de concordance est également disponible sur le site Web de l'OMPI (<http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/patents>), sous la rubrique "Méthodologie". Les offices ont été invités à présenter leurs demandes de renseignements ou à faire part de leurs observations à l'adresse ipstats@wipo.int.

PROCÉDURES DE RÉVISION ET DE PUBLICATION DE LA CIB

25. Deux exposés ont été présentés avant le débat principal sur ce point, l'un par l'OEB, sur "L'avis de l'IP5 (Office coréen de la propriété intellectuelle, Office des brevets du Japon, Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine, Office européen des brevets) sur l'avenir de la classification", et l'autre par le Japon sur "Le projet de classement hybride de l'IP5 grâce à l'outil de comparaison".

26. L'OEB a présenté les objectifs du projet de classement hybride commun, à savoir :

- éviter le chevauchement des activités;
- améliorer l'efficacité des recherches internationales;
- tirer parti des avantages des systèmes de classement interne existants; et
- renforcer l'efficacité et la qualité de l'examen en matière de brevets.

À cet égard, la démarche commune suivante sera mise en œuvre :

- développer la CIB au niveau de détail nécessaire;
- lancer des projets pilotes en vue d'évaluer les coûts et les avantages;
- utiliser des outils de comparaison entre les schémas internes existants afin de recenser les secteurs ayant des schémas de classement très similaires et de faciliter la recherche au moyen des schémas de classement interne; et
- coopérer étroitement avec l'OMPI et les utilisateurs de la CIB.

27. L'outil de comparaison proposé par le JPO serait un instrument transitoire permettant de déterminer le schéma de classement interne le plus approprié pour servir de base à la révision de la CIB dans chaque secteur de la technique moyennant l'analyse des données de classement interne attribuées aux membres de la famille afin de réduire autant que possible le travail de classement qui en résulte.

28. Les délibérations ont eu lieu sur la base du dossier de projet CE 404 et notamment de l'annexe 21 du dossier de projet contenant la proposition adoptée par l'équipe d'experts en septembre 2008. Cette proposition a été adoptée, sous réserve de plusieurs modifications, et figure à l'annexe III du présent document. Les paragraphes 29 à 40 ci-après récapitulent les décisions les plus importantes.

29. Un seul texte de la classification, correspondant au niveau élevé actuel, sera tenu à jour et publié. Les termes "niveau de base" et "niveau élevé" ne seront plus utilisés. Les offices de petite taille disposant de ressources ou de compétences limitées en matière de classement pourront classer leurs documents soit au niveau des sous-classes, soit à l'aide des groupes principaux de la CIB. Les règles courantes de classement s'appliqueront à tous les utilisateurs de la CIB.

30. La CIB sera publiée une fois par an, sous forme électronique uniquement, et entrera en vigueur le 1^{er} janvier. Lors de ses prochaines sessions, le comité déterminera s'il convient de porter le nombre de publications à deux par an. Les fichiers maîtres et la version anticipée sur l'Internet seront publiés six mois avant l'entrée en vigueur.

31. Le comité prend note du fait que les offices membres de l'IP5 joueront, dans le cadre du projet de création d'une classification hybride, un rôle moteur dans la révision de la CIB pendant les années à venir. À cet égard, tout projet émanant de ce processus (y compris les projets Harmony de la coopération trilatérale) sera automatiquement intégré au programme de révision de la CIB et traité en priorité. Les autres demandes de révision seront soumises au comité et acceptées en cas d'engagement à reclasser la documentation minimale du PCT.

32. Le comité est conscient de la nécessité de mettre en œuvre un processus de révision efficace. Les discussions sur le forum électronique consacré à la CIB seront intensifiées. Les projets de révision seront examinés par le groupe de travail et, une fois achevés, seront transmis au comité pour adoption définitive. Le groupe de travail devrait prendre des mesures afin de renforcer l'efficacité de ses travaux. Le comité déterminera à ses sessions suivantes si le groupe de travail remplit ses fonctions de manière efficace et, dans le cas contraire, s'il convient de procéder à des changements.

33. Tout sera mis en œuvre pour reclasser la documentation minimale du PCT pertinente avant la date d'entrée en vigueur d'un schéma de classement révisé. S'il n'est pas possible de procéder à un reclassement complet, le comité pourra décider, notamment dans le cas de technologies concentrant une forte activité, de publier le schéma de classement correspondant afin de permettre le classement du fichier courant. Toutefois, aucune nouvelle révision ne sera entreprise dans ce secteur avant que le reclassement soit achevé.

34. Un système centralisé sera créé à l'OMPI afin d'organiser, de faciliter et de suivre l'avancement du reclassement.

35. Tous les projets achevés et adoptés par le comité à sa quarante et unième session et par l'ALS à ses sixième et septième sessions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2010, dans le niveau de base et dans le niveau élevé. À sa prochaine session, le groupe de travail inscrira à son ordre du jour tous les projets A et C en instance.

36. La QCTF et le Bureau international ont été priés de passer en revue toutes les normes, les fichiers maîtres et les documents de base de la CIB et de proposer les modifications nécessaires à adopter à la prochaine session du comité.

37. Le Bureau international a été invité à prendre des mesures afin de promouvoir les nouvelles structures et procédures simplifiées auprès des utilisateurs de la CIB et de porter également cette question à l'attention de l'Assemblée de l'Union de l'IPC. Suite au deuxième atelier avec les utilisateurs de la CIB, prévu en février 2010, le comité adoptera définitivement la nouvelle structure de la CIB à sa prochaine session; cette nouvelle structure entrera en vigueur avec la publication correspondante de la CIB en 2011.

PRINCIPES DE RÉVISION ET APPLICATION UNIFORME DE LA CIB

38. Les délibérations ont eu lieu sur la base des annexes 13 et 14 du dossier de projet CE 405.

39. En ce qui concerne l'élément "principes de révision de la CIB", il a été convenu que les mêmes critères de sélection devaient s'appliquer à toutes les demandes de révision. Il a été noté qu'en sus des critères énumérés dans la proposition de ladite annexe 13, il conviendrait de tenir compte du taux d'augmentation du nombre des demandes et que les critères du "gain d'efficacité" et du "bien-fondé sur le plan technique" devraient être explicités, par exemple en établissant des exemples de demandes de révision. L'OEB a été invité à réviser l'actuel modèle de demande de révision et à le soumettre pour examen sur le forum électronique. Il a été demandé d'établir une proposition récapitulative en vue de la prochaine session du comité.

40. En ce qui concerne l'élément "application uniforme de la CIB", il a été convenu que des exemples de classement problématique des documents ou de membres différents d'une famille de documents de brevet devaient être présentés sur le forum électronique consacré à la CIB. Le Bureau international a été invité à établir un modèle pour la présentation d'exemples de ce type et à créer un projet correspondant sur le forum électronique consacré à la CIB. Une fois qu'un nombre suffisant d'exemples aura été recueilli, le comité décidera de la poursuite ou non de l'examen de cet élément.

INTRODUCTION D'UN NOUVEAU TYPE DE SCHÉMA D'INDEXATION OU DE BALISAGE UNIVERSEL DANS LA CIB

41. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 1 du projet CE 413, contenant une proposition du Bureau international relative à l'introduction d'un nouveau type de schéma universel d'indexation ou de balisage dans la CIB.

42. Il a été rappelé que le groupe de travail, à sa vingtième session tenue en novembre 2008, était parvenu à la conclusion que le nouveau schéma proposé dans le cadre du projet C 452 (nanotechnologie) devrait

- être universel;
- être secondaire;
- être d'application obligatoire;
- permettre l'élaboration de subdivisions correspondantes dans les endroits de classement ordinaire;
- être "temporaire"; et
- être facile à repérer pour tous les utilisateurs.

43. Étant donné que le paragraphe 107 du *Guide d'utilisation de la CIB* (ci-après dénommé "*guide d'utilisation*") ne couvre pas toutes les caractéristiques susmentionnées, le groupe de travail a prié le comité de créer un nouveau type de schéma doté des caractéristiques susmentionnées, ou d'élargir la portée du paragraphe 107.

44. Il a été indiqué que le *guide d'utilisation* contenait plusieurs dispositions relatives au classement multiple, telles que le classement obligatoire ou non obligatoire selon plusieurs aspects, l'indexation ou le classement secondaire obligatoire. Même si, en définitive, le résultat concret était presque toujours identique, elles pouvaient être source de contradictions et de confusion. Par ailleurs, l'introduction d'une nouvelle section dans la CIB ne devrait pas être adoptée de manière hâtive étant donné qu'elle peut nécessiter des changements majeurs dans de nombreux systèmes informatiques.

45. C'est pourquoi, il a été décidé, au lieu d'introduire un nouveau type de schéma, de réexaminer et de modifier tous les paragraphes du *guide d'utilisation* relatifs au classement multiple et au classement avec indexation, dans un but de simplification. Le Bureau international a été prié d'établir et de publier une proposition détaillée dans la partie consacrée au projet CE 413, afin qu'une discussion puisse avoir lieu par la suite dans le cadre de ce projet.

46. Le groupe de travail a été invité à poursuivre le travail de révision sur le projet C 452, compte tenu des observations ci-après :

- toutes les techniques relatives à la nanotechnologie devraient être rassemblées dans un seul endroit, à savoir la classe B82, afin d'assurer une meilleure visibilité;

- une nouvelle sous-classe devrait être créée pour permettre d'effectuer une recherche complète sur les applications de la nanotechnologie, conformément au titre, aux notes et aux définitions de la sous-classe. Elle devrait être utilisée, en corrélation avec les autres symboles de classement qui couvrent les aspects pertinents de la matière, pour le classement obligatoire soit de l'invention, soit de l'information supplémentaire. Elle servirait à faciliter la collecte de statistiques pour dégager les tendances des applications de la nanotechnologie et recenser les autres endroits de la CIB où ces applications se développent;

- cette nouvelle sous-classe devrait être créée à la fin de la classe B82, par exemple en tant que B82Y, afin de la différencier clairement des autres sous-classes "ordinaires" dans le domaine de la nanotechnologie. Elle devrait être *grosso modo* subdivisée en deux groupes principaux, lesquels ne devraient pas être subdivisés en fonction des éléments techniques; et

- la portée de la sous-classe B82B actuelle devrait être élargie afin de couvrir les éléments techniques qui relèvent de la nouvelle définition d'une "nanostructure", ainsi qu'il est proposé dans la nouvelle note sous le titre de la classe B82 (voir l'annexe 6 du dossier de projet C 452).

47. Le comité a également examiné une proposition soumise récemment par le Royaume-Uni concernant la création d'un schéma d'indexation des écotecnologies (voir l'annexe 19 du dossier de projet WG 020).

48. Il a été indiqué qu'un consensus sur une définition des écotecnologies serait compliqué à obtenir et que, la proposition ayant été soumise récemment, le comité n'était pas encore en mesure de donner une réponse technique du point de vue de la classification. Par ailleurs, il n'était pas certain que la création de liens de concordance entre les écotecnologies et la CIB ou la création d'un nouveau système d'indexation constitue la meilleure solution. C'est pourquoi il a été décidé de lancer un nouveau projet de révision avec le Royaume-Uni comme rapporteur (projet C 456). Le groupe de travail a été invité à débattre ce projet sans approuver aucun schéma et à rendre compte de ses conclusions au comité.

NOUVELLE PRÉSENTATION DE LA PUBLICATION DE LA CIB SUR L'INTERNET

49. À titre de suivi de l'exposé présenté à la vingtième session du groupe de travail, le Bureau international a présenté un exposé sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la nouvelle présentation de la publication de la CIB sur l'Internet lancés à l'été 2008.

50. Le Bureau international a présenté les documents relatifs au cahier des charges, au calendrier et à la planification de ces travaux et communiqué une adresse URL test permettant aux utilisateurs de la CIB de suivre l'avancement de ces travaux. Une démonstration de la première étape de mise en œuvre a également eu lieu.

51. Il a été souligné que le remaniement complet de cette application pourrait permettre la mise en œuvre de nouvelles fonctions de recherche, l'automatisation de la publication de la CIB sur l'Internet et la mise en œuvre d'adaptations futures (par exemple, celles qui pourraient être requises par la nouvelle procédure de révision de la classification).

52. Le comité a également été informé des incidences sur les autres outils relatifs à la CIB et de l'intention du Bureau international de rendre accessible en téléchargement sur le site Web de l'OMPI une nouvelle version du progiciel IPCPUBPREP actuel, permettant aux offices de produire leur propre publication Internet de la CIB dans leur langue nationale.

PROCHAINE SESSION DU COMITÉ

53. Le comité a pris note des dates provisoires de sa prochaine session ordinaire :

Genève, 8-12 février 2010.

54. Le comité a adopté le présent rapport à l'unanimité par voie électronique, le 6 avril 2009.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I/ANNEX I

LISTE DES PARTICIPANTS/
LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of the States)

ALLEMAGNE/GERMANY

Klaus D. HÖFKEN, Head of Classification Systems Section, German Patent and Trade Mark Office, Munich

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Charles BERKO, Executive Officer, Patent Examination, Electronics and Computing, Search Technical Team (STT) and IPC Operations Lead, IP Australia, Woden ACT

AUTRICHE/AUSTRIA

Burkhard SCHLECHTER, IPC Expert, Austrian Patent Office, Vienna

Johannes MESA PASCASIO, IPC Expert, Austrian Patent Office, Vienna

BRÉSIL/BRAZIL

Antonio Carlos SOUZA DE ABRANTES, Patent Examiner, Division of Patents of Physics and Electricity, Ministry of Development, Industry and Foreign Trade, National Institute of Industrial Property (INPI), Rio de Janeiro

Daniel BARROS JÚNIOR, Patent Examiner, Ministry of Development, Industry and Foreign Trade, National Institute of Industrial Property (INPI), Rio de Janeiro

BULGARIE/BULGARIA

Kameliya ANICHINA (Ms.), Patent Examiner, Patent Office of the Republic of Bulgaria, Sofia

CANADA

Nancy BEAUCHEMIN (Mme), chef de Section, Classification, Direction des brevets, Office de la propriété intellectuelle du Canada, Gatineau

CHINE/CHINA

ZHONG Jie, Patent Documentation Department, The Patent Office of the State Intellectual Property Office of the People's Republic of China, Beijing

ZHENG Jie (Mrs.), Patent Documentation Department, The Patent Office of the State Intellectual Property Office of the People's Republic of China, Beijing

ÉGYPTE/EGYPT

Sherif Abd Elhalem MAHMOUD, Senior Technical Examiner, Egyptian Patent Office, Academy of Scientific Research and Technology (ASRT), Cairo

ESPAGNE/SPAIN

Amaya EZCURRA MARTÍNEZ (Sra.), Técnico Superior Examinador de Patentes, Departamento de Patentes e Información Tecnológica, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Turismo y Comercio, Madrid

ESTONIE/ESTONIA

Anne ERLACH (Mrs.), Deputy Head of the Patent Department, Estonian Patent Office, Tallinn

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Olik CHAUDHURI, Director, International Liaison Staff, Patent and Trademark Office, U.S. Department of Commerce, Alexandria, Virginia

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE/THE FORMER YUGOSLAV
REPUBLIC OF MACEDONIA

Ali ASANI, State Advisor, Patent Department, Republic of Macedonia, State Office of Industrial Property, Skopje

Ismail JASHARI, Patent Examiner, Patent Department, Republic of Macedonia, State Office of Industrial Property, Skopje

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Gennady NENAKHOV, Head, Information Resources Department, Federal Service for Intellectual Property (FIPS), Russian Agency for Patents and Trademarks (ROSPATENT), Moscow

Gennady NEGULYAEV, Chief Researcher, Information Resources Development Department, Federal Service for Intellectual Property (FIPS), Russian Agency for Patents and Trademarks (ROSPATENT), Moscow

FINLANDE/FINLAND

Ritva AALTO (Mrs.), Senior Examiner, Patent Department, National Board of Patents and Registration of Finland, Helsinki

FRANCE

Michèle LYON-BOUGEAT (Mme), chargée de mission au Département des brevets, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris

IRLANDE/IRELAND

Michael LYDON, Head, Patent Examination, Patents Office, Kilkenny

ISRAËL/ISRAEL

Orit REGEV (Ms.), Deputy Superintendent of Examiners, Israel Patent Office, Ministry of Justice, Jerusalem

JAPON/JAPAN

Susumu IWASAKI, Director, Patent Examination Policy Planning Office, Administrative Affairs Division, First Patent Examination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Kouichi MATSUSHITA, Deputy Director, Patent Classification Policy Planning Section, Administrative Affairs Division, First Patent Examination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

MEXIQUE/MEXICO

Mauricio CABALLERO GALVÁN, Especialista en Propiedad Industria e Biotecnología, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), México

NORVÈGE/NORWAY

Line M. NICOLAYSSSEN (Ms.), Patent Examiner, Patent Department, Norwegian Patent Office, Oslo

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Robert SCHOUWENAARS, Patent Examiner, Netherlands Patent Office, Rijswijk

PORTUGAL

Sofia RODRIGUES, Patent Examiner, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Economy, Lisbon

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

PARK Jong il, Deputy Director, Patent Examination Support Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejon

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Radomír NAHODIL, Patent Examiner, Patent Department, Industrial Property Office of the Czech Republic, Prague

ROUMANIE/ROMANIA

Mariela-Luminița HĂULICĂ (Mrs.), Head, Chemistry Pharmacy Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Lavinia CORNEA (Mrs.), Head of Electring Engineering, Physics Examination Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Peter BACK, Divisional Director, The Intellectual Property Office, Newport

SUÈDE/SWEDEN

Anders BRUUN, Patent Expert, Swedish Patent and Registration Office, Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Kaspar AMSLER, chef (examen), Division des brevets, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

TURQUIE/TURKEY

Cemil BAŞPINAR, Patent Examiner, Patent Department, Turkish Patent Institute, Ankara

II. ÉTAT OBSERVATEUR/OBSERVER STATE

UKRAINE

Kateryna ZHDANENKO (Mrs.), Head, Patent Examination Division, Ministry of Education and Science of Ukraine, State Department of Intellectual Property, Ukrainian Industrial Property Institute (UKRPATENT), Kyiv

Natliia KOVINIA (Mrs.), Senior Examiner, Pharmaceutical Division, Ministry of Education and Science of Ukraine, State Department of Intellectual Property, Ukrainian Industrial Property Institute (UKRPATENT), Kyiv

III. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB)/EUROPEAN PATENT OFFICE (EPO)

Heiko WONGEL, Head, Classification Board, Directorate Classification, Rijswijk

Trevor WATSON, MCD Administrator, Directorate Classification Rijswijk

Pierre HELD, Harmony Project Manager, Directorate Classification, Rijswijk

Andy STORER, Trilateral Affairs, Directorate Classification, München

ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS (OEAB)/EURASIAN PATENT
ORGANIZATION (EAPO)

Ikrom TAKHIROV, Deputy Director, Formal Examination Department, Moscow

Anton OUCHINNIKOV, Deputy Director, Dataware Department, Moscow

Victor I. SURIKOV, Principal Specialist, Automation Department, Moscow

IV. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Heiko WONGEL (OEB/EPO)

Vice-présidents/Vice-Chairs: Amaya EZCURRA MARTÍNEZ (Sra.) (Espagne/Spain)
Susumu IWASAKI (Japon/Japan)

Secrétaire/Secretary: Antonios FARASSOPOULOS (OMPI/WIPO)

V. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU OF THE
WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Francis GURRY, directeur général/Director General

Yo TAKAGI, directeur exécutif du Département de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle/Executive Director, Global IP Infrastructure Department

Antonios FARASSOPOULOS, chef du Service de la classification des brevets et des normes de l'OMPI/Head, Patent Classification and WIPO Standards Service

Patrick FIÉVET, chef de la Section des opérations et de l'appui informatiques/Head, IT Operations and Support Section

Lutz MAILÄNDER, chef de la Section de la classification internationale des brevets (CIB)/Head, International Patent Classification (IPC) Section

XU Ning (Mme/Mrs.), administratrice principale de la classification des brevets de la Section de la classification internationale des brevets (CIB)/Senior Patent Classification Officer, International Patent Classification (IPC)

Mosahid KHAN, analyste principal en statistique de la Section des statistiques de propriété intellectuelle/Senior Statistical Analyst, Economic Studies, Statistics and Analysis Division, IP Statistics Section

Olivier COLLIOD, consultant de la Section des opérations et de l'appui informatique/Consultant, IT Operations and Support Section

Consuelo CONDE YUBERO (Mlle/Miss), SLC de la Section des opérations et de l'appui informatique/SLC, IT Operations and Support Section)

[L'annexe II suit/
Annex II follows]

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

	<u>paragraphe</u> (annexes)
1. Ouverture de la session	2
2. Élection d'un président et de deux vice-présidents	3
3. Adoption de l'ordre du jour	5 (II)
4. Modifications de la CIB Voir le projet CE 412.	7 – 9 (A.T.)
5. Mise en œuvre des résultats de la réforme de la CIB et état d'avancement du programme de développement de la CIB Voir le document IPC/CE/41/2.	10 – 14
6. Publication des versions 2008.04 et 2009.01 de la CIB et reclassement des dossiers de brevets correspondants Voir le document IPC/CE/41/3.	15 – 20
7. Rapport sur l'état d'avancement de la base de données centrale de classification Voir le document IPC/CE/41/4.	21 – 23
8. Table de concordance CIB – technologie Voir le document IPC/CE 41/5.	24
9. Procédures de révision et de publication de la CIB Voir le document IPC/CE/40/6 et le projet CE 404.	25 – 37 (III)
10. Principes de révision et application uniforme de la CIB Voir le document IPC/CE/40/6 et le projet CE 405.	38 – 40
11. Introduction d'un nouveau type de schéma d'indexation ou de balisage universel dans la CIB Voir les projets C 452 et CE 413.	41 – 48

	<u>paragraphe</u> (annexes)
12. Nouvelle présentation de la publication de la CIB sur l'internet	49 – 52
13. Prochaine session du comité	53
14. Adoption du rapport de la session	54
15. Clôture de la session	

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

PROCÉDURES DE RÉVISION ET DE PUBLICATION DE LA CIB

PROPOSITION

Principes

1. Après une période transitoire (voir ci-après), les deux niveaux distincts et autonomes de la CIB, c'est-à-dire le niveau de base et le niveau élevé, ne seront pas conservés. Un seul texte de la classification sera conservé et publié, à savoir l'actuel niveau élevé. Les termes "niveau de base" et "niveau élevé" ne seront plus utilisés, étant donné qu'ils ont été source de confusion. Les titres, les renvois, les notes, les définitions et les indicateurs de version des groupes actuels du niveau de base seront les mêmes que le texte de la classification soit affiché en totalité ou en partie (par exemple, groupes principaux seulement). Des règles communes de classement s'appliquent à tous les utilisateurs de la CIB.

2. Les petits offices disposant de ressources ou de compétences limitées pour le classement peuvent classer leurs documents soit au niveau de la sous-classe (comme cela est prévu à l'article 4.4) de l'Arrangement de Strasbourg) soit en utilisant seulement les groupes principaux de la CIB. Les offices n'utilisant que les groupes principaux remplissent leurs obligations comme le prévoit l'article 4.3) de l'Arrangement de Strasbourg. Par ailleurs, les offices dont les collections de brevets font partie de la documentation minimale du PCT sont censés utiliser la totalité de la classification (c'est-à-dire le niveau élevé actuel). Les offices devraient indiquer au Bureau international s'ils procèdent au classement en utilisant la sous-classe, les groupes principaux seulement ou la totalité de la classification. Le Bureau international publiera une liste régulièrement mise à jour indiquant le mode d'utilisation.

Publication

3. La CIB sera publiée une fois par an sous forme électronique uniquement. Le comité examinera, à sa quarante-deuxième session, si le nombre de publications devrait être porté à deux fois par an. Dans l'intervalle, le Bureau international examinera les outils informatiques accessibles aux offices pour la traduction et l'élaboration de versions nationales de la CIB, y compris les définitions, de façon à accroître leur efficacité et leur fiabilité. La publication sous forme imprimée cessera d'exister. La version "PDF" sera disponible, au plus tard, à la date d'entrée en vigueur. Seule une version des fichiers maîtres et "PDF" sera publiée pour la totalité de la CIB. Il sera possible de consulter les principaux groupes uniquement, au lieu du texte intégral ou d'une vue hiérarchique de la classification. Toutefois, le Bureau international aidera les offices disposant de ressources Internet limitées à fournir, sur demande, une version adaptée à leur environnement.

4. La date d'entrée en vigueur sera le 1^{er} janvier pour les publications annuelles. Les fichiers maîtres (c'est-à-dire schéma, table de concordance, fichiers de synthèse et de validité) ainsi que la publication préliminaire sur l'Internet seront disponibles dans les deux langues officielles six mois avant l'entrée en vigueur afin de permettre l'élaboration en temps voulu de versions nationales de la classification, des listes de documents et le classement ultérieur.

Demandes de révision et projets de révision

5. Compte tenu de l'importance du processus d'harmonisation des systèmes de classement internes des offices membres de l'IP5 pour le développement de la CIB, tout projet communiqué dans le cadre de ce processus (y compris les projets Harmony engagés dans le cadre de la coopération trilatérale) seront automatiquement incorporés dans le programme de révision de la CIB et traités en priorité. Ces projets seront examinés dans leur phase CIB afin de vérifier leur conformité avec les règles de la CIB et de garantir la clarté et une interprétation commune de leur contenu au niveau international. Les modifications relatives aux propositions soumises qui exigeraient un reclassement supplémentaire par rapport à la proposition originale ne devraient être prises en considération que dans des cas exceptionnels, avec de bonnes raisons et avec l'approbation de l'office d'où provient le projet.

6. D'autres demandes de révision peuvent être présentées par tout membre ou observation de l'Union de l'IPC. En ce qui concerne ces demandes, la nouvelle politique de révision et les nouveaux critères d'acceptation seront applicables (voir le projet CE 405). Elles devront être soumises dans le cadre du forum électronique consacré à la CIB au moins trois mois avant d'être examinées en vue de leur incorporation dans le programme de révision par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC. Il convient de noter que tout nouveau schéma proposé devrait tenir compte des systèmes de classement locaux, en particulier ceux des offices de la coopération trilatérale, afin de réduire le plus possible les ressources nécessaires au reclassement. Le Bureau international, en collaboration avec l'OEB, établira pour chaque demande un tableau indiquant la répartition estimative des familles à reclasser par chaque office. Ce tableau sera présenté dans le cadre du forum électronique au moins deux mois avant l'examen de la demande. Les offices, en particulier ceux qui assument des tâches de reclassement accrues, devraient donner des indications sur leur capacité à reclasser leurs documents pour une demande proposée avant la réunion du comité d'experts.

7. Avant d'accepter une demande de révision, il conviendra de s'assurer que les ressources nécessaires au reclassement de la documentation minimale du PCT sont disponibles. Si tel n'est pas le cas et si, toutefois, le projet remplit effectivement les critères, l'examen de la demande de révision sera différé jusqu'à ce que les ressources soient disponibles.

8. Un projet de révision unique sera créé par demande de révision. À titre exceptionnel, plusieurs projets de révision pourront être créés si différents secteurs de la classification sont concernés et en l'absence de chevauchement dans la documentation à reclasser. Une demande ne devrait pas être divisée en différents projets en fonction du niveau hiérarchique des groupes proposés. Toutefois, une fois que la structure principale d'un projet a été approuvée, l'examen d'une partie d'un projet pourra être confiée à un organe subsidiaire ou un sous-groupe (voir ci-après la procédure de révision).

Procédure de révision et établissement de la version française

9. Le comité reconnaît que les offices membres de l'IP5, dans le cadre du projet de création d'une classification hybride, joueront un rôle moteur dans la révision de la CIB dans les années à venir. À cet égard, les offices membres de l'IP5 élaboreront des propositions de révision de la CIB à partir de leurs schémas internes. En ce qui concerne les projets Harmony, les offices de la coopération trilatérale décideront à quel stade un projet entrera dans la phase CIB.

10. Le comité est conscient de la nécessité de mettre en place un processus de révision efficace. Il est nécessaire de disposer d'un organe technique qui adaptera les propositions émanant des offices membres de l'IP5 ou des offices de la coopération trilatérale aux règles et termes de la CIB (voir le paragraphe 5 ci-dessus). Une large participation aux réunions du comité permettra une meilleure compréhension et utilisation au niveau international des nouveaux schémas qui seront adoptés et devrait contribuer à une plus large participation au travail de reclassement.

11. Compte tenu du nombre limité des projets de révision au cours des deux prochaines années, il est proposé que cet organe technique soit le Groupe de travail sur la révision de la CIB dans sa composition actuelle. Le comité déterminera, au cours de ses prochaines sessions, si le groupe de travail accomplit ces tâches de façon efficace et, si tel n'est pas le cas, s'il est nécessaire de procéder à un réexamen, par exemple, de sa composition ou de ses méthodes de travail.

12. Tous les projets de révision seront examinés par le Groupe de travail sur la révision de la CIB et, une fois l'examen terminé, seront transmis au comité pour adoption. Afin d'examiner efficacement les projets de révision, le travail du Groupe de travail sur la révision de la CIB se limitera à l'examen des projets relatifs à la révision, aux définitions et à la maintenance de la CIB, la priorité étant donnée aux projets de révision et aux projets correspondants relatifs à des définitions. Les autres tâches qui ont été examinées au cours des dernières années par le Groupe de travail sur la révision de la CIB, telles que la coordination du travail de reclassement ou le suivi de l'utilisation des groupes résiduels, seront prises en considération par le comité, qui pourrait créer des équipes d'experts *ad hoc* ou permanentes pour traiter de ces questions, comme, par exemple, l'Équipe d'experts chargée du contrôle de la qualité (QCTF).

13. Les échanges de vues sur le forum électronique consacré à la CIB devraient être développés. Ces échanges de vues devraient servir à régler la plupart des questions de fond et de nature technique avant toute réunion du Groupe de travail sur la révision de la CIB. Plus particulièrement, lorsqu'un projet soulève des questions qui prêtent à controverse, il conviendrait d'organiser deux séries de commentaires entre les sessions. Pendant les sessions, certaines questions ou parties d'un projet peuvent être transmises à un organe subsidiaire ou un sous-groupe à participation limitée. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB devrait être à nouveau encouragé à prendre des mesures qui renforceraient son efficacité.

14. Le Bureau international élaborera, en principe, la version préliminaire du texte français d'un projet lorsque le projet aura atteint un stade assez avancé, par exemple lorsque environ 80% de la proposition a été approuvée, suffisamment tôt avant la session du Groupe de travail sur la révision de la CIB, afin que les offices francophones disposent de temps pour faire part de leurs observations. Le groupe de travail examinera la version française chaque fois que cela sera nécessaire, en particulier lorsque des lacunes seront constatées dans la version anglaise pendant l'établissement de la version française. Sinon, si la version anglaise est déjà terminée, la version française pourra être adoptée directement par le comité. Dans le cas de projets courts et relativement simples, la version française pourrait être élaborée par un office volontaire éventuellement pendant une session du Groupe de travail sur la révision de la CIB.

15. Une fois terminé l'examen d'un projet par le Groupe de travail sur la révision de la CIB, ce projet est transmis au comité pour adoption définitive. Cette adoption peut intervenir soit par voie électronique soit pendant une session ordinaire du comité, selon la date de la publication. Si cela est nécessaire, la table de concordance sera aussi adoptée et les renvois vérifiés. C'est au stade de l'adoption qu'il sera aussi possible pour la dernière fois de vérifier le nouveau schéma avant publication.

Reclassement

16. Il est confirmé que tout devrait être fait pour mettre à disposition les dossiers de recherche reclassés de la documentation minimale du PCT à la date d'entrée en vigueur des schémas révisés correspondants. Les offices membres de l'IP5 confirment leur volonté de reclasser les documents de la documentation minimale du PCT ayant un membre d'une famille de brevets simple dans l'une de leurs langues de travail en ce qui concerne les projets de révisions découlant d'un projet Harmony ou du projet de création d'une classification hybride commune, selon les dispositions qui seront indiquées dans les principes applicables au déroulement des opérations révisés (CONOPS). Pour d'autres projets, une autre répartition du travail de reclassement pourrait être décidée en fonction de l'intérêt de certains offices pour un projet particulier, par exemple la Chine en ce qui concerne le projet C432, le principe étant de reclasser un membre d'une famille de brevets simple et de diffuser le ou les symboles vers les autres membres de la façon appropriée. Des indications supplémentaires sur la diffusion des symboles vers les autres membres de la famille figurent dans les principes précités (CONOPS). Lorsqu'il examine une demande de révision, chaque office devrait indiquer dans quelle mesure il peut participer au reclassement. Par exemple, si un projet est fondé sur la classification ECLA, l'OEB pourrait s'engager à reclasser toutes les familles déjà classées dans la classification ECLA.

17. Toutes les familles restantes seront réparties entre les offices à partir d'un algorithme tenant compte de leurs préférences et de l'office de priorité. La QCTF s'emploiera à définir l'algorithme de répartition.

18. En ce qui concerne les collections des offices procédant au classement uniquement au niveau de la sous-classe ou du groupe principal, leurs documents ayant un membre de la famille reclassé par un utilisateur de la totalité de la CIB recevront le ou les nouveaux symboles par diffusion. Les documents restants seront reclassés, le cas échéant, par les offices concernés. Ces offices pourront demander une aide aux fins du reclassement de ces documents.

19. Si un office ne peut parvenir à reclasser la totalité de la collection qui lui a été confiée, avant l'entrée en vigueur d'un nouveau schéma, le comité devra décider si l'entrée en vigueur de ce schéma doit être différée ou s'il doit être publié alors que le reclassement n'est pas terminé à condition que soit fixée une nouvelle date d'achèvement précise. Toutefois, il convient de noter que les offices qui ne disposeront pas des ressources pour accomplir le travail de reclassement avant l'entrée en vigueur devront poursuivre le reclassement des documents restants. L'assistance d'autres offices pourra être demandée, par exemple par l'intermédiaire de membres de la famille ou par le biais de la traduction automatique des documents originaux.

20. Si le reclassement ne peut pas être effectué dans sa totalité à la date d'entrée en vigueur envisagée, la procédure adoptée à la quarantième session du comité pour la sous-classe H04W à titre exceptionnel et expérimental devra être utilisée lorsque cela sera nécessaire. Cela permettrait, par exemple, le classement du fichier courant des technologies concentrant une forte activité. En tout état de cause, une partie considérable du fichier rétrospectif devra être reclassée à la date de l'entrée en vigueur. Dans le nouveau schéma, il conviendra d'inclure des avertissements indiquant que des collections de documents ne sont pas encore reclassées, par exemple les documents du pays X publiés entre la date 1 et la date 2. Ces avertissements devront comprendre des liens vers le schéma à utiliser pour faire des recherches dans ces collections. En outre, aucune nouvelle révision ne devra être entreprise dans ce secteur avant l'achèvement du reclassement.

21. Un système centralisé sera créé à l'OMPI en vue d'organiser, de faciliter et de suivre le reclassement. Ce système recevra régulièrement des listes de documents fournies par l'OEB et, éventuellement, des listes nationales supplémentaires fournies par d'autres offices contenant les familles à reclasser. Les offices pourront reclasser les documents dans leur liste un par un grâce à ce service ou pourront extraire leurs listes de documents puis soumettre leurs listes de résultats une fois le reclassement effectué. Des liens seront mis à disposition vers le nouveau et l'ancien schémas, le texte intégral des documents et les membres de la famille. L'accès aux données de reclassement sera ouvert à tous. Les offices intéressés ou les personnes du public pourront soumettre des propositions au Bureau international en vue du reclassement des familles qui n'ont pas été reclassées après un certain temps. Le Bureau international suivra régulièrement la situation en ce qui concerne les documents restants qui n'auront pas été reclassés et attirera l'attention des offices qui n'auront pas encore achevé leurs tâches. Des liens seront aussi mis en place à partir de la CIB publiée sur l'Internet vers les documents qui n'auront pas été reclassés grâce à la "passerelle" correspondante. Le Bureau international proposera en temps voulu un cahier des charges détaillé qui sera examiné par la QCTF.

Normes et bases de données

22. Les normes ST.8 et ST.10C ne nécessitent pas, en principe, d'importantes modifications. Il pourrait aussi être nécessaire de modifier certains fichiers maîtres. S'agissant des fichiers maîtres et des versions Internet publiées depuis janvier 2006, il conviendrait de décider du maintien ou de l'abandon des caractéristiques du niveau de base. L'utilisation de symboles de classement et le recours aux symboles existants de classement dans la MCD devraient aussi être réexaminés. La QCTF devrait étudier ces points et proposer les modifications nécessaires au comité.

23. Le Bureau international consultera les offices du niveau de base et d'autres utilisateurs à propos de la nouvelle structure et du nouveau processus simplifiés. À partir de cette consultation et après le deuxième séminaire tenu avec les utilisateurs de la CIB, prévu pour février 2010, le comité adoptera la nouvelle structure de la CIB. Le Bureau international élaborera des modifications à apporter au guide et à tous les autres documents de base (tels que les principes directeurs) afin de les adapter à la nouvelle structure et aux nouvelles procédures. En ce qui concerne en particulier les principes de déroulement des opérations (CONOPS), le débat se poursuivra dans le cadre du projet SC022 et une proposition sera soumise au comité en vue de son adoption à sa session suivante. Le comité adoptera aussi toutes les modifications qu'il sera nécessaire d'apporter aux normes ST.8 et ST.10C (voir le paragraphe 22 ci-dessus) et transmettra ces modifications au Groupe de travail sur les normes et la documentation pour adoption. Toutes les modifications précitées entreront en vigueur avec la publication de la CIB en 2011.

24. Tous les projets achevés et adoptés par le comité d'experts à sa quarante et unième session et par le Sous-comité chargé du niveau élevé (ALS) à ses sixième et septième sessions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2010, dans le niveau élevé et dans le niveau de base. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB inscrira, à sa session de juin, tous les projets A et C en suspens dans son programme de travail.

25. Il est demandé au Bureau international de prendre les mesures nécessaires en vue de promouvoir et de faire connaître aux utilisateurs de la CIB les nouvelles structures et procédures simplifiées et aussi de porter cette question à l'attention de l'Assemblée de l'Union de l'IPC.

[Les annexes techniques suivent]

ANNEXES TECHNIQUES

ANNEXE 1F A01B [**Projet-Rapporteur : D067/SE**] <CE41>
[Tr.:]

AL U 45/04 < Inchangé >

ANNEXE 2F A01D [**Projet-Rapporteur : D067/SE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **3/00 Dispositifs non abrasifs pour l'affûtage des faux, faucilles ou analogues**

CL M **5/00 Étuis pour pierres à aiguiser, utilisés pendant la récolte**

CL M **7/00 Râteaux** (faucheuses convertibles en râteaux ou capables de ratisser [A01D 42/02](#);
faucheuses combinées avec des râteaux [A01D 43/02](#))

AL M 23/04 · décolletage après l'arrachage

CL M **37/00 Moissonneuses-lieuses** (équipement de ces machines pour lier les produits récoltés ou fauchés, p.ex. noueurs, [A01D 59/00](#))

CL M **41/00 Moissonneuses-batteuses, c. à d. moissonneuses ou faucheuses combinées avec des dispositifs de battage**

CL M **59/00 Équipement pour lier les produits récoltés ou fauchés** (spécialement conçu pour les presses de mise en balles [A01F 15/14](#))

AL M 59/12 · Bacs supports pour ficelle

CL M **61/00 Élévateurs ou transporteurs pour moissonneuses-lieuses ou moissonneuses-batteuses**

AL M 75/08 · Dispositifs d'affûtage fixés sur la moissonneuse ou la faucheuse

AL M 75/18 · Dispositifs de sécurité pour certaines parties des machines

AL M 75/20 · Dispositifs de protection des hommes ou des animaux

CL M **87/00 Chargeurs à foin ou à récolte similaire** (combinés avec des faucheuses [A01D 43/06](#))

CL M **90/00 Véhicules pour le transport des récoltes moissonnées munis de moyens pour leur chargement ou déchargement** (combinés avec des faucheuses [A01D 43/06](#))

ANNEXE 3F A01F [**Projet-Rapporteur : M100/SE**] <CE41>
[Tr.: FR]

CL M **Titre** **BATTAGE** (moissonneuses-batteuses [A01D 41/00](#)) ; **MISE EN BALLES DE LA PAILLE, DU FOIN OU DE PRODUITS SIMILAIRES; APPAREILS FIXES OU OUTILS À MAIN POUR BOTTELER OU LIER LA PAILLE, LE FOIN OU LES PRODUITS SIMILAIRES; COUPE DE LA PAILLE, DU FOIN OU DE PRODUITS SIMILAIRES; EMMAGASINAGE DES PRODUITS AGRICOLES OU HORTICOLES** (dispositions pour mettre la récolte en meules [A01D 85/00](#))

CL M Schéma
général

BATTAGE

Types fonctionnels d'appareils [5/00](#), [7/00](#)

Applications particulières [11/00](#)

Parties constitutives [12/00](#)

MISE EN BALLES DE LA PAILLE, DU FOIN OU DE PRODUITS SIMILAIRES [1/00](#), [13/00](#), [15/00](#)

ACCESSOIRES POUR BATTEUSES OU PRESSES À BALLES [17/00](#), [19/00](#), [21/00](#)

EMMAGASINAGE DES PRODUITS AGRICOLES OU HORTICOLES [25/00](#)

MACHINES OU OUTILS POUR COUPER LE FOIN, LA PAILLE OU LES PRODUITS SIMILAIRES [3/00](#), [29/00](#)

CL D Guidance < Deleted / Supprimée >
heading /
Rubrique
d'orientation
1/00- 3/00

CL M **1/00** **Appareils fixes ou outils à main pour botteler ou lier la paille, le foin ou les produits similaires** (appareils ou presses pour mise en balles [A01F 13/00](#), [A01F 15/00](#); botteleuses mobiles à utiliser dans les champs [A01D 37/00](#), [A01D 39/00](#))

AL M 1/06 • Liens pour les bottes de paille, de foin ou analogues

CL M **3/00** **Instruments à main pour hacher le foin, la paille ou les produits similaires** (coupe-paille mécaniques [A01F 29/00](#))

CL M **7/00** **Dispositifs de battage**

AL M 7/02 • à outils rotatifs (cylindres ou contrebatteurs pour le battage [A01F 12/18](#))

AL M 7/04 < Add / Ajouter 1 dot(s) / point(s) >

AL M 7/06 < Add / Ajouter 1 dot(s) / point(s) >

AL N 7/70 • avec des fléaux

CL D 9/00 (transféré en [A01F 7/70](#))

CL M **11/00 Dispositifs de battage spécialement adaptés au maïs; Dispositifs de battage spécialement adaptés à des récoltes déterminées autres que les céréales**

AL M 11/02 • pour le lin

AL M 11/04 • pour le trèfle ou les plantes fourragères similaires, p.ex. pour la luzerne

AL M 11/06 • pour le maïs, p.ex. détachage des grains des épis

AL M 11/08 • pour les fruits de palmiers, p.ex. détachage du fruit de la tige

CL M **12/00 Pièces ou parties constitutives des dispositifs de battage** (dispositifs, autres que les dispositifs de sécurité des mécanismes d'alimentation, pour la protection des êtres humains [A01D 75/20](#), [A01F 21/00](#))

AL M 12/34 • • • Éléments de criblage; Garnitures des secoueurs

AL M 12/36 • • • Éléments de criblage spécialement adaptés au traitement des pailles courtes

CL M 12/40 • Agencement de dispositifs de broyage ou de coupe de la paille

AL M 12/42 • Appareils pour l'ébarbage des grains

CL M 12/44 • Nettoyeurs de grain; Séparateurs des grains

CL M 12/46 • Transporteurs mécaniques de grain

CL M 12/48 • Conduits à air ou ventilateurs pour le grain

AL M 12/50 • Dispositifs d'ensachage; Compte-sacs ou pèse-sacs

AL M 12/54 • Dispositions pour rassembler et retirer les poussières

AL U 12/58 < Inchangé >

CL M **15/00 Presses pour mise en balles de la paille, du foin ou de produits similaires**

AL U 15/08 < Inchangé >

AL M 15/14 • • Dispositifs de liage spécialement adaptés aux presses de mise en balles

CL M **17/00 Transporteurs de paille pour batteuses ou presses**

CL M **21/00 Dispositifs de protection des êtres humains sur les batteuses ou les presses à balles** (sur des moissonneuses-batteuses [A01D 75/20](#); sur les mécanismes d'alimentation des dispositifs de battage [A01F 12/16](#))

CL M **25/00 Emmagasiner des produits agricoles ou horticoles; Suspension de fruits récoltés** (maturation des fruits [A23N 15/06](#); installations dans les hangars pour le traitement préliminaire du tabac [A24B 1/02](#); empaquetage ou emmagasinage du houblon [C12C 3/04](#))

- CL M 25/13 • Couvertures ([A01F 25/14](#) a priorité)
- CL M 25/14 • Récipients spécialement conçus pour l'emmagasinage
- CL M 25/16 • Agencement des silos à fourrage
- AL M 25/18 • • Dispositions pour le chargement ou la distribution
- AL M 25/20 • • Dispositions pour le déchargement
- AL M 25/22 • • Dispositions pour la ventilation
- CL M **29/00 Appareils de coupe spécialement adaptés à la paille, au foin ou aux produits similaires**
(faucheuses combinées avec des moyens pour hacher la récolte fauchée [A01D 43/08](#))
- AL M 29/01 • spécialement adaptés pour être montés sur ou tirés par un tracteur, p.ex. ramasseuses-hacheuses
- AL N 29/09 • *Parties constitutives*
- AL M 29/10 < Add / Ajouter 1 dot(s) / point(s) >
- AL M 29/12 • • Moyens de décharge (chargeurs à foin ou céréales comportant une soufflerie [A01D 87/10](#))
- AL M 29/14 < Add / Ajouter 1 dot(s) / point(s) >
- AL M 29/16 • • Dispositifs de sécurité, p.ex. dispositions pour les freins de secours
- AL M 29/18 < Add / Ajouter 1 dot(s) / point(s) >
- AL D 29/20 (transféré en [A01F 29/09](#))
- AL M 29/22 • • Aménagement des dispositifs d'affûtage des couteaux

ANNEXE 4F A01N [**Projet-Rapporteur : C450/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

- CL M **63/00 Biocides, produits repoussant ou attirant les animaux nuisibles, ou régulateurs de croissance des végétaux, contenant des micro-organismes, des virus, des champignons microscopiques, des animaux, p.ex. des nématodes, ou des substances produites par, ou obtenues à partir de micro-organismes, de virus, de champignons microscopiques ou d'animaux, p.ex. enzymes ou produits de fermentation** (contenant des produits de constitution déterminée [A01N 27/00-A01N 59/00](#))
- CL M 63/02 • Substances produites par, ou obtenues à partir de micro-organismes ou d'animaux
- CL M 63/04 • Champignons microscopiques; Substances produites par, ou obtenues à partir de champignons microscopiques
-

ANNEXE 5F A23K [**Projet-Rapporteur : D069/SE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **1/00 Produits alimentaires pour animaux**

AL M 1/04 · à partir du sang

CL M 1/14 · à partir de matières végétales, p.ex. de pommes de terre ou de racines, sans ensilage

CL M 1/18 · spécialement conçus pour des animaux déterminés

AL M 3/02 · du fourrage vert (traitement et emmagasinage [A01F 25/00](#))

ANNEXE 6F A43C [**Projet-Rapporteur : D079/GB**] <CE41>
[Tr.: CH]

AL U 15/06 < Inchangé >

ANNEXE 7F A44B [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M Schéma
général

BOUTONS; CARTES POUR BOUTONS

[1/00-5/00](#); [7/00](#)

FERMETURES À CURSEUR

[19/00](#)

AUTRES SYSTÈMES D'ATTACHE OU DE
FIXATION

[6/00-18/00](#), [99/00](#)

ANNEXE 8F A44B [**Projet-Rapporteur : D012/US**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **1/00 Boutons**

AL M 1/06 · Montage des boutons

CL M **9/00 Épingles à chapeaux, épingles de cravates, épingles de sûreté ou dispositifs analogues**
(aspect décoratif ou ornemental [A44C](#); épingles à cheveux [A45D 8/02](#))

AL M 9/06 · · Épingles à chapeaux

CL M **18/00 Fermetures du type à éléments d'accrochage par contact; Fabrication de telles fermetures**

AL M 19/48 · · · · Disposition des éléments d'accrochage avant leur fixation

ANNEXE 9F A44B [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL D 21/00 (transféré en **A44B 99/00**)

CL N **99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe**

ANNEXE 10F A61C [**Projet-Rapporteur : D104/US**] <CE41>
[Tr.: FR]

AL M 1/18 · · Transmissions flexibles; Accouplements ou similaires

CL M 13/08 · Dents artificielles; Fabrication de dents artificielles

CL M 13/225 · Fixation des prothèses dans la bouche (fixation des couronnes dentaires lors du recouvrement des dents **A61C 5/08**)

AL M 13/38 · Outils non prévus ailleurs destinés à être utilisés en liaison avec les prothèses dentaires ou avec leur fabrication

AL M 17/10 · · avec des tampons buccaux, des protège-langue, des abaisse-langue ou des écarteurs de joues

CL M 19/04 · Instruments de mesure spécialement conçus pour la technique dentaire (diagnostic par radiation **A61B 6/14**)

ANNEXE 11F A61D [**Projet-Rapporteur : D105/US**] <CE41>
[Tr.:]

AL M 1/02 · Trocarts ou canules pour tettes; Appareils de vaccination

CL M **3/00 Appareils pour soutenir ou ligoter les animaux à opérer**

CL M **7/00 Dispositifs ou méthodes pour l'introduction de remèdes, solides, liquides ou gazeux ou d'autres produits dans ou sur le corps des animaux** (pour la reproduction ou la fertilisation **A61D 19/00**)

CL M **9/00 Bandages, cataplasmes, compresses spécialement conçus à usage vétérinaire**

CL M **11/00 Dispositifs de lavage ou bains curatifs gazeux spécialement conçus à usage vétérinaire**

CL M **15/00 Ouvre-gueule**

ANNEXE 12F A61F [**Projet-Rapporteur : D098/DE**] <CE41>
[Tr.: FR]

- CL M 5/02 · · Corsets orthopédiques
- AL M 5/34 · · · Coussinets de compression remplis d'air ou de liquide (soupapes spécialement conçues pour usage médical [A61M 39/00](#))
- AL M 5/458 · · · · du type adhésif ou gonflable
- CL M 7/00 **Appareils de chauffage ou de refroidissement pour traitement médical ou thérapeutique du corps humain** (moyens de chauffage ou de refroidissement reliés aux lits ou aux matelas [A47C 21/00](#); hyperthermie utilisant des champs électriques ou magnétiques ou des ultrasons [A61N](#))
- CL M 9/00 **Procédés ou dispositifs pour le traitement des yeux; Dispositifs pour mettre en place des verres de contact; Dispositifs pour corriger le strabisme; Appareils pour guider les aveugles; Dispositifs protecteurs pour les yeux, portés sur le corps ou dans la main** (casquettes protégeant les yeux [A42B 1/06](#); visières pour casques [A42B 3/22](#); bains d'œil [A61H 35/02](#); lunettes de soleil ou lunettes d'automobiliste ayant les mêmes caractéristiques que des lunettes [G02C](#))
- CL M 9/02 · Lunettes protectrices (pour la natation [A63B 33/00](#))

ANNEXE 13F A61J [**Projet-Rapporteur : D107/US**] <CE41>
[Tr.:]

- CL M 1/00 **Récipients spécialement adaptés à des fins médicales ou pharmaceutiques** (capsules ou only similaires à absorber par voie buccale [A61J 3/07](#); boîtes à instruments médicaux, sacs de docteur [A61B 19/02](#); réceptacles comportant des moyens particuliers pour pilules ou comprimés [B65D 83/04](#); récipients pour produits radioactifs [G21F 5/00](#))
- AL M 1/00 **Récipients spécialement adaptés à des fins médicales ou pharmaceutiques** (capsules ou similaires à absorber par voie buccale [A61J 3/07](#); boîtes à instruments médicaux, sacs de docteur [A61B 19/02](#); récipients pour produits radioactifs [G21F 5/00](#))
- AL M 1/03 · pour pilules ou comprimés (réceptacles pour pilules ou comprimés comportant des moyens particuliers pour leur distribution [B65D 83/04](#))
- AL M 3/02 · la forme de poudres
- CL M 7/00 **Dispositifs pour administrer les médicaments par voie buccale, p.ex. cuillères** (cuillères à peser [G01G 19/56](#)) ; **Dispositifs pour compter les pilules; Dispositions pour l'indication ou le rappel du moment où l'on doit prendre des médicaments**
- CL M 9/00 **Biberons en général**
- CL M 13/00 **Articles de protection des bouts de seins**

CL M 15/00 Tubes pour l'alimentation thérapeutique

ANNEXE 14F A61N [**Projet-Rapporteur : D014/US**] <CE41>
[Tr.:]

CL M 1/00 **Électrothérapie; Circuits à cet effet** (A61N 2/00 a priorité; préparations conductrices de l'électricité utilisées pour la thérapie ou pour l'examen in vivo A61K 50/00)

CL M 1/08 · · Aménagements ou circuits de surveillance, de protection, de commande ou d'indication (pour un seul type particulier d'appareillage A61N 1/10-A61N 1/44)

CL M 1/38 · · · pour produire des effets de choc

CL M 1/40 · Application de champs électriques par couplage inductif ou capacitif

CL M 5/00 **Thérapie par radiations** (dispositifs ou appareils applicables à la fois à la thérapie et au diagnostic A61B 6/00; application de matériau radioactif au corps A61M 36/00)

ANNEXE 15F A61P [**Projet-Rapporteur : M711/IE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **Titre ACTIVITÉ THÉRAPEUTIQUE SPÉCIFIQUE DE COMPOSÉS CHIMIQUES OU DE PRÉPARATIONS MÉDICINALES**

CL N *Note* 43/00 *Un classement du présent groupe n'est attribué que si une activité thérapeutique spécifique pour un composé chimique ou une préparation médicinale est explicitement décrite et que cette activité thérapeutique spécifique n'est couverte par aucun des groupes A61P 1/00-A61P 41/00. [new.]*

ANNEXE 16F A61Q [**Projet-Rapporteur : M711/IE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **Titre UTILISATION SPÉCIFIQUE DE COSMÉTIQUES OU DE PRÉPARATIONS SIMILAIRES POUR LA TOILETTE**

CL N *Note* 90/00 *Un classement du présent groupe n'est attribué que si une utilisation spécifique pour un cosmétique ou une préparation de toilette similaire est explicitement décrite et que cette utilisation spécifique n'est couverte par aucun des groupes précédents de la présente sous-classe. [new.]*

ANNEXE 17F A62B [**Projet-Rapporteur : M703/US**] <CE41>
[Tr.: CH]

CL M 29/00 **Dispositifs, p.ex. installations, pour rendre inoffensifs ou écarter les agents chimiques nuisibles** (appareils respiratoires **A62B 7/00**; portes, fenêtres, volets étanches aux gaz **E06B**)

ANNEXE 18F A62C [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M Schéma
général

PRÉVENTION OU LIMITATION DES INCENDIES;
EXTINCTION DES INCENDIES POUR DES OBJETS
OU DES ENDROITS PARTICULIERS

Prévention ou limitation 2/00

Pièges à flammes 4/00

Pour des objets ou des endroits particuliers 3/00

FABRICATION DE SUBSTANCES EXTINGTRICES
AVANT L'EMPLOI 5/00

OUTILS À MAIN OU ACCESSOIRES 8/00

EXTINCTEURS PORTATIFS

Selon le principe de fonctionnement 11/00, 13/00, 19/00, 25/00

Du type havresac 15/00

En forme de pistolets ou de fusils 17/00

VÉHICULES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Véhicules terrestres 27/00

Bateaux-pompes 29/00

ÉMISSION DE SUBSTANCES EXTINGTRICES 31/00

ACCESSOIRES POUR TUYAUX 33/00

MATÉRIEL INSTALLÉ À DEMEURE 35/00

COMMANDE DES INSTALLATIONS DE LUTTE
CONTRE L'INCENDIE 37/00

AUTRES PROCÉDÉS, MATÉRIEL OU
ACCESSOIRES 99/00

CL D 39/00 (transféré en **A62C 99/00**)

CL N 99/00 *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 19F A62D [**Projet-Rapporteur : D071/EP**] <CE41>
[Tr.:]

CL M 1/00 **Compositions pour éteindre les incendies; Emploi de produits chimiques pour éteindre les incendies**

ANNEXE 20F A62D [**Projet-Rapporteur : M703/US**] <CE41>
[Tr.: CH]

CL M 3/00 **Procédés pour rendre les substances chimiques nuisibles inoffensives ou moins nuisibles en effectuant un changement chimique dans les substances** (dispositifs pour rendre inoffensifs les agents chimiques nuisibles [A62B 29/00](#); incinération de gaz nocifs [F23G 7/06](#))

ANNEXE 21F A62D [**Projet-Rapporteur : D071/EP**] <CE41>
[Tr.:]

AL M 7/02 · Couches antibuée empêchant la formation de gouttes d'eau ou de givre

CL M 9/00 **Composition des substances chimiques utilisées dans les appareils respiratoires**

ANNEXE 22F A63B [**Projet-Rapporteur : D079/GB**] <CE41>
[Tr.: CH]

CL M 21/00 **Appareils de gymnastique pour développer ou fortifier les muscles ou les articulations du corps en surmontant des résistances, avec ou sans dispositifs de mesure** (leurs commandes électriques ou électroniques [A63B 24/00](#))

CL U 29/00 < Inchangé >

AL M 29/02 · Cordes ou accessoires, p.ex. pour avalanches; Moyens pour indiquer où se trouvent des personnes ensevelies accidentellement, p.ex. dans la neige

CL M 41/00 **Balles creuses gonflables, ballons**

AL M 41/12 · Outils ou appareils pour gonfler ou fermer les balles

CL M 55/08 · Transporteurs à roues pour sacs de golf

CL M 65/00 **Objets à lancer** (jouets à lancer [A63H 33/18](#))

CL M 69/40 · Dispositifs fixés à demeure pour la projection de balles (boîtes de lancement de pigeons artificiels [F41J 9/18](#))

CL M 71/06 · Dispositifs indicateurs ou de marque pour jeux ou joueurs

AL M 71/16 · · · pneumatiques

ANNEXE 23F B01L [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M 7/00 **Appareils de chauffage ou de refroidissement** (évaporateurs **B01D 1/00**; séchage des gaz ou des vapeurs, p.ex. dessiccateurs, **B01D 53/26**; autoclaves **B01J 3/04**; fours de séchage **F26B**; fourneaux, fours **F27**) ; **Dispositifs d'isolation thermique**

AL N 7/04 · *Dispositifs d'isolation thermique, p.ex. manchons pour ballons*

CL D 11/00 (transféré en **B01L 99/00**)

AL D 11/02 (transféré en **B01L 7/04**)

CL N 99/00 *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 24F B05B [**Projet-Rapporteur : D076/GB**] <CE41>
[Tr.: EP]

CL M **Titre APPAREILLAGES DE PULVÉRISATION; APPAREILLAGES D'ATOMISATION; AJUTAGES OU BUSES** (mélangeurs de pulvérisation avec ajutages **B01F 5/20**; procédés pour appliquer des liquides ou d'autres matériaux fluides à des surfaces par pulvérisation **B05D**)

CL M 1/00 **Buses, têtes de pulvérisation ou autres dispositifs de sortie, avec ou sans dispositifs auxiliaires tels que valves, moyens de chauffage** (**B05B 3/00**, **B05B 5/00**, **B05B 7/00** ont priorité; dispositifs pour appliquer des liquides ou d'autres matériaux fluides sur une surface par contact **B05C**; ajutages pour mécanismes d'impression par projection d'encre **B41J 2/135**; ajutages pour débiter des liquides, p.ex. dans les stations-service pour véhicules, **B67D 7/42**)

CL M 7/04 · · avec des dispositifs permettant le mélange de liquides ou d'autres matériaux fluides avant l'évacuation

CL M 12/00 **Aménagements ou adaptations particulières de moyens de commande de la distribution dans les systèmes de pulvérisation**

CL M 15/00 **Parties constitutives des installations ou des appareillages de pulvérisation non prévus ailleurs; Accessoires**

ANNEXE 25F B24D [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: **IB**]

CL M Schéma
général

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DES CORPS OU FEUILLES ABRASIVES	3/00
ROUES ABRASIVES	5/00, 7/00, 9/00, 13/00
MATÉRIAUX ABRASIFS FLEXIBLES	11/00
OUTILS À MAIN	15/00
FABRICATION	18/00
AUTRES OUTILS	99/00

CL D 17/00 (transféré en **B24D 99/00**)

CL N **99/00** *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 26F B27K [**Projet-Rapporteur : M700/SE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **Titre** **PROCÉDÉS, APPAREILLAGE OU EMPLOI DE SUBSTANCES SPÉCIFIÉES POUR L'IMPRÉGNATION, LA COLORATION, LA TEINTURE OU LE BLANCHIMENT DU BOIS, OU POUR LE TRAITEMENT DU BOIS, NON PRÉVU AILLEURS, AVEC DES LIQUIDES PAR PÉNÉTRATION** (application de liquides ou d'autres matériaux fluides aux surfaces en général **B05**; revêtement du bois ou de matériaux similaires **B44D**) ; **TRAITEMENT CHIMIQUE OU PHYSIQUE DU LIÈGE, DU JONC, DU ROSEAU, DE LA PAILLE OU DE MATÉRIAUX SIMILAIRES**

ANNEXE 27F B29 [**Projet-Rapporteur : C441/SE**] <CE41>
[Tr.:]

- CL M Note
B29
1. La présente classe ne couvre pas le travail des feuilles plastiques s'il s'agit d'un travail analogue au travail du papier, qui est couvert par la classe **B31**. [4]
 2. Dans la présente classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
 - "matières plastiques" désigne les composés macromoléculaires ou les compositions à base de tels composés.
 3. Dans la présente classe, s'appliquent les règles suivantes:
 - a. Le travail des matières plastiques est autant que possible classé en premier lieu selon la technique particulière de façonnage utilisée, p.ex. dans la sous-classe **B29C**. [4]
 - b. Le classement selon la fabrication d'objets particuliers de la sous-classe **B29D** est limité:
 - i. aux aspects caractéristiques pour la fabrication d'un objet particulier qui ne peuvent pas être classés dans les sous-classes **B29B** ou

- B29C**;
- ii. aux opérations combinées de fabrication d'un objet particulier qui ne peuvent pas être entièrement classées dans la sous-classe **B29C**. [4]
- c. *Un produit en soi n'est pas classé dans la présente classe. Cependant, si un produit est caractérisé par son mode de production et non pas par sa structure ou sa composition, le procédé de production est classé dans la présente classe.* [new.]

ANNEXE 28F **B29C** [**Projet-Rapporteur : C441/SE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **Titre** **FAÇONNAGE OU ASSEMBLAGE DES MATIÈRES PLASTIQUES; FAÇONNAGE DES SUBSTANCES À L'ÉTAT PLASTIQUE EN GÉNÉRAL; POST-TRAITEMENT DES PRODUITS FAÇONNÉS, p.ex. RÉPARATION** (travail analogue au travail des métaux avec des machines outils **B23**; meulage, polissage **B24**; découpage **B26D, B26F**; fabrication de préformes **B29B 11/00**; fabrication de produits stratifiés par combinaison de couches non liées au préalable afin de constituer un produit dont les couches restent associées **B32B 37/00-B32B 41/00**)

- CL M Note B29C
1. Il est important de tenir compte de la note (3) qui suit le titre de la classe **B29**. [4]
 2. Dans la présente sous-classe:
 - la réparation d'articles faits de matières plastiques ou de substances à l'état plastique, p.ex. d'objets façonnés ou fabriqués par utilisation de techniques couvertes par la présente sous-classe ou par la sous-classe **B29D**, est classée dans le groupe **B29C 73/00**;
 - les éléments constitutifs, détails, accessoires ou opérations auxiliaires applicables à plus d'une technique de façonnage sont classés dans les groupes **B29C 31/00-B29C 37/00**;
 - les éléments constitutifs, détails, accessoires ou opérations auxiliaires uniquement applicables à, ou utilisés dans une technique de façonnage spécifique sont classés dans les groupes **B29C 39/00-B29C 71/00**. [4,5]

ANNEXE 29F **B29D** [**Projet-Rapporteur : C441/SE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M Note B29D Il est important de tenir compte de la note (3) qui suit le titre de la classe **B29**. [4]

ANNEXE 30F B29D [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL D 31/00 (transféré en **B29D 99/00**)

CL D 31/02 (transféré en **B29D 33/00**)

CL D 31/50 (transféré en **B29D 35/00**)

CL D Note < Deleted / Supprimée >
31/50

AL D 31/502 (transféré en **B29D 35/02**)

AL D 31/505 (transféré en **B29D 35/04**)

AL D 31/508 (transféré en **B29D 35/06**)

AL D 31/51 (transféré en **B29D 35/08**)

AL D 31/512 (transféré en **B29D 35/10**)

AL D 31/515 (transféré en **B29D 35/12**)

AL D 31/518 (transféré en **B29D 35/14**)

CL N **33/00** *Fabrication de bagues de paliers*

CL N **35/00** *Fabrication de chaussures*

CL N Note 35/00

1. *Le classement est effectué dans le présent groupe si la technique de moulage présente un intérêt. [new.]*
2. *L'assemblage des différentes parties de chaussures par réunion mécanique est classé dans la sous-classe **A43D**, p.ex. par collage des parties de la chaussure **A43D 25/00**. [new.]*

AL N 35/02 • *fabriquées d'une seule pièce en utilisant une technique de moulage, p.ex. moulage par injection ou par coulée*

AL N 35/04 • • *comportant des parties multicouches*

AL N 35/06 • *comportant des semelles ou des talons formés et réunis sur des empeignes préformées en utilisant une technique de moulage, p.ex. moulage par injection, pressage et vulcanisation*

AL N 35/08 • • *comportant des parties multicouches*

AL N 35/10 • *comportant des semelles préformées ou des talons préformés réunis sur des empeignes préformées en utilisant une technique de moulage, p.ex. par alimentation ou par injection de la matière plastique entre les différentes parties à joindre*

AL N 35/12 • *Fabrication de leurs parties constitutives, p.ex. semelles, talons ou empeignes, par une technique de moulage*

AL N 35/14 • • *des parties multicouches*

CL N 99/00 *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 31F B32B [**Projet-Rapporteur : C441/SE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M Note
B32B

1. La présente sous-classe couvre :
 - les produits stratifiés comportant plusieurs sortes de matériaux ou les produits stratifiés non caractérisés par l'utilisation d'un type déterminé de matériau;
 - un produit similaire à un produit stratifié mais qui comporte uniquement un matériau sous forme d'une feuille ou grille enrobée dans la masse d'une matière plastique ou d'une substance de nature physique analogue, laquelle masse pénètre ladite feuille ou grille et en recouvre les deux faces, p.ex. de manière à ce que ladite feuille ou grille renforce la matière plastique, à condition toutefois que la feuille ou grille ainsi enrobée occupe pratiquement toute la zone couverte par le produit, soit d'une matière continue, soit sous forme d'assemblage; la feuille ou grille enrobée peut donc être un tissu ou une série de tiges reliées par des fils transversaux. Le procédé de fabrication d'un tel produit n'est toutefois classé dans la présente sous-classe que s'il constitue véritablement un procédé d'assemblage de couches dont au moins une des couches extérieures existait au préalable. Si le matériau enrobé est constitué uniquement de tiges non réunies ensemble, le produit n'est pas classé dans la présente sous-classe.
2. La présente sous-classe ne couvre pas :
 - les procédés ou appareils utilisés pour la fabrication ou le traitement d'un produit, ou en rapport avec ces opérations, lorsqu'ils trouvent leur application exclusivement, et peuvent être parfaitement classés dans une seule autre classe de procédés ou d'appareils, p.ex. **B05**, **B29**, **B44D**, **C08J**, **C09J** ou **C23**;
 - les compositions ou leur préparation ou traitement, sauf s'ils sont restreints essentiellement à des produits stratifiés et s'ils ne peuvent être parfaitement classés dans une autre classe sans ignorer cette restriction;
 - les figures métalliques obtenues par gravure sur les panneaux de circuits imprimés. [3]
3. Dans la présente sous-classe, une pellicule formée sur une couche par pulvérisation d'une substance n'est pas considérée comme une couche si elle ne sert que d'adhésif ou si son but n'est que de constituer la finition de surface d'un produit.
4. Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:
 - "couche" est une feuille, bande ou tout autre élément d'épaisseur relativement faible par rapport à ses autres dimensions, qui existe, en conjonction avec au moins une autre couche, dans un produit, soit qu'elle y préexistait, p.ex. en tant que feuille ou bande séparée, soit qu'elle ait été

formée pendant la fabrication même du produit stratifié. Cette couche peut être ou non de nature homogène ou cohésive; elle peut être faite d'un assemblage de fibres ou de morceaux; elle peut être discontinue, p.ex. à claire-voie, en nid d'abeilles ou en forme d'armature; elle peut être en contact total ou non avec la couche adjacente, p.ex. comme lorsqu'une couche ondulée jouxte une couche plate;

- "produit stratifié" comporte au moins deux couches liées entre elles. L'expression "lié" doit être interprétée de façon extensive de manière à inclure toutes les méthodes d'assemblage de couches, p.ex. couture, piqûre, collage, clouage, assemblage à queue d'aronde ou en faisant intervenir un adhésif ou un support recouvert d'adhésif. Le produit stratifié peut constituer un stade intermédiaire de la fabrication d'un objet qui n'est pas stratifié sous sa forme finale, p.ex. un panneau comportant une couche protectrice qui sera retirée quand le panneau occupera sa position d'utilisation. Les couches peuvent avoir été formées au préalable ou être réalisées sur place sur un support existant; elles peuvent être constituées par un matériau solide cohérent, y compris ceux du genre nid d'abeilles ou autres matériaux cellulaires, ou bien par des matériaux solides discontinus tels qu'un assemblage de brins, de rubans, de fibres, de carreaux ou tout autre système analogue;
 - "couche filamenteuse" désigne une couche de fils ou de filaments, de n'importe quelle substance (p.ex. des fils métalliques), d'une longueur pratiquement illimitée, placés selon un certain ordre de rangement et reliés les uns aux autres; cette couche peut être tissée, tricotée, tressée ou formée de fils croisés, posés côte à côte et liés ensemble;
 - "couche fibreuse" désigne un assemblage au hasard de fibres ou filaments, généralement de longueur réduite, p.ex. un feutre, un molleton; les fibres peuvent être ou non imbriquées ou liées, p.ex. par des adhésifs.
5. Dans les groupes **B32B 1/00-B32B 33/00**, à chaque niveau de subdivision, sauf indication contraire, le classement s'effectue à la première place appropriée.
 6. *Si un produit stratifié est caractérisé par son mode de production et non pas par sa structure ou sa composition, le procédé de production doit être classé dans les groupes **B32B 37/00** ou **B32B 38/00**, ou dans la sous-classe **B29C**, par exemple dans les groupes **B29C 45/16** ou **B29C 47/06**. [new.]*
 7. Le classement des produits stratifiés est prévu dans de nombreuses classes. Toutefois, la plupart de ces classes se limitent à un type bien défini de matériau. Pour que la présente sous-classe puisse fournir une base permettant d'effectuer une recherche complète en matière de produits stratifiés, toute la matière concernée est classée dans la présente sous-classe même lorsqu'elle est, par ailleurs, correctement classée dans une autre sous-classe.

ANNEXE 33F B43M [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M Schéma
général

FIXATION DE CACHETS; REMPLISSAGE, FERMETURE, OUVERTURE DES ENVELOPPES	1/00; 3/00, 5/00, 7/00
PRESSE-PAPIERS; DISPOSITIFS POUR APPLIQUER DES LIQUIDES; DISTRIBUTEURS POUR TIMBRES; PUNAISES	9/00; 11/00; 13/00; 15/00
AUTRES ACCESSOIRES	99/00

CL D 17/00 (transféré en **B43M 99/00**)

CL N **99/00** *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 34F B60F [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M **Titre VÉHICULES RAIL-ROUTE; VÉHICULES CAPABLES DE SE DÉPLACER DANS
OU SUR DES MILIEUX DIFFÉRENTS, p.ex. VÉHICULES AMPHIBIES** (véhicules à
coussin d'air **B60V**)

CL M **5/00 Autres véhicules capables de se déplacer dans ou sur des milieux différents** (véhicules
utilisant alternativement des patins et des roues **B62B 13/18**; hydravions à coque ou à
flotteurs **B64C 35/00**)

ANNEXE 35F B60G [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M Schéma
général

SUSPENSION RIGIDE	1/00
SUSPENSION ÉLASTIQUE	
Structure générale	
pour roue unique; pour jeu unitaire de roues; bras de suspension articulés et accessoires	3/00; 5/00; 7/00
pour essieu rigide ou carter d'essieu à deux roues ou plus	9/00
Caractérisée par la disposition, l'emplacement ou le type des: ressorts, amortisseurs de vibration, ressorts- amortisseurs combinés	11/00, 13/00, 15/00
Caractérisée par la possibilité de réglage des éléments	17/00

de la suspension

SUSPENSION AVEC MOYENS DE DÉTECTION AUTOMATIQUE DES ACCIDENTS DU TERRAIN	23/00
SYSTÈMES À ROUES CONJUGUÉES SUSPENDUES ÉLASTIQUEMENT	21/00
AUTRES TYPES DE SUSPENSION	99/00

CL D 25/00 (transféré en **B60G 99/00**)

CL N 99/00 *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 36F B63G [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

AL M 8/08 · Propulsion (propulsion nucléaire **B63H 21/18**; dispositifs d'échappement sous l'eau **F01N 13/12**; installations ou unités de puissance propulsive en soi, voir les classes correspondantes)

ANNEXE 37F B64C [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL N 99/00 *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 38F B65D [**Projet-Rapporteur : D081/GB**] <CE41>
[Tr.: FR]

AL M 1/32 · Réceptacles conçus pour subir une déformation momentanée par pression externe pour expulser le contenu (réceptacles à désinfectants **A61L 2/00**; burettes à huile **F16N 3/00**)

CL M 33/01 · Ventilation ou drainage des sacs

ANNEXE 39F B65D [**Projet-Rapporteur : M706/SE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M Rubrique **Éléments de fermeture, autres que ceux en papier plié et incorporés aux**
d'orientation **réceptacles ou fixés à ceux-ci, pour l'ouverture de réceptacles rigides ou semi-**
39/00- **rigides sans destruction d'une partie de la paroi externe, ou pour l'ouverture de**
55/00 **réceptacles souples présentant des problèmes analogues de fermeture;**
Arrangements ou dispositifs pour empêcher le réemplissage des réceptacles;
Parties des réceptacles coopérant avec les éléments de fermeture ou caractérisées

par la forme de l'élément de fermeture

ANNEXE 40F B65D [Projet-Rapporteur : D081/GB] <CE41>
[Tr.: FR]

- CL M 41/00 **Capuchons, p.ex. couvercles à rebords, capsules à sertissage, c. à d. éléments ayant des parties prenant sur la périphérie extérieure d'un col ou d'une paroi limitant une ouverture de versement ou de décharge; Couvercles de protection en forme de capuchons pour les éléments de fermeture, p.ex. couvercles décoratifs en feuille de métal ou en papier (B65D 45/00 a priorité; combinaison de capuchons et de couvercles analogues à des capuchons B65D 51/18; fabrication de fermetures par travail de feuilles métalliques B21D 51/44)**
- CL M 47/00 **Fermetures avec dispositifs pour remplir et vider, ou pour vider** (réceptacles pliables de forme tubulaire comportant des valves s'ouvrant lorsque la fermeture est pressée contre la surface B65D 35/00; capuchons comportant une membrane perçable B65D 41/02, B65D 41/32; pinceaux combinés ou associés avec des réceptacles A46B 11/00; distributeurs de savon liquide A47K 5/12; tampons pour appliquer, à partir d'un moyen incorporé, des agents au corps humain A61F 13/40; équipement de bureau pour appliquer les liquides par contact sur des surfaces B43M 11/00)
- AL M 47/00 **Fermetures avec dispositifs pour remplir et vider, ou pour vider** (distributeurs de savon liquide A47K 5/12; équipement de bureau pour appliquer les liquides par contact sur des surfaces B43M 11/00)
- AL M 47/18 · · · pour verser goutte à goutte; Compte-gouttes
- CL M 53/00 **Éléments d'étanchéité ou d'emballage; Étanchéité réalisée par matériaux liquides ou plastiques**
- AL M 55/06 · · Fils métalliques, cordons ou bandes déformables ou déchirables; Utilisation de sceaux (réceptacles spécialement conçus pour être ouverts au moyen d'une bande de déchirure, d'un cordon ou analogues B65D 17/00; capuchons ou couvercles en forme de capuchons avec bandes de déchirure B65D 41/32; application des étiquettes aux bouteilles B65C 3/06, B65C 9/00)
- CL M 63/00 **Éléments d'emballage flexibles allongés, p.ex. courroies pour lier ou pour soutenir des objets**
- CL M 65/00 **Enveloppes ou emballages souples; Matériaux d'emballage de forme ou de type particulier** (enveloppes ou emballages souples avec des propriétés d'amortissement des chocs B65D 81/03)
- AL M 79/02 · Arrangements ou dispositifs pour indiquer un stockage ou un transport incorrects
- CL M 83/06 · pour distribuer un matériau pulvérulent ou granulaire
- CL M 83/14 · pour distribution de liquides ou de semi-liquides par pression interne de gaz, c. à d. réceptacles aérosols
- AL M 90/18 · · Roues à pivot, rouleaux ou éléments similaires, p.ex. amovibles

AL M 90/32 • • Aménagements en vue d'empêcher ou de limiter les conséquences d'une pression excessive ou insuffisante

AL M 90/46 • • Aménagements pour supprimer les charges électrostatiques ou empêcher leur formation

AL M 90/54 • Portes ou fermetures (pour trous d'homme [B65D 90/10](#))

ANNEXE 41F B65H [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M 75/34 • • spécialement adaptés ou montés pour stocker, dérouler de façon répétée et stocker à nouveau des longueurs de matériau prévues pour des buts particuliers, p.ex. tuyaux souples à poste fixe, câbles de force (moyens de rappel pour ranger un tuyau flexible en tant qu'accessoire de meuble de travail pour dentiste [A61G 15/18](#); moyens de rétraction de la ceinture de sécurité dans les véhicules [B60R 22/34](#); dispositifs de stockage de tuyaux destinés à transférer des liquides à partir de récipients ou de réservoirs de stockage pour alimenter des véhicules ou des récipients transportables [B67D 7/40](#); supports de fils à sécher le linge [D06F 53/00](#); tambours à ressorts pour stores à lamelles horizontales levables [E06B 9/322](#); tambours à ressorts ou tambours à ruban pour volets à rouleau ou pour stores à rouleau [E06B 9/56](#); chaînes de traction ou de hissage avec dispositifs pour soutenir des câbles électriques, des tuyaux ou des éléments analogues [F16G 13/16](#); dispositifs pour guider des tuyaux, des câbles ou des conduits de protection, entre des points mobiles les uns par rapport aux autres, p. es. canal mobile, [F16L 3/01](#); mètres flexibles ou rubans comportant des graduations [G01B 3/10](#); dans le cas où l'invention concerne l'aspect électrique du matériel stocké, voir les sous-classes correspondantes, p.ex. [H02G](#))

ANNEXE 42F B67D [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL D 5/00 (transféré en [B67D 99/00](#))

CL D 5/01 (transféré en [B67D 7/00](#))

AL D 5/02 (transféré en [B67D 7/02](#))

AL D 5/04 (transféré en [B67D 7/04](#))

CL D 5/06 (transféré en [B67D 7/06](#))

CL D 5/08 (transféré en [B67D 7/08](#))

AL D 5/10 (transféré en [B67D 7/10](#))

AL D 5/12 (transféré en [B67D 7/12](#))

AL D 5/14 (transféré en [B67D 7/14](#))

- AL D 5/16 (transféré en **B67D 7/16**)
- AL D 5/18 (transféré en **B67D 7/18**)
- AL D 5/20 (transféré en **B67D 7/20**)
- CL D 5/22 (transféré en **B67D 7/22**)
- AL D 5/24 (transféré en **B67D 7/24**)
- AL D 5/26 (transféré en **B67D 7/26**)
- AL D 5/28 (transféré en **B67D 7/28**)
- AL D 5/30 (transféré en **B67D 7/30**)
- CL D 5/32 (transféré en **B67D 7/32**)
- AL D 5/33 (transféré en **B67D 7/34**)
- AL D 5/34 (transféré en **B67D 7/36**)
- CL D 5/36 (transféré en **B67D 7/38**)
- AL D 5/365 (transféré en **B67D 7/40**)
- CL D 5/37 (transféré en **B67D 7/42**)
- AL D 5/371 (transféré en **B67D 7/44**)
- AL D 5/372 (transféré en **B67D 7/46**)
- AL D 5/373 (transféré en **B67D 7/48**)
- AL D 5/375 (transféré en **B67D 7/50**)
- AL D 5/377 (transféré en **B67D 7/52**)
- AL D 5/378 (transféré en **B67D 7/54**)
- AL D 5/38 (transféré en **B67D 7/56**)
- CL D 5/40 (transféré en **B67D 7/58**)
- AL D 5/42 (transféré en **B67D 7/60**)
- AL D 5/44 (transféré en **B67D 7/62**)
- AL D 5/46 (transféré en **B67D 7/64**)
- AL D 5/48 (transféré en **B67D 7/66**)

- AL D 5/50 (transféré en **B67D 7/68**)
- AL D 5/52 (transféré en **B67D 7/70**)
- AL D 5/54 (transféré en **B67D 7/72**)
- CL D 5/56 (transféré en **B67D 7/74**)
- CL D 5/58 (transféré en **B67D 7/76**)
- CL D 5/60 (transféré en **B67D 7/78**)
- CL D 5/62 (transféré en **B67D 7/80**)
- AL D 5/63 (transféré en **B67D 7/82**)
- CL D 5/64 (transféré en **B67D 7/84**)
- AL D 5/66 (transféré en **B67D 7/86**)
- CL D 5/68 (transféré en **B67D 9/00**)
- AL D 5/70 (transféré en **B67D 9/02**)
- CL N 7/00 *Appareils ou dispositifs pour transférer des liquides à partir de récipients ou de réservoirs de stockage en vrac vers des véhicules ou des récipients portables, p.ex. pour la vente au détail (dispositions générales des installations dans les stations d'approvisionnement en carburant pour véhicules **B60S 5/02**; pour remplir ou vider les réservoirs à eau pour locomotives, p.ex. colonnes de distribution d'eau, **B61K 11/00**; pour ravitailler les aéronefs en vol **B64D 39/00**; installations au sol de manipulation des liquides spécialement adaptées pour ravitailler les aéronefs à l'arrêt **B64F 1/28**)*
- AL N 7/02 • *pour transférer des liquides autres que des carburants ou des lubrifiants*
- AL N 7/04 • *pour transférer des carburants, des lubrifiants ou leurs mélanges*
- CL N 7/06 • *Parties constitutives ou accessoires*
- CL N 7/08 • • *Aménagements des dispositifs pour commander, indiquer, mesurer ou enregistrer la quantité ou le prix du liquide transféré (aménagements des soupapes de commande du débit ou de la pression **B67D 7/36**; calcul, comptage **G06**; appareils déclenchés par pièces de monnaie distribuant des fluides **G07F 13/00**; appareils à prépaiement pour mesurer un débit de liquide **G07F 15/00**)*
- AL N 7/10 • • • *actionnés par des clés, des boutons ou des caisses enregistreuses*
- AL N 7/12 • • • *actionnés par le mouvement du tuyau ou de l'orifice de distribution ou par des dispositifs qui leur sont associés*
- AL N 7/14 • • • *répondant à l'insertion d'information de programmes enregistrés, p.ex. sur cartes perforées*
- AL N 7/16 • • • *Aménagements des compteurs à liquide*

- AL N 7/18 du type à piston
- AL N 7/20 du type rotatif
- CL N 7/22 . . . Aménagements des indicateurs ou enregistreurs (indication ou enregistrement dans les compteurs de fluides **G01F 15/06**)
- AL N 7/24 avec des moyens pour établir ou délivrer un reçu ou un état de vente
- AL N 7/26 avec des moyens pour le recalage ou la remise à zéro
- AL N 7/28 . . . avec des moyens automatiques pour réduire ou interrompre le débit par intermittence avant la fin de la distribution, p.ex. pour alimenter goutte à goutte
- AL N 7/30 . . . avec des moyens pour prédéterminer la quantité de liquide à transférer (**B67D 7/10**, **B67D 7/14** ont priorité)
- CL N 7/32 . . Aménagements des dispositifs de sécurité ou d'alarme; Moyens pour empêcher un débit non autorisé du liquide
- AL N 7/34 . . . Moyens pour empêcher un débit de liquide non autorisé
- AL N 7/36 . . Aménagements des vannes de commande du débit ou de la pression (associées à des buses **B67D 7/42**)
- CL N 7/38 . . Aménagements des tuyaux flexibles, p.ex. de la liaison de pilotage d'une moto-pompe (tuyaux flexibles en général **F16L 11/00**)
- AL N 7/40 . . . Dispositifs de suspension, d'enroulement ou de stockage (supports pour stocker des longueurs de tuyau souple, en général **B65H 75/34**)
- CL N 7/42 . . Buses de remplissage
- AL N 7/44 . . . se fermant automatiquement
- AL N 7/46 lorsque le liquide atteint un niveau prédéterminé dans le récipient à remplir
- AL N 7/48 en utilisant une aspiration d'air à travers un orifice fermé par la montée du liquide
- AL N 7/50 et pourvus d'un levier à main additionnel
- AL N 7/52 et pourvus de moyens additionnels à soupape de commande du débit
- AL N 7/54 . . . avec des moyens pour empêcher une fuite de liquide ou de vapeur ou pour récupérer une perte de liquide ou de vapeur (**B67D 7/44** a priorité)
- AL N 7/56 . . Aménagements des indicateurs de débit, p.ex. compartiments transparents, fenêtres, indicateurs tournants (indication ou enregistrement de l'existence, de l'absence ou de la direction d'un mouvement **G01P 13/00**)
- CL N 7/58 . . Aménagements des pompes
- AL N 7/60 . . . à main

- AL N 7/62 à moteur
- AL N 7/64 du type à piston
- AL N 7/66 du type rotatif
- AL N 7/68 immergées dans le réservoir de stockage
- AL N 7/70 de plusieurs pompes associées en série ou en parallèle
- AL N 7/72 . . Dispositifs appliquant une pression d'air ou d'un autre gaz en vue de forcer le liquide vers l'orifice de distribution
- CL N 7/74 . . Dispositifs pour mélanger plusieurs liquides à transférer (appareils déclenchés par pièces de monnaie **G07F 13/06**)
- CL N 7/76 . . Aménagements des dispositifs de purification des liquides à transférer, p.ex. des filtres, des séparateurs à air ou eau
- CL N 7/78 . . Aménagements des réservoirs de stockage ou des systèmes de canalisations
- CL N 7/80 . . Aménagements des dispositifs de réchauffage ou de refroidissement des liquides à transférer
- AL N 7/82 de réchauffage uniquement
- CL N 7/84 . . Carters, armoires ou châssis; Chariots ou supports mobiles du même genre
- AL N 7/86 . . Aménagements pour l'éclairage
- CL N 9/00 **Appareils ou dispositifs pour transférer des liquides lors du chargement ou du déchargement des navires (équipement de bord **B63B 27/00**)**
- AL N 9/02 . . à l'aide de canalisations articulées
- CL N 99/00 **Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe**

ANNEXE 43F **B81C** [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: **IB**]

CL D 5/00 (transféré en **B81C 99/00**)

CL N 99/00 **Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe**

ANNEXE 44F C01G [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M Schéma
général

PRÉPARATIONS EN GÉNÉRAL	1/00
COMPOSÉS DES MÉTAUX, CLASSÉS SELON L'ORDRE ALPHABÉTIQUE DES SYMBOLES	
Ag Argent	5/00
As Arsenic	28/00
Au Or	7/00
Bi Bismuth	29/00
Cd Cadmium	11/00
Co Cobalt	51/00
Cr Chrome	37/00
Cu Cuivre	3/00
Fe Fer	49/00
Ga Gallium	15/00
Ge Germanium	17/00
Hf Hafnium	27/00
Hg Mercure	13/00
In Indium	15/00
Ir Iridium	55/00
Mn Manganèse	45/00
Mo Molybdène	39/00
Nb Niobium	33/00
Ni Nickel	53/00
Os Osmium	55/00
Pb Plomb	21/00
Pd Palladium	55/00
Pt Platine	55/00
Re Rhénium	47/00
Rh Rhodium	55/00
Ru Ruthénium	55/00
Sb Antimoine	30/00
Sn Etain	19/00
Ta Tantale	35/00
Ti Titane	23/00
Tl Thallium	15/00
U Uranium	43/00
V Vanadium	31/00

W Tungstène	41/00
Zn Zinc	9/00
Zr Zirconium	25/00
COMPOSÉS DES MÉTAUX TRANSURANIENS	56/00
COMPOSÉS DES MÉTAUX NON PRÉVUS DANS LES GROUPES PRÉCÉDENTS	99/00

CL D 57/00 (transféré en **C01G 99/00**)

CL N **99/00** *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 45F C07C [**Projet-Rapporteur : M710/IE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **69/00** **Esters d'acides carboxyliques; Esters de l'acide carbonique ou de l'acide formique halogéné**

ANNEXE 46F C07F [**Projet-Rapporteur : M702/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

- CL M Note
C07F
1. Il est important de tenir compte de la note (3) après la classe **C07**, qui définit la règle de la dernière place appliquée dans l'intervalle des sous-classes **C07C-C07K** et dans ces sous-classes. [8]
 2. Il est important de tenir compte de la note (6) qui suit le titre de la classe **C07**. [2]
 3. *Il est important de tenir compte de la note (3) après le titre de la section C qui indique à quelle version du tableau périodique des éléments chimiques la CIB se réfère.* [new.]
 4. L'activité thérapeutique des composés est en outre classée dans la sous-classe **A61P**. [7]
 5. Dans la présente sous-classe, les sels d'acides organiques, les alcoolates, les phénolates, les chélates ou les mercaptides sont classés comme les composés de base. [2]

ANNEXE 47F C08H [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M **Titre DÉRIVÉS DE COMPOSÉS MACROMOLÉCULAIRES NATURELS** (polysaccharides **C08B**; caoutchouc naturel **C08C**; résines naturelles ou leurs dérivés **C09F**; matières bitumineuses **C10**)

CL D 5/00 (transféré en **C08H 99/00**)

AL D 5/02 (transféré en [C08H 6/00](#))

AL D 5/04 (transféré en [C08H 8/00](#))

CL N **6/00** *Composés macromoléculaires dérivés de lignine*

CL N **8/00** *Composés macromoléculaires dérivés de matériaux lignocellulosiques*

CL N **99/00** *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 48F **C08L** [**Projet-Rapporteur : M104/DE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **43/00** **Compositions contenant des homopolymères ou des copolymères de composés possédant un ou plusieurs radicaux aliphatiques non saturés, chacun ne contenant qu'une seule liaison double carbone-carbone et contenant du bore, du silicium, du phosphore, du sélénium, du tellure ou un métal; Compositions contenant des dérivés de tels polymères**

AL M 55/02 · Polymères ABS [Acrylonitrile-Butadiène-Styrène]

CL M **59/00** **Compositions contenant des polyacétals; Compositions contenant des dérivés des polyacétals** (d'acétals de polyvinyle [C08L 29/14](#))

AL U 89/04 < Inchangé >

AL M 91/08 · · Cires minérales

CL M **95/00** **Compositions contenant des matières bitumeuses, p.ex. asphalte, goudron ou brai**

AL M 97/02 · Matériau lignocellulosique, p.ex. bois, paille ou bagasse

AL M 101/12 · caractérisées par des propriétés physiques, p.ex. anisotropie, viscosité ou conductivité électrique (substances ou compositions formant des cristaux liquides [C09K 19/00](#))

ANNEXE 49F **C09D** [**Projet-Rapporteur : M105/DE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **Titre COMPOSITIONS DE REVÊTEMENT, p.ex. PEINTURES, VERNIS OU VERNIS-LAQUES; APPRÊTS EN PÂTE; PRODUITS CHIMIQUES POUR ENLEVER LA PEINTURE OU L'ENCRE; ENCRE; CORRECTEURS LIQUIDES; COLORANTS POUR BOIS; PRODUITS SOLIDES OU PÂTEUX POUR COLORIAGE OU IMPRESSION; EMPLOI DE MATÉRIAUX À CET EFFET** (cosmétiques [A61K](#); procédés pour appliquer des liquides ou d'autres matériaux fluides aux surfaces, en général, [B05D](#); glaçures ou émaux vitreux [C03C](#); coloration du bois [B27K 5/02](#); composés macromoléculaires organiques [C08](#); colorants organiques ou composés étroitement apparentés pour produire des colorants, des mordants ou des laques, en soi, [C09B](#);

traitement de substances inorganiques, autres que des charges fibreuses, utilisées comme pigments ou charges **C09C**; résines naturelles, vernis à l'alcool, huiles siccatives, sécheurs, térébenthine, en soi **C09F**; compositions de produits à polir autres que le vernis à l'alcool, farts **C09G**; préparation de la colle forte ou de la gélatine **C09H**; adhésifs ou emploi de matériaux comme adhésifs **C09J**; matériaux pour sceller ou étouper des joints ou des couvercles **C09K 3/10**; matériaux pour arrêter les fuites **C09K 3/12**; procédés pour la préparation électrolytique ou électrophorétique de revêtements **C25D**; compositions pour le traitement des textiles **D06**; fabrication du papier **D21**; conducteurs, isolateurs **H01B**)

- CL M 5/14 • Peintures contenant des biocides, p.ex. fongicides, insecticides ou pesticides (**C09D 5/16** a priorité)
- CL M 5/20 • pour revêtements pelables sous forme de films cohérents, p.ex. revêtements pelables temporaires sous forme de films cohérents
- CL M 5/36 • Essence d'Orient, p.ex. revêtements contenant des pigments du type lamelles pour un brillant nacré
- CL M 5/38 • Peintures contenant un métal libre non prévues dans les groupes **C09D 5/00-C09D 5/36**
- CL M **7/00** **Caractéristiques de compositions de revêtement non prévues dans le groupe C09D 5/00** (siccatifs **C09F 9/00**)
- AL M 101/10 • • Esters d'acides organiques (à la fois d'acides organiques et d'acides inorganiques **C09D 101/20**)
- AL M 101/16 • • Esters d'acides inorganiques (à la fois d'acides organiques et d'acides inorganiques **C09D 101/20**)
- CL U 133/06 < Inchangé >
- CL U 133/14 < Inchangé >
- CL M **143/00** **Compositions de revêtement à base d'homopolymères ou de copolymères de composés possédant un ou plusieurs radicaux aliphatiques non saturés, chacun ne contenant qu'une seule liaison double carbone-carbone et contenant du bore, du silicium, du phosphore, du sélénium, du tellure ou un métal; Compositions de revêtement à base de dérivés de tels polymères**
- AL M 155/02 • Polymères ABS [Acrylonitrile-Butadiène-Styrène]
- AL M 189/04 • Produits dérivés de déchets, p.ex. cornes, sabots ou poils
- AL M 191/08 • • Cires minérales
- CL M **195/00** **Compositions de revêtement à base de matériaux bitumineux, p.ex. asphalte, goudron ou brai**
- AL M 197/02 • Matériau lignocellulosique, p.ex. bois, paille ou bagasse
-

ANNEXE 50F C09J [**Projet-Rapporteur : M106/DE**] <CE41>
[Tr.:]

- CL M Titre **ADHÉSIFS; ASPECTS NON MÉCANIQUES DES PROCÉDÉS DE COLLAGE EN GÉNÉRAL; PROCÉDÉS DE COLLAGE NON PRÉVUS AILLEURS; EMPLOI DE MATÉRIAUX COMME ADHÉSIFS** (adhésifs chirurgicaux **A61L 24/00**; procédés pour appliquer des liquides ou d'autres matériaux fluides aux surfaces, en général **B05D**; adhésifs à base de composés macromoléculaires organiques non spécifiés, utilisés comme agents liants dans des produits stratifiés **B32B**; étiquetage sur tissus ou matériaux ou objets comparables à surface déformable utilisant des adhésifs et des adhésifs thermoactivables **B65C 5/00**; composés macromoléculaires organiques **C08**; préparation de la colle forte ou de la gélatine **C09H**; étiquettes adhésives, fiches ou moyens analogues d'identification ou d'indication **G09F 3/10**)
- AL M Titre **ADHÉSIFS; ASPECTS NON MÉCANIQUES DES PROCÉDÉS DE COLLAGE EN GÉNÉRAL; PROCÉDÉS DE COLLAGE NON PRÉVUS AILLEURS; EMPLOI DE MATÉRIAUX COMME ADHÉSIFS** (adhésifs chirurgicaux **A61L 24/00**; procédés pour appliquer des liquides ou d'autres matériaux fluides aux surfaces, en général **B05D**; adhésifs à base de composés macromoléculaires organiques non spécifiés, utilisés comme agents liants dans des produits stratifiés **B32B**; étiquetage sur tissus ou matériaux ou objets comparables à surface déformable utilisant des adhésifs et des adhésifs thermoactivables, respectivement **B65C 5/02**, **B65C 5/04**; composés macromoléculaires organiques **C08**; préparation de la colle forte ou de la gélatine **C09H**; étiquettes adhésives, fiches ou moyens analogues d'identification ou d'indication **G09F 3/10**)
- AL M 1/02 · contenant des silicates alcalins solubles dans l'eau
- CL M 5/00 **Procédés de collage en général; Procédés de collage non prévus ailleurs, p.ex. relatifs aux amorces** (dispositifs pour appliquer de la colle forte sur des surfaces à réunir **B05**, **B27G 11/00**)
- CL U 5/04 < Inchangé >
- CL M 9/00 **Adhésifs caractérisés par leur nature physique ou par les effets produits, p.ex. bâtons de colle** (**C09J 7/00** a priorité; adhésifs conducteurs de l'électricité spécialement adaptés à l'utilisation pour la thérapie ou pour l'examen in vivo **A61K 50/00**)
- AL M 9/00 **Adhésifs caractérisés par leur nature physique ou par les effets produits, p.ex. bâtons de colle** (**C09J 7/00** a priorité)
- CL M 11/00 **Caractéristiques des adhésifs non prévues dans le groupe C09J 9/00, p.ex. additifs**
- AL M 101/10 · · Esters d'acides organiques (à la fois d'acides organiques et d'acides inorganiques **C09J 101/20**)
- AL M 101/16 · · Esters d'acides inorganiques (à la fois d'acides organiques et d'acides inorganiques **C09J 101/20**)
- CL U 133/06 < Inchangé >
- CL U 133/14 < Inchangé >

CL M 143/00 Adhésifs à base d'homopolymères ou de copolymères de composés possédant un ou plusieurs radicaux aliphatiques non saturés, chacun ne contenant qu'une seule liaison double carbone-carbone et contenant du bore, du silicium, du phosphore, du sélénium, du tellure ou un métal; Adhésifs à base de dérivés de tels polymères

AL M 155/02 · Polymères ABS [Acrylonitrile-Butadiène-Styrène]

AL M 189/04 · Produits dérivés de déchets, p.ex. cornes, sabots ou poils

AL M 191/08 · · Cires minérales

CL M 195/00 Adhésifs à base de matériaux bitumineux, p.ex. asphalte, goudron ou brai

AL M 197/02 · Matériau lignocellulosique, p.ex. bois, paille ou bagasse

ANNEXE 51F C10N [**Projet-Rapporteur : M702/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

- AL M Note 10/00
1. Dans le présent groupe, les métaux doivent être indexés selon leur groupe de la Classification Périodique des Eléments. [4]
 2. *Il est important de tenir compte de la note (3) après le titre de la section C qui indique à quelle version du tableau périodique des éléments chimiques la CIB se réfère.* [new.]

ANNEXE 52F C12N [**Projet-Rapporteur : C436/IL**] <CE41>
[Tr.: EP]

CL D 5/06 (transféré en **C12N 5/07**)

CL N 5/07 · *Cellules animales ou tissus animaux*

CL N Note *La règle de priorité de la dernière place ne s'applique pas entre les sous-groupes du 5/07 présent groupe.* [new.]

CL N 5/071 · · *Cellules ou tissus de vertébrés, p.ex. cellules humaines ou tissus humains*

CL N 5/073 · · · *Cellules ou tissus embryonnaires; Cellules fœtales ou tissus fœtaux*

CL N 5/0735 · · · · *Cellules souches embryonnaires; Cellules germinales embryonnaires*

CL N 5/074 · · · *Cellules souches adultes*

CL N 5/075 · · · *Oocytes; Oogonies*

CL N 5/076 · · · *Cellules du sperme; Spermatogonies*

- CL N 5/077 ···· *Cellules mésenchymateuses, p.ex. cellules osseuses, cellules de cartilage, cellules stromales médullaires, cellules adipeuses ou cellules musculaires*
- CL N 5/0775 ···· *Cellules souches mésenchymateuses; Cellules souches dérivées du tissu adipeux*
- CL N 5/078 ···· *Cellules du sang ou du système immunitaire*
- CL N 5/0781 ···· *Cellules B; Leurs progéniteurs*
- CL N 5/0783 ···· *Cellules T; Cellules NK; Progéniteurs de cellules T ou NK*
- CL N 5/0784 ···· *Cellules dendritiques; Leurs progéniteurs*
- CL N 5/0786 ···· *Monocytes; Macrophages*
- CL N 5/0787 ···· *Granulocytes, p.ex. basophiles, éosinophiles, neutrophiles ou mastocytes*
- CL N 5/0789 ···· *Cellules souches; Cellules progénitrices multipotentes*
- CL N 5/079 ···· *Cellules neurales*
- CL N 5/0793 ···· *Neurones*
- CL N 5/0797 ···· *Cellules souches; Cellules progénitrices*
- CL D 5/08 (transféré en **C12N 5/071**)
- CL N 5/09 · *Cellules tumorales*
- CL N 5/095 ·· *Cellules souches; Cellules progénitrices*
- CL N 15/113 ···· *Acides nucléiques non codants modulant l'expression des gènes, p.ex. oligonucléotides anti-sens*
- CL N 15/115 ···· *Aptamères, c. à d. acides nucléiques liant spécifiquement une molécule cible avec une haute affinité sans s'y hybrider*
- CL N 15/117 ···· *Acides nucléiques présentant des propriétés immunomodulatrices, p.ex. contenant des motifs CpG*
- CL N 15/873 ···· *Techniques de production de nouveaux embryons, p.ex. transfert nucléaire, manipulation de cellules totipotentes ou production d'embryons chimériques*
- CL N 15/877 ···· *Techniques de production de nouveaux embryons clonés de mammifères*

CL N 99/00 *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 54F C14B [**Projet-Rapporteur : D197/DE**] <CE41>
[Tr.:]

AL M 1/60 • • Procédés d'empâtage (planches d'empâtage **C14B 1/26**; aspects chimiques **C14C 7/00**)

CL M 7/00 **Cuirs particuliers ou leur fabrication** (avec un ou plusieurs strates de matières plastiques only **B32B 9/02**)

AL M 7/02 • Cuirs composites (avec un ou plusieurs strates de matières plastiques **B32B 9/02**)

ANNEXE 55F C14C [**Projet-Rapporteur : D198/DE**] <CE41>
[Tr.:]

CL U **Titre** < Inchangé >

ANNEXE 56F C14C [**Projet-Rapporteur : D197/DE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M 7/00 **Aspects chimiques des procédés d'empâtage**

ANNEXE 57F C22B [**Projet-Rapporteur : D116/US**] <CE41>
[Tr.:]

CL M 1/00 **Traitement préliminaire de minerais ou de débris ou déchets métalliques**

CL M Note 3/00 Lors du classement dans le présent groupe, la nature de tout métal qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classée dans les groupes principaux (uniquement) des groupes **C22B 11/00-C22B 25/00**, dans le groupe **C22B 19/34** ou parmi tous les groupes **C22B 26/00-C22B 61/00**. Tel peut notamment être le cas lorsque cela présente un intérêt pour une recherche concernant l'extraction de métaux particuliers ou de leurs composés. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle". [8]

AL M 4/08 • Appareillages

ANNEXE 58F C22C [**Projet-Rapporteur : D115/US**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **Titre ALLIAGES** (traitement des alliages **C21D**, **C22F**)

CL M **1/00 Fabrication des alliages non ferreux** (par électrothermie **C22B 4/00**; par électrolyse **C25C**)

CL M 33/02 · par des techniques de la métallurgie des poudres

ANNEXE 59F C22F [**Projet-Rapporteur : D117/US**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **1/00 Modification de la structure physique des métaux ou alliages non ferreux par traitement thermique ou par travail à chaud ou à froid**

CL M 1/02 · en atmosphère neutre ou contrôlée ou dans le vide

ANNEXE 60F C23C [**Projet-Rapporteur : C448/JP**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M **Titre REVÊTEMENT DE MATÉRIAUX MÉTALLIQUES; REVÊTEMENT DE MATÉRIAUX AVEC DES MATÉRIAUX MÉTALLIQUES; TRAITEMENT DE SURFACE DE MATÉRIAUX MÉTALLIQUES PAR DIFFUSION DANS LA SURFACE, PAR CONVERSION CHIMIQUE OU SUBSTITUTION; REVÊTEMENT PAR ÉVAPORATION SOUS VIDE, PAR PULVÉRISATION CATHODIQUE, PAR IMPLANTATION D'IONS OU PAR DÉPÔT CHIMIQUE EN PHASE VAPEUR, EN GÉNÉRAL** (application de liquides ou d'autres matériaux fluides sur les surfaces, en général **B05**; fabrication de produits revêtus de métal par extrusion **B21C 23/22**; revêtement métallique par liaison d'objets avec des couches préexistantes, voir les classes appropriées, p.ex. **B21D 39/00**, **B23K**; usinage du métal par action d'une forte concentration de courant électrique sur un objet au moyen d'une électrode **B23H**; métallisation du verre **C03C**; métallisation des mortiers, du béton, de la pierre artificielle, des céramiques ou de la pierre naturelle **C04B 41/00**; peintures, vernis, laques **C09D**; émaillage ou glaçage des métaux **C23D**; moyens pour empêcher la corrosion des matériaux métalliques, l'entartrage ou les incrustations, en général **C23F**; croissance de couches monocristallines **C30B**; fabrication de dispositifs semi-conducteurs **H01L**; fabrication de circuits imprimés **H05K**)

ANNEXE 61F C30B [**Projet-Rapporteur : D141/US**] <CE41>
[Tr.:]

AL M 13/20 · · par induction, p.ex. technique du fil chaud (**C30B 13/18** a priorité)

AL M 13/28 · Commande ou régulation

CL M **29/00 Monocristaux ou matériaux polycristallins homogènes de structure déterminée caractérisés par leurs matériaux ou par leur forme**

ANNEXE 62F C30B [**Projet-Rapporteur : M702/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

CL M Note 29/02-29/54

1. Dans les groupes **C30B 29/02-C30B 29/54**, sauf indication contraire, une composition est classée à la dernière place appropriée. [3]
2. *Il est important de tenir compte de la note (3) après le titre de la section C qui indique à quelle version du tableau périodique des éléments chimiques la CIB se réfère.* [new.]

ANNEXE 63F C30B [**Projet-Rapporteur : D141/US**] <CE41>
[Tr.:]

AL M 31/18 · · Commande ou régulation

CL M **33/00 Post-traitement des monocristaux ou des matériaux polycristallins homogènes de structure déterminée (C30B 31/00 a priorité)**

ANNEXE 64F D01G [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M Schéma général

OPÉRATIONS AVANT CARDAGE; MACHINES À CET EFFET

Ouverture des balles; séparation et classement des fibres; ouverture ou nettoyage des fibres **7/00; 5/00; 9/00**

Découpage des filaments continus; traitement pour rendre les fibres rugueuses **1/00; 3/00**

Récupération des fibres par effilochage d'articles fibreux **11/00**

Mélange de fibres ou de fibres avec des matériaux non fibreux **13/00**

OPÉRATIONS DE CARDAGE OU APRÈS CARDAGE; MACHINES À CET EFFET

Alimentation ou transfert des fibres; formation en nappes; enroulement en nappes; ensimage des fibres **23/00; 25/00; 27/00; 29/00**

Cardage et écardonnage, peignage	15/00, 19/00
SOIE CHAPE; ÉTOUPE DE LIN	17/00; 35/00
COMBINAISON DE MACHINES OU PROCÉDÉS POUR LE TRAVAIL CONTINU	21/00
DISPOSITIFS D'ALARME OU DE SÉCURITÉ	31/00
OUTILS À MAIN POUR LE TRAITEMENT DES FIBRES	33/00
AUTRES TRAITEMENTS PRÉLIMINAIRES	99/00

CL D 37/00 (transféré en **D01G 99/00**)

CL N **99/00** *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 65F **D06M** [**Projet-Rapporteur : M702/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

- CL M Note
D06M
1. Dans chacun des groupes **D06M 11/00-D06M 15/00**, sauf indication contraire, une substance est classée à la dernière place appropriée. [5]
 2. Dans la présente sous-classe:
 - a. Dans chacun des groupes principaux **D06M 11/00-D06M 15/00**, un mélange de substances est classé au moins selon l'ingrédient essentiel. Si plus d'un ingrédient est essentiel, le mélange est classé, sauf indication contraire, selon l'ingrédient essentiel appartenant à la dernière place appropriée dans la séquence de substances.
 - b. Le traitement par des mélanges de substances couvertes par au moins deux des groupes principaux **D06M 11/00-D06M 15/00** est classé dans chacun des groupes principaux appropriés. [5]
 3. Dans la présente sous-classe, le traitement des textiles, non prévu ailleurs dans la classe **D06**, est classé selon les principes suivants:
 - a. Traitement des textiles caractérisé par l'agent traitant dans les groupes **D06M 11/00-D06M 16/00**.
 - b. Traitement des textiles caractérisé par le procédé dans le groupe **D06M 23/00**. [5]
 4. Les procédés utilisant des enzymes ou des micro-organismes afin de
 - i. libérer, séparer ou purifier un composé ou une composition préexistants ou de
 - ii. traiter des textiles ou nettoyer des surfaces solides de matériauxsont en outre classés dans la sous-classe **C12S**. [5]
 5. *Il est important de tenir compte de la note (3) après le titre de la section C qui indique à quelle version du tableau périodique des éléments chimiques la CIB se réfère.* [new.]
-

ANNEXE 66F E01D [**Projet-Rapporteur : D031/US**] <CE41>
[Tr.:]

- CL M **15/00 Ponts mobiles ou transportables** (aménagements de rampes ou de coupées extérieures sur only des navires **B63B 27/00**) ; **Ponts flottants** (flotteurs ou pontons **B63B**; rampes de chargement **B65G 69/00**)
- AL M **15/00 Ponts mobiles ou transportables** (aménagements de rampes ou de coupées extérieures sur des navires **B63B 27/14**; rampes de chargement **B65G 69/28**) ; **Ponts flottants**
- AL M 15/24 · Ponts ou structures similaires, établis sur le sol ou sur une structure fixe et prévus pour donner accès à des navires ou d'autres structures flottantes
- CL M **19/00 Détails des ponts**
- AL M 19/06 · Disposition, structure ou recouvrement des joints de dilatation
- AL M 19/10 · Parapets; Dispositifs de protection contre la fumée ou les gaz, p.ex. des locomotives; Passerelles d'entretien; Fixation des tuyaux ou câbles aux ponts
- CL M 19/12 · Caillebotis ou planchéage des ponts; Fixation des traverses de rails ou de voies sur les ponts
-

ANNEXE 67F F01N [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

- CL D 7/00 (transféré en **F01N 13/00,F01N 99/00**)
- AL D 7/02 (transféré en **F01N 13/02**)
- AL D 7/04 (transféré en **F01N 13/04**)
- AL D 7/06 (transféré en **F01N 13/06**)
- CL D 7/08 (transféré en **F01N 13/08**)
- CL D 7/10 (transféré en **F01N 13/10**)
- AL D 7/12 (transféré en **F01N 13/12**)
- CL D 7/14 (transféré en **F01N 13/14**)
- AL D 7/16 (transféré en **F01N 13/16**)
- CL D 7/18 (transféré en **F01N 13/18**)
- AL D 7/20 (transféré en **F01N 13/20**)
- CL N **13/00 Silencieux ou dispositifs d'échappement caractérisés par les aspects de structure**

- AL N 13/02 • *ayant plusieurs silencieux séparés en série*
- AL N 13/04 • *ayant plusieurs silencieux en parallèle, p.ex. avec interconnexion des silencieux pour moteurs multicylindres*
- AL N 13/06 • *spécialement adaptés pour moteurs en étoile, p.ex. collecteurs d'échappement des cylindres*
- CL N 13/08 • *Autres aménagements ou adaptations des tubulures d'échappement*
- CL N 13/10 • • *des collecteurs d'échappement*
- AL N 13/12 • *spécialement adaptés pour échappement sous l'eau*
- CL N 13/14 • *comportant une isolation thermique*
- AL N 13/16 • *Emploi de matériaux spécifiques*
- CL N 13/18 • *Structure facilitant la fabrication, l'assemblage ou le démontage*
- AL N 13/20 • *ayant des sorties évasées, p.ex. en forme de queue de poisson*
- CL N 99/00 *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 68F F02M [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

- AL M 31/04 • • *l'air comburant ou le mélange air-combustible (par moyen électrique **F02M 31/12**; par utilisation de la chaleur prélevée sur les cylindres moteurs ou les culasses **F02M 31/14**; réchauffage de l'air comburant comme accessoire de démarrage d'un moteur **F02N 19/04**)*
-

ANNEXE 69F F02N [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M Schéma
général

DÉMARRAGE DES MOTEURS À COMBUSTION PAR ÉNERGIE MUSCULAIRE	1/00, 3/00, 5/00
DÉMARRAGE AUTREMENT	
Avec stockage de l'énergie	5/00
Avec entraînement par moteur à fluide; par moteur électrique	7/00; 11/00
Par action directe dans la chambre de compression: par fluide; par explosif	9/00; 13/00
Autres appareils, parties constitutives ou accessoires	15/00
AUTRES MOYENS OU ACCESSOIRES DE DÉMARRAGE	19/00, 99/00

CL D 17/00 (transféré en **F02N 99/00**)

AL D 17/02 (transféré en **F02N 19/02**)

AL D 17/04 (transféré en **F02N 19/04**)

AL D 17/047 (transféré en **F02N 19/06**)

AL D 17/053 (transféré en **F02N 19/08**)

AL D 17/06 (transféré en **F02N 19/10**)

AL D 17/08 (transféré en **F02N 19/00**)

CL N **19/00 Accessoires de démarrage des moteurs à combustion, non prévus ailleurs**

AL N 19/02 • *facilitant le démarrage des moteurs par des moyens thermiques, p.ex. en utilisant des
mèches allumées (en utilisant des bougies avec chauffage électrique **F02P 19/02**)*

AL N 19/04 • • *par réchauffage des fluides utilisés dans les moteurs (réchauffage du lubrifiant **F01M
5/02**)*

AL N 19/06 • • • *par réchauffage de l'air comburant par des moyens générateurs de flamme, p.ex. des
bougies à incandescence*

AL N 19/08 • • • • *Aménagement de ces moyens*

AL N 19/10 • • • *par réchauffage des agents de refroidissement des moteurs*

CL N **99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe**

ANNEXE 70F F02P [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

AL M 21/04 • Cartouches combustibles ou pièces rapportées similaires disposées à l'intérieur des chambres de combustion du moteur (pour faciliter le démarrage [F02N 13/02](#))

ANNEXE 71F F03C [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

AL M 1/02 • avec des cylindres multiples et caractérisées par le nombre ou la disposition des cylindres (avec cylindres mobiles [F03C 1/22](#); du type à parois élastiques [F03C 7/00](#))

CL D 5/00 (transféré en [F03C 99/00](#))

AL D 5/02 (transféré en [F03C 7/00](#))

CL N 7/00 *Machines motrices du type à parois élastiques*

CL N 99/00 *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 72F F04B [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M 13/00 **Pompes spécialement modifiées pour débiter des quantités fixes ou prédéterminées** (pour transférer des liquides de leurs récipients ou réservoirs de stockage en gros dans des véhicules ou récipients portatifs [B67D 7/58](#))

AL M 19/04 • Pompes pour usage particulier (pour transférer des liquides de leurs récipients ou réservoirs de stockage en gros dans des véhicules ou récipients portatifs [B67D 7/58](#))

ANNEXE 73F F16G [**Projet-Rapporteur : D103/DE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M 9/00 **Cordes ou câbles spécialement adaptés pour entraîner des poulies ou d'autres éléments de transmission, ou être entraînés par eux**

CL M 11/00 **Moyens pour attacher les câbles ou les cordes l'un à l'autre ou à d'autres objets** (pinces de câbles pour câbles de suspension des ponts [E01D 19/16](#)) ; **Chapeaux ou manchons à fixer sur les câbles ou les cordes** (fixation des cordes ou des câbles pour hissage des cabines d'ascenseurs [B66B 7/08](#), pour enroulement sur les tambours ou cylindres de treuils [B66D 1/34](#); colliers de retenue des câbles dans le forage du sol [E21B 19/12](#))

AL M 11/12 • Moyens de raccordement ou de fixation, p.ex. tendeurs à lanterne, adaptés pour tendre des câbles, cordes ou fils métalliques

AL M 11/14 • Dispositifs ou pièces d'accouplement permettant la formation facile de boucles réglables, p.ex. agrafes d'étranglement; Crochets ou illets avec parties constitutives conçues pour permettre leur fixation rapide en n'importe quel point des câbles ou cordes, p.ex. par la formation de boucles

AL M 13/02 • Chaînes de transmission

CL M 17/00 **Crocs en tant que parties intégrantes des chaînes** (crocs de hissage **B66C 1/34**)

ANNEXE 74F F16L [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

- CL M Note
F16L
1. Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:
 - "tuyau" désigne un conduit de section transversale fermée qui est spécialement adapté pour transporter des fluides, des matériaux ou des objets;
 - "manche" désigne un tuyau, tel que défini ci-dessus, dont la flexibilité est une caractéristique essentielle. [5]
 2. Il est important de tenir compte des entrées rappelées ci-dessous:

A61M 39/00	Raccords ou accouplements pour tubes ou branches de dérivation, spécialement conçus pour usage médical
B05B 1/20	Tuyaux perforés
B63B 35/03	Navires pour la pose de tuyaux
B64D 39/04	Adaptations de la structure des tuyauteries pour le ravitaillement en vol d'aéronefs
B67D 7/36	Aménagements des tuyaux flexibles dans les dispositifs pour transférer des liquides, p.ex. des carburants, à partir de réservoirs vers des véhicules ou des conteneurs portables
E01D 19/10	Fixation de tuyaux ou câbles aux ponts
E03B	Installations d'alimentation en eau
E03D 11/17	Moyens pour relier les cuvettes de water-closets au tuyau de la chasse
E03D 11/18	Siphons pour water-closets
E03F 3/04	Canalisations ou accessoires spécialement adaptés aux égouts
E04D 13/08	Tuyaux de descente pour l'évacuation d'eau des toits; Leurs colliers de serrage
E04F 17/00	Gaines verticales, conduits dans les bâtiments, p.ex. cheminées
E21F 1/04	Conduites d'air pour la ventilation de mines ou de tunnels; Leurs raccords
E21F 17/02	Dispositifs de suspension pour tuyauteries ou objets analogues dans les mines ou les tunnels
F01N	Silencieux ou dispositifs d'échappement pour "machines" ou machines motrices

F16N 21/00	Canalisations ou raccords pour systèmes de lubrification
F17C 3/02	Isolation thermique de récipients non sous pression pour contenir des gaz liquéfiés ou solidifiés, p.ex. de vases Dewar
F22B 37/10	Tubes à eau dans les chaudières à vapeur
F23J 13/04	Joints ou raccords pour cheminées ou conduits de fumées
F24H 9/12	Raccordement des tuyauteries de circulation aux appareils de chauffage
F28F 9/04	Dispositions pour obturer des éléments dans les boîtes de distribution ou les plaques d'extrémité d'échangeurs de chaleur
G21C 15/22	Association structurelle des tubes de réfrigérant avec les collecteurs ou les autres tuyaux de réacteurs nucléaires
H02G 3/04	Tubes ou conduits protecteurs pour câbles électriques
H02G 3/30	Installations de câbles ou de lignes électriques sur les murs, les sols ou les plafonds [7]
H02G 3/36	Installations de câbles ou de lignes électriques dans les murs, les sols ou les plafonds [7]

ANNEXE 75F F17D [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M 1/00 **Systèmes de canalisation** (transport d'articles ou de matériaux pour des canalisations au moyen d'un fluide convoyeur **B65G 51/00**, **B65G 53/00**; distribution, débit ou transfert des liquides **B67D**; appareils ou dispositifs pour transférer des liquides à partir de récipients ou de réservoirs de stockage en vrac vers des véhicules ou des récipients portables, p.ex. pour la vente au détail, **B67D 7/00** ; transport par conduits des déblais de dragage ou de terrassement **E02F 7/10**; systèmes d'égouts **E03F 3/00**; prévention du gel par chauffage **F16L 53/00**; isolation thermique des tuyaux **F16L 59/00**; systèmes de chauffage central **F24D**)

AL M 1/00 **Systèmes de canalisation** (transport d'articles ou de matériaux pour des canalisations au moyen d'un fluide convoyeur **B65G 51/00**, **B65G 53/00**; distribution, débit ou transfert des liquides **B67D**; appareils ou dispositifs pour transférer des liquides à partir de récipients ou de réservoirs de stockage en vrac vers des véhicules ou des récipients portables, p.ex. pour la vente au détail, **B67D 7/00**; transport par conduits des déblais de dragage ou de terrassement **E02F 7/10**; systèmes d'égouts **E03F 3/00**; isolation thermique des tuyaux **F16L 59/00**; systèmes de chauffage central **F24D**)

ANNEXE 76F F21K [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL D 7/00 (transféré en **F21K 99/00**)

CL N 99/00 *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 77F F21S [**Projet-Rapporteur : D055/DE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M 8/10 • spécialement adaptés pour des véhicules

CL M 11/00 **Dispositifs ou systèmes d'éclairage non électriques utilisant la lumière du jour**

ANNEXE 78F F21V [**Projet-Rapporteur : D055/DE**] <CE41>
[Tr.:]

AL M 7/20 • • spécialement adaptée pour faciliter le refroidissement, p.ex. avec des ailettes

CL M 13/00 **Production de caractéristiques ou d'une distribution particulières de la lumière émise au moyen d'une combinaison d'éléments spécifiés dans au moins deux des groupes principaux F21V 1/00-F21V 11/00** (modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives **F21V 14/00**)

AL M 15/04 • Montages élastiques, p.ex. amortisseurs

CL M 21/00 **Soutien, suspension ou fixation des dispositifs d'éclairage (F21V 17/00, F21V 19/00 ont priorité) ; Poignées**

CL M 21/10 • Lustres, appliques ou corps de lampadaires; Fixation des dispositifs d'éclairage aux lustres, appliques ou corps de lampadaires (montages réglables **F21V 21/14**)

CL M 23/00 **Agencement des éléments du circuit électrique dans ou sur les dispositifs d'éclairage**

CL M 25/00 **Dispositifs de sécurité associés structurellement avec les dispositifs d'éclairage** (dispositions d'étanchéité à l'eau ou aux gaz **F21V 31/00**)

CL M 27/00 **Installations d'enroulement de câble associées structurellement à des dispositifs d'éclairage, p.ex. tourets**

CL M 29/00 **Dispositions de refroidissement ou de chauffage** (réflecteurs spécialement adaptés pour faciliter le refroidissement **F21V 7/20**; systèmes de traitement de l'air avec écoulement d'air sur des installations d'éclairage **F24F 3/056**; installations d'éclairage combinées avec des bouches d'aération pour des systèmes de traitement de l'air **F24F 13/078**; refroidissement des projecteurs **G03B 21/16**; dispositifs de refroidissement associés structurellement à des lampes à décharges **H01J 61/02, H01K 1/00**)

AL M 29/00 **Dispositions de refroidissement ou de chauffage** (réflecteurs spécialement adaptés pour faciliter le refroidissement **F21V 7/20**; systèmes de traitement de l'air avec écoulement d'air sur des installations d'éclairage **F24F 3/056**; installations d'éclairage combinées avec des bouches d'aération pour des systèmes de traitement de l'air **F24F 13/078**; refroidissement des projecteurs **G03B 21/16**)

ANNEXE 79F F23D [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M Schéma général	BRÛLEURS À COMBUSTIBLES PULVÉRULENTS	1/00
	BRÛLEURS À COMBUSTIBLES LIQUIDES	
	Agissant par capillarité	3/00
	Agissant par: vaporisation; pulvérisation directe	5/00; 11/00
	Agissant par contact du combustible sur une surface	7/00, 9/00
	BRÛLEURS À COMBUSTIBLES GAZEUX	14/00
	BRÛLEURS POUR LA COMBUSTION DE COMBUSTIBLES GAZEUX, LIQUIDES OU PULVÉRULENTS	17/00
	ASSEMBLAGES DE PLUSIEURS BRÛLEURS	23/00
	AUTRES BRÛLEURS	99/00

CL D 21/00 (transféré en **F23D 99/00**)

CL N **99/00** *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 80F F23G [**Projet-Rapporteur : M102/SE**] <CE41>
[Tr.:]

CL M **Titre FOURS CRÉMATOIRES; COMBUSTION DE DÉCHETS OU DE
COMBUSTIBLES PAUVRES**

CL D Note < Supprimée >
F23G

CL M Schéma général	CRÉMATION	1/00
	COMBUSTION DE DÉCHETS OU DE COMBUSTIBLES PAUVRES	
	Procédés; Types fonctionnels d'incinérateurs	5/00
	Adaptations pour déchets ou combustibles particuliers	7/00
	Détails; Accessoires	5/44
	Commande ou dispositifs de sécurité	5/50

CL M **1/00** **Procédés ou appareils spécialement adaptés à l'incinération des cadavres humains ou animaux**

CL M **5/00** **Procédés ou appareils, p.ex. incinérateurs, spécialement adaptés à la combustion de déchets ou de combustibles pauvres**

- CL M 5/02 · comportant un traitement préalable
- CL M 5/027 · · par pyrolyse ou par gazéification (pyrolyse des boues d'égout **C02F 11/00**; distillation destructive des matières carbonées **C10B 53/00**)
- CL M 5/08 · comportant un chauffage supplémentaire
- AL M 5/10 · · par des moyens électriques
- CL M 5/20 · avec combustion dans des tambours rotatifs ou oscillants
- CL M 5/24 · avec combustion dans une chambre de combustion verticale et sensiblement cylindrique
- CL M 5/30 · avec combustion dans un lit fluidisé
- CL M 5/32 · les déchets ou les combustibles pauvres étant soumis à un mouvement tourbillonnant, p.ex. incinérateurs cycloniques
- CL M 5/34 · les déchets ou les combustibles pauvres étant brûlés dans une fosse ou disposés en tas en vue de la combustion
- CL M 5/36 · comportant une chambre de combustion conique, p.ex. incinérateurs "teepee" (**F23G 5/22** a priorité)
- CL M 5/38 · comportant un aménagement de plusieurs foyers
- CL M 5/40 · Appareils transportables ou mobiles
- CL M 7/00 **Procédés ou appareils, p.ex. incinérateurs, spécialement adaptés à la combustion de déchets particuliers ou de combustibles pauvres, p.ex. des produits chimiques (F23G 1/00 a priorité; cabinets avec incinération A47K 11/02; oxydation des boues d'égout C02F 11/06; incinération des déchets radioactifs G21F 9/00)**
- CL M 7/06 · de gaz d'évacuation ou de gaz nocifs, p.ex. de gaz d'échappement (dispositifs d'échappement pour machines, pour rendre les gaz d'échappement inoffensifs, p.ex. par conversion thermique ou catalytique **F01N 3/08**; combustion des imbrûlés de la combustion primaire dans des appareils à combustion à combustible solide ou fluide **F23B, F23C**)
- AL M 7/14 · de sols pollués, p.ex. sols pollués par des huiles

ANNEXE 81F F23M [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL D 13/00 (transféré en **F23M 99/00**)

CL N **99/00** *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 82F F27D [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M Schéma
général

CARACTÉRISTIQUES DE CONSTRUCTION	1/00
MANUTENTION DES CHARGES ET DE LEURS SUPPORTS	3/00, 5/00, 15/00
CHAUFFAGE; REFROIDISSEMENT; UTILISATION DE LA CHALEUR OU DES GAZ USÉS	13/00; 9/00, 15/02; 17/00
AMÉNAGEMENTS POUR LE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE	11/00
AMÉNAGEMENTS DES DISPOSITIFS DE COMMANDE OU DE SÉCURITÉ	19/00, 21/00
AUTRES ASPECTS; AUTRES PARTIES CONSTITUTIVES	7/00; 25/00, 27/00, 99/00

CL D 23/00 (transféré en **F27D 99/00**)

AL D 23/02 (transféré en **F27D 25/00**)

AL D 23/04 (transféré en **F27D 27/00**)

CL N *25/00 Dispositifs pour enlever les incrustations*

CL N *27/00 Dispositifs agitateurs pour matériaux fondus (F27D 3/14 a priorité)*

CL N *99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 83F G01F [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M **Titre MESURE DES VOLUMES, DES DÉBITS VOLUMÉTRIQUES, DES DÉBITS MASSIQUES OU DU NIVEAU DES LIQUIDES; COMPTAGE VOLUMÉTRIQUE** (dispositifs de détection du débit de lait dans les machines ou les dispositifs pour la traite **A01J 5/01**; mesure ou enregistrement du débit sanguin **A61B 5/02**, **A61B 8/06**; dosage des agents à introduire dans le corps humain **A61M 5/168**; burettes ou pipettes **B01L 3/02**; agencements de compteurs de volume ou de débit de liquide dans les appareils à débiter les liquides, p.ex. pour la vente au détail, **B67D 7/16**; pompes, moteurs fonctionnant au moyen d'un fluide, parties constitutives communes aux dispositifs de mesure ou de comptage et aux pompes ou aux moteurs fonctionnant au moyen d'un fluide **F01-F04**; localisation, détermination de la distance ou de la vitesse en utilisant la réflexion ou la reradiation d'ondes radio ou dispositions analogues utilisant d'autres ondes **G01S**; systèmes pour la commande de teneurs **G05D 11/00**)

ANNEXE 84F G01L [Projet-Rapporteur : C448/JP] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M Titre **MESURE DES FORCES, DES CONTRAINTES, DES COUPLES, DU TRAVAIL, DE LA PUISSANCE MÉCANIQUE, DU RENDEMENT MÉCANIQUE OU DE LA PRESSION DES FLUIDES** (procédés ou dispositifs de mesure spécialement adaptés aux laminoirs **B21B 38/00**; détection des changements de pression pour compenser les mesures d'autres variables ou compenser les lectures des instruments en fonction des variations de pression, voir **G01D** ou autres sous-classes appropriées pour la variable mesurée; pesée **G01G**; transformation d'une configuration de forces en signaux électriques **G06K 11/00**)

ANNEXE 85F G01N [Projet-Rapporteur : C448/JP] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M 13/00 **Recherche des effets de surface ou de couche limite, p.ex. pouvoir mouillant; Recherche des effets de diffusion; Analyse des matériaux en déterminant les effets superficiels, limites ou de diffusion** (techniques ou appareils à sonde à balayage **G01Q**)

CL D 13/10 (transféré en **G01Q 10/00-G01Q 90/00**)

AL D 13/12 (transféré en **G01Q 60/10**)

AL D 13/14 (transféré en **G01Q 60/18**)

AL D 13/16 (transféré en **G01Q 60/24**)

AL D 13/18 (transféré en **G01Q 60/44**)

AL D 13/20 (transféré en **G01Q 60/46**)

AL D 13/22 (transféré en **G01Q 60/50**)

AL D 13/24 (transféré en **G01Q 60/60**)

ANNEXE 86F G01Q [Projet-Rapporteur : C448/JP] <CE41>
[Tr.: IB]

CL N Titre **TECHNIQUES OU APPAREILS À SONDE À BALAYAGE; APPLICATIONS DES TECHNIQUES DE SONDE À BALAYAGE, p.ex. MICROSCOPIE À SONDE À BALAYAGE [SPM]**

CL N Note *Dans la présente sous-classe, la règle de la première place est appliquée, c. à d. à chaque G01Q niveau hiérarchique, le classement s'effectue à la première place appropriée. [new.]*

CL N 10/00 **Dispositions pour le balayage ou le positionnement, c. à d. dispositions pour commander de manière active le mouvement ou la position de la sonde**

- CL N 20/00 *Contrôle du mouvement ou de la position de la sonde*
- CL N 30/00 *Moyens auxiliaires destinés à assister ou améliorer les techniques ou les appareils à sonde à balayage, p.ex. dispositifs d'affichage ou de traitement de données*
- CL N 40/00 *Étalonnage, p.ex. des sondes*
- CL N 60/00 *Types particuliers de microscopie à sonde à balayage SPM [Scanning-Probe Microscopy] ou appareils à cet effet; Composants essentiels de ceux-ci*
- CL N 60/02 • *Microscopie à sonde à balayage de type multiple, c. à d. incluant deux ou plus de deux techniques SPM*
- CL N 60/10 • *Microscopie à effet tunnel à balayage STM [Scanning Tunnelling Microscopy] ou appareils à cet effet, p.ex. sondes STM*
- CL N 60/18 • *Microscopie optique à champ proche à balayage SNOM [Scanning Near-Field Optical Microscopy] ou appareils à cet effet, p.ex. sondes SNOM*
- CL N 60/24 • *Microscopie à forces atomiques AFM [Atomic Force Microscopy] ou appareils à cet effet, p.ex. sondes AFM*
- CL N 60/44 • *Microscopie à conductance ionique à balayage SICM [Scanning Ion-Conductance Microscopy] ou appareils à cet effet, p.ex. sondes SICM*
- CL N 60/46 • *Microscopie capacitive à balayage SCM [Scanning Capacitance Microscopy] ou appareils à cet effet, p.ex. sondes SCM*
- CL N 60/50 • *Microscopie à forces magnétiques MFM [Magnetic Force Microscopy] ou appareils à cet effet, p.ex. sondes MFM*
- CL N 60/58 • *Microscopie thermique à balayage SThM [Scanning Thermal Microscopy] ou appareils à cet effet, p.ex. sondes SThM*
- CL N 60/60 • *Microscopie électrochimique à balayage SECM [Scanning Electro-Chemical Microscopy] ou appareils à cet effet, p.ex. sondes SECM*
- CL N 70/00 *Aspects généraux des sondes SPM, leur fabrication ou leur instrumentation correspondante, dans la mesure où ces sondes ne sont pas spécialement adaptées à une seule technique SPM couverte par le groupe **G01Q 60/00***
- CL N 80/00 *Applications des techniques de sonde à balayage, autres que les techniques SPM (fabrication ou traitement des microstructures **B81C**; fabrication ou traitement des nanostructures **B82B 3/00**; enregistrement ou reproduction d'informations utilisant des interactions en champ proche **G11B 9/12**, **G11B 11/24** ou **G11B 13/08**)*
- CL N 90/00 *Techniques ou appareils à sonde à balayage non prévus ailleurs*
-

ANNEXE 87F G02B [**Projet-Rapporteur : C448/JP**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M **21/00 Microscopes** (oculaires **G02B 25/00**; systèmes polarisants **G02B 27/28**; microscopes de mesure **G01B 9/04**; microtomes **G01N 1/06**; techniques ou appareils à sonde à balayage **G01Q**)

ANNEXE 88F G04G [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M Schéma
général

GÉNÉRATION D'IMPULSIONS DE CADENCE	3/00
MISE À L'HEURE; SYNCHRONISATION	5/00; 7/00
INDICATION DE L'HEURE OU DE LA DATE	
Par des moyens visuels; par des signaux optiques; par des signaux acoustiques	9/00; 11/00; 13/00
ACTIONNEMENT D'UN DISPOSITIF À DES INSTANTS PRÉDÉTERMINÉS	15/00
ÉLÉMENTS DE STRUCTURE; CARTERS	17/00
CIRCUITS D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE SPÉCIALEMENT ADAPTÉS	19/00
DISPOSITIFS D'ENTRÉE OU DE SORTIE INTÉGRÉS DANS DES GARDE-TEMPS	21/00
AUTRES SUJETS	99/00

CL D 1/00 (transféré en **G04G 99/00**)

AL D 1/02 (transféré en **G04G 21/00**)

AL D 1/04 (transféré en **G04G 21/02**)

AL D 1/06 (transféré en **G04G 21/04**)

AL D 1/08 (transféré en **G04G 21/06**)

AL D 1/10 (transféré en **G04G 21/08**)

CL N **21/00 Dispositifs d'entrée ou de sortie intégrés dans des garde-temps**

AL N 21/02 • *Détecteurs de valeurs physiques externes, p.ex. de température*

AL N 21/04 • *utilisant des ondes radio*

AL N 21/06 • *utilisant la voix*

AL N 21/08 • Commutateurs à effleurement spécialement adaptés pour des garde-temps

CL N 99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe

ANNEXE 89F G05B [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL M Note
only G05B

1. La présente sous-classe couvre les particularités des systèmes ou éléments en vue de la régulation des variables spécifiques, qui sont d'une application clairement plus générale.
2. La présente sous-classe ne couvre pas : [7]
 - a. les systèmes de commande ou de régulation des variables non électriques en général, qui sont couverts par la sous-classe **G05D**; [7]
 - b. les systèmes de régulation des variables électriques ou magnétiques en général, qui sont couverts par la sous-classe **G05F**; [7]
 - c. les systèmes spécialement adaptés à la commande de machines ou d'appareils particuliers prévus dans une seule autre sous-classe, qui sont classés dans la sous-classe appropriée pour ces machines ou ces appareils à condition que la commande ou la régulation spécifiques de cette application particulière y soient explicitement prévues (voir la note (5) ci-dessous). Sinon, le classement s'effectue à l'endroit le mieux approprié de la présente sous-classe. [7]
3. Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:
 - "commande automatique" signifie un système, un circuit ou un dispositif dans lequel le signal provenant d'un élément de détection est comparé à un signal représentant la valeur désirée et qui fonctionne de telle façon qu'il réduise l'écart. La commande automatique ne comprend généralement ni l'élément sensible, c. à d. l'élément qui mesure la valeur de la condition à corriger, ni l'élément de correction, c. à d. l'élément qui règle la condition à corriger;
 - "électrique" inclut le sens d'électromécanique, d'électro-hydraulique ou d'électropneumatique.
4. Dans la présente sous-classe, les détails des systèmes de commande spécifiques sont classés dans le groupe correspondant au système, s'il n'est pas prévu ailleurs.
5. La présente note donne des listes d'endroits où l'adaptation particulière telle que mentionnée plus haut dans la note (2)(c) est explicitement prévue; lorsque l'adaptation particulière se situe au niveau général, les endroits sont regroupés sous le titre "Renvois généraux"; lorsque l'adaptation particulière a trait à la commande à programme, les endroits sont regroupés sous le titre "Endroits relatifs au groupe **G05B 19/00**". [7]

Renvois généraux [7]

A01K 73/04 Déploiement ou mise en place de filets à traîne pour la pêche [7]

A61G 13/02,

A61G 15/02 Tables ou chaises d'opération réglables, fauteuils réglables pour soins dentaires [7]

B01D 3/42	Distillation [7]
B01D 24/48,	
B01D 29/60,	
B01D 37/04,	
B01D 46/44	Filtration [7]
B01D 53/30	Séparation de gaz ou de vapeurs par appareil d'analyse des gaz [7]
B01D 61/00	Séparation utilisant des membranes semi-perméables [7]
B01J 4/00	Alimentation ou évacuation dans les procédés chimiques ou physiques [7]
B01J 38/14	Teneur en oxygène dans le gaz d'oxydation pour la régénération ou la réactivation des catalyseurs [7]
B01J 47/14	Procédés d'échange d'ions [7]
B05B 12/02	Distribution dans les systèmes de pulvérisation [7]
B21B 37/00,	
B21B 39/00	Laminoirs [7]
B21K 31/00	Positionnement des supports d'outils pour le forgeage, le pressage ou le martelage [7]
B22D 11/16	Coulée continue des métaux [7]
B22D 13/12	Coulée centrifuge des métaux [7]
B22D 17/32	Coulée sous pression ou moulage par injection des métaux [7]
B22D 18/08	Coulée des métaux avec pression ou par le vide [7]
B22D 46/00	Coulée des métaux en général [7]
B23B 39/26	Positionnement de l'outil ou de la pièce pour l'alésage ou le perçage [7]
B23D 36/00	Machines de cisailage ou de coupe analogue se déplaçant autrement que dans la direction de coupe [7]
B23Q 5/00	Mécanismes d'entraînement ou d'avance dans les machines-outils [7]
B23Q 15/00	Mouvement d'avance, vitesse de coupe ou position dans les machines-outils [7]
B23Q 35/00	Copiage à partir d'un modèle ou d'un gabarit dans les machines-outils [7]
B24B 47/22	Position de l'outil de meulage ou de la pièce [7]
B25J 13/00	Manipulateurs [7]
B26D 5/02	Position des outils de coupe dans les machines de coupe [7]
B29C 39/00 à	
B29C 51/00	Techniques de façonnage des substances à l'état plastique [7]
B30B 15/14,	
B30B 15/16	Presses [7]
B41B 27/00	Machines à composer en imprimerie [7]
B41F 33/00	Machines ou presses à imprimer [7]

B41J 11/42	Alimentation des machines à écrire en feuilles ou en bandes [7]
B41L 39/00	Appareils ou dispositifs pour copier en plusieurs exemplaires, polycopier ou imprimer à des fins commerciales [7]
B41L 47/56	Machines à imprimer les adresses [7]
B60G 17/00 à	
B60G 21/00	Suspension des véhicules [7]
B60T 7/00 à	
B60T 15/00	Freins de véhicules [7]
B65B 57/00	Machines d'emballage [7]
B65G 43/00	Transporteurs [7]
E02F 3/43	Succession des opérations d'entraînement pour le dragage ou le terrassement [7]
E21B 44/00	Opérations de forage du sol [7]
F01K 1/16	Accumulateurs de vapeur [7]
F01K 3/00,	
F01K 7/00,	
F01K 13/02	Ensembles fonctionnels de machines à vapeur [7]
F02C 7/05	Entrées d'air pour ensembles fonctionnels de turbines à gaz ou de propulsion par réaction [7]
F02C 9/00	Ensembles fonctionnels de turbines à gaz; Alimentation en combustible dans les ensembles fonctionnels de propulsion par réaction alimentés en air ambiant [7]
F02D	Moteurs à combustion [7]
F02K 1/15,	
F02K 1/76	Tubulures de jet ou tuyères dans les ensembles fonctionnels de propulsion par réaction [7]
F02K 7/00 à	
F02K 9/00	Ensembles fonctionnels de propulsion par réaction [7]
F04B 1/00,	
F04B 27/00,	
F04B 49/00	"Machines" à déplacement positif [7]
F04D 15/00,	
F04D 27/00	Pompes, installations ou systèmes de pompage, à déplacement non positif [7]
F16D 43/00,	
F16D 48/00	Embrayages [7]
F16F 15/02	Suppression des vibrations utilisant des moyens fluides [7]
F16H 59/00 à	
F16H 63/00	Transmissions [7]
F22B 35/00	Chaudières à vapeur [7]

F23G 5/50	Incinération des déchets [7]
F23N	Combustion dans les appareils à combustion [7]
F24B 1/18	Combustion dans les foyers ouverts utilisant des combustibles solides [7]
F24J 2/40	Chauffage solaire [7]
F26B 25/22	Procédés de séchage de matériaux solides ou d'objets [7]
F28B 11/00	Condenseurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs [7]
F28D 15/06	Appareils échangeurs de chaleur dans lesquels l'agent intermédiaire de transfert de chaleur en tubes fermés passe dans, ou à travers, les parois des canalisations et dans lesquels l'agent se condense et s'évapore [7]
F28F 27/00	Appareils échangeurs de chaleur ou de transfert de chaleur en général [7]
G06F 11/00	Calculateurs [7]
G08G	Trafic [7]
G09G	Affichage utilisant des moyens statiques pour présenter une information variable [7]
G11B 15/00,	
G11B 19/00	Entraînement, démarrage ou arrêt des supports d'enregistrement [7]
G21C 7/00	Réaction nucléaire [7]
G21D 3/00	Ensembles de production d'énergie nucléaire [7]
H01J 37/30	Tubes à faisceau électronique ou ionique utilisés pour le traitement localisé d'objets [7]
H02P	Moteurs ou générateurs électriques, convertisseurs dynamo-électriques [7]
<u>Endroits relatifs au groupe G05B 19/00(systèmes de commande à programme) [7]</u>	
A61J 7/04	Distributeurs programmés de médicaments [7]
A61L 2/24	Désinfection ou stérilisation [7]
A61N 1/36	Stimulateurs cardiaques [7]
A63H 17/39	Directions pour véhicules jouets [7]
B04B 13/00	Centrifugeurs [7]
B21B 37/24	Epaisseur des produits laminés [7]
B21D 7/12	Cintrage des barres, profilés ou tubes métalliques [7]
B23B 39/08,	
B23B 39/24	Machines à aléser ou à percer [7]
B23H 7/20	Usinage électrochimique ou par décharge électrique [7]
B23P 21/00	Assemblage de pièces différentes destinées à composer des ensembles [7]
B24B 51/00	Séries d'opérations successives dans le meulage d'une pièce [7]
B25J 9/00	Manipulateurs [7]
B30B 15/26	Presses [7]
B41F 33/16	Succession d'opérations dans les machines ou les presses à imprimer

	[7]
B41J 11/44	Alimentation des machines à écrire en feuilles ou en bandes [7]
B41L 39/16	Succession d'opérations dans les appareils ou les dispositifs pour copier en plusieurs exemplaires, polycopier ou imprimer à des fins commerciales [7]
B41L 47/64	Sélection de texte ou d'images à imprimer dans les machines d'impression d'adresses [7]
B60L 15/20	Vitesse des moteurs de traction des véhicules à propulsion électrique [7]
B65H 31/24	Empilage d'articles [7]
B66C 13/48,	
B66C 23/58	Entraînements des grues [7]
B67D 7/14	Distribution, débit ou transfert de liquides [7]
D05B 19/00,	
D05B 21/00	Machines à coudre [7]
D05C 5/04	Machines à broder [7]
D06F 33/00	Opérations dans les machines à laver [7]
F02D 27/02,	
F02D 28/00	Moteurs à combustion [7]
F02D 41/26	Alimentation des moteurs à combustion en mélange combustible ou en ses constituants [7]
F15B 21/02	Systèmes de dispositifs de manoeuvre fonctionnant par pression de fluide [7]
F23N 5/20,	
F23N 5/22	Combustion dans les appareils à combustion [7]
G01G 19/38	Appareils de pesée [7]
G04C 23/08,	
G04C 23/34	Horloges ou montres électromécaniques [7]
G06C 21/00	Calculateurs numériques à fonctionnement mécanique [7]
G06F 9/00	Unités de commande pour le traitement électrique de données numériques [7]
G06F 13/10	Dispositifs périphériques pour le traitement électrique de données numériques [7]
G06F 15/00	Calculateurs numériques à fonctionnement électrique [7]
G06G 7/06	Calculateurs analogiques à fonctionnement électrique ou magnétique [7]
G09B 7/12	Appareils ou dispositifs d'enseignement à fonctionnement électrique [7]
H01H 43/00	Interrupteurs électriques [7]
H01J 37/30	Tubes à faisceau électronique ou ionique utilisés pour le traitement localisé d'objets [7]

H03K 17/296 Commutation ou ouverture de porte électronique [7]
H04Q 3/54 Dispositifs de sélection en technique de communication électrique [7]

AL M Note
G05B

1. La présente sous-classe couvre les particularités des systèmes ou éléments en vue de la régulation des variables spécifiques, qui sont d'une application clairement plus générale.
2. La présente sous-classe ne couvre pas : [7]
 - a. les systèmes de commande ou de régulation des variables non électriques en général, qui sont couverts par la sous-classe **G05D**; [7]
 - b. les systèmes de régulation des variables électriques ou magnétiques en général, qui sont couverts par la sous-classe **G05F**; [7]
 - c. les systèmes spécialement adaptés à la commande de machines ou d'appareils particuliers prévus dans une seule autre sous-classe, qui sont classés dans la sous-classe appropriée pour ces machines ou ces appareils à condition que la commande ou la régulation spécifiques de cette application particulière y soient explicitement prévues (voir la note (5) ci-dessous). Sinon, le classement s'effectue à l'endroit le mieux approprié de la présente sous-classe. [7]
3. Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:
 - "commande automatique" signifie un système, un circuit ou un dispositif dans lequel le signal provenant d'un élément de détection est comparé à un signal représentant la valeur désirée et qui fonctionne de telle façon qu'il réduise l'écart. La commande automatique ne comprend généralement ni l'élément sensible, c. à d. l'élément qui mesure la valeur de la condition à corriger, ni l'élément de correction, c. à d. l'élément qui règle la condition à corriger;
 - "électrique" inclut le sens d'électromécanique, d'électro-hydraulique ou d'électropneumatique.
4. Dans la présente sous-classe, les détails des systèmes de commande spécifiques sont classés dans le groupe correspondant au système, s'il n'est pas prévu ailleurs.
5. La présente note donne des listes d'endroits où l'adaptation particulière telle que mentionnée plus haut dans la note (2)(c) est explicitement prévue; lorsque l'adaptation particulière se situe au niveau général, les endroits sont regroupés sous le titre "Renvois généraux"; lorsque l'adaptation particulière a trait à la commande à programme, les endroits sont regroupés sous le titre "Endroits relatifs au groupe **G05B 19/00**". [7]

Renvois généraux [7]

A01K 73/04 Déploiement ou mise en place de filets à traîne pour la pêche [7]
A61G 13/02,
A61G 15/02 Tables ou chaises d'opération réglables, fauteuils réglables pour soins dentaires [7]
B01D 3/42 Distillation [7]
B01D 24/48,
B01D 29/60,
B01D 37/04,

B01D 46/44	Filtration [7]
B01D 53/30	Séparation de gaz ou de vapeurs par appareil d'analyse des gaz [7]
B01D 61/00	Séparation utilisant des membranes semi-perméables [7]
B01J 4/00	Alimentation ou évacuation dans les procédés chimiques ou physiques [7]
B01J 38/14	Teneur en oxygène dans le gaz d'oxydation pour la régénération ou la réactivation des catalyseurs [7]
B01J 47/14	Procédés d'échange d'ions [7]
B05B 12/02	Distribution dans les systèmes de pulvérisation [7]
B21B 37/00, B21B 39/00	Laminoirs [7]
B21K 31/00	Positionnement des supports d'outils pour le forgeage, le pressage ou le martelage [7]
B22D 11/16	Coulée continue des métaux [7]
B22D 13/12	Coulée centrifuge des métaux [7]
B22D 17/32	Coulée sous pression ou moulage par injection des métaux [7]
B22D 18/08	Coulée des métaux avec pression ou par le vide [7]
B22D 46/00	Coulée des métaux en général [7]
B23B 39/26	Positionnement de l'outil ou de la pièce pour l'alésage ou le perçage [7]
B23D 36/00	Machines de cisailage ou de coupe analogue se déplaçant autrement que dans la direction de coupe [7]
B23Q 5/00	Mécanismes d'entraînement ou d'avance dans les machines-outils [7]
B23Q 15/00	Mouvement d'avance, vitesse de coupe ou position dans les machines-outils [7]
B23Q 35/00	Copiage à partir d'un modèle ou d'un gabarit dans les machines-outils [7]
B24B 47/22	Position de l'outil de meulage ou de la pièce [7]
B25J 13/00	Manipulateurs [7]
B26D 5/02	Position des outils de coupe dans les machines de coupe [7]
B29C 39/00 à	
B29C 51/00	Techniques de façonnage des substances à l'état plastique [7]
B30B 15/14, B30B 15/16	Presses [7]
B41B 27/00	Machines à composer en imprimerie [7]
B41F 33/00	Machines ou presses à imprimer [7]
B41J 11/42	Alimentation des machines à écrire en feuilles ou en bandes [7]
B41L 39/00	Appareils ou dispositifs pour copier en plusieurs exemplaires, polycopier ou imprimer à des fins commerciales [7]
B41L 47/56	Machines à imprimer les adresses [7]
B60G 17/00 à	

B60G 21/00	Suspension des véhicules [7]
B60T 7/00 à	
B60T 15/00	Freins de véhicules [7]
B65B 57/00	Machines d'emballage [7]
B65G 43/00	Transporteurs [7]
E02F 3/43	Succession des opérations d'entraînement pour le dragage ou le terrassement [7]
E21B 44/00	Opérations de forage du sol [7]
F01K 1/12,	
F01K 1/16	Accumulateurs de vapeur [7]
F01K 3/00,	
F01K 7/00,	
F01K 13/02	Ensembles fonctionnels de machines à vapeur [7]
F02C 7/05	Entrées d'air pour ensembles fonctionnels de turbines à gaz ou de propulsion par réaction [7]
F02C 9/00	Ensembles fonctionnels de turbines à gaz; Alimentation en combustible dans les ensembles fonctionnels de propulsion par réaction alimentés en air ambiant [7]
F02D	Moteurs à combustion [7]
F02K 1/15,	
F02K 1/76	Tubulures de jet ou tuyères dans les ensembles fonctionnels de propulsion par réaction [7]
F02K 7/00 à	
F02K 9/00	Ensembles fonctionnels de propulsion par réaction [7]
F04B 1/00,	
F04B 27/00,	
F04B 49/00	"Machines" à déplacement positif [7]
F04D 15/00,	
F04D 27/00	Pompes, installations ou systèmes de pompage, à déplacement non positif [7]
F16D 43/00,	
F16D 48/00	Embrayages [7]
F16F 15/02	Suppression des vibrations utilisant des moyens fluides [7]
F16H 59/00 à	
F16H 63/00	Transmissions [7]
F22B 35/00	Chaudières à vapeur [7]
F23G 5/50	Incinération des déchets [7]
F23N	Combustion dans les appareils à combustion [7]
F24B 1/18	Combustion dans les foyers ouverts utilisant des combustibles solides [7]

F24J 2/40	Chauffage solaire [7]
F26B 25/22	Procédés de séchage de matériaux solides ou d'objets [7]
F28B 11/00	Condenseurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs [7]
F28D 15/06	Appareils échangeurs de chaleur dans lesquels l'agent intermédiaire de transfert de chaleur en tubes fermés passe dans, ou à travers, les parois des canalisations et dans lesquels l'agent se condense et s'évapore [7]
F28F 27/00	Appareils échangeurs de chaleur ou de transfert de chaleur en général [7]
G06F 11/00	Calculateurs [7]
G08G	Trafic [7]
G09G	Affichage utilisant des moyens statiques pour présenter une information variable [7]
G11B 15/00,	
G11B 19/00	Entraînement, démarrage ou arrêt des supports d'enregistrement [7]
G21C 7/00	Réaction nucléaire [7]
G21D 3/00	Ensembles de production d'énergie nucléaire [7]
H01J 37/30	Tubes à faisceau électronique ou ionique utilisés pour le traitement localisé d'objets [7]
H02P	Moteurs ou générateurs électriques, convertisseurs dynamo-électriques [7]
<u>Endroits relatifs au groupe G05B 19/00(systèmes de commande à programme) [7]</u>	
A61J 7/04	Distributeurs programmés de médicaments [7]
A61L 2/24	Désinfection ou stérilisation [7]
A61N 1/36	Stimulateurs cardiaques [7]
A63H 17/39	Directions pour véhicules jouets [7]
B04B 13/00	Centrifugeurs [7]
B21B 37/24	Epaisseur des produits laminés [7]
B21D 7/12	Cintrage des barres, profilés ou tubes métalliques [7]
B23B 39/08,	
B23B 39/24	Machines à aléser ou à percer [7]
B23H 7/20	Usinage électrochimique ou par décharge électrique [7]
B23P 21/00	Assemblage de pièces différentes destinées à composer des ensembles [7]
B24B 51/00	Séries d'opérations successives dans le meulage d'une pièce [7]
B25J 9/00	Manipulateurs [7]
B30B 15/26	Presses [7]
B41F 33/16	Succession d'opérations dans les machines ou les presses à imprimer [7]
B41J 11/44	Alimentation des machines à écrire en feuilles ou en bandes [7]
B41L 39/16	Succession d'opérations dans les appareils ou les dispositifs pour copier en plusieurs exemplaires, polycopier ou imprimer à des fins

	commerciales [7]
B41L 47/64	Sélection de texte ou d'images à imprimer dans les machines d'impression d'adresses [7]
B60L 15/20	Vitesse des moteurs de traction des véhicules à propulsion électrique [7]
B65H 31/24	Empilage d'articles [7]
B66C 13/48,	
B66C 23/58	Entraînements des grues [7]
B67D 7/14	Distribution, débit ou transfert de liquides [7]
D05B 19/00,	
D05B 21/00	Machines à coudre [7]
D05C 5/04	Machines à broder [7]
D06F 33/00	Opérations dans les machines à laver [7]
F02D 27/02,	
F02D 28/00	Moteurs à combustion [7]
F02D 41/26	Alimentation des moteurs à combustion en mélange combustible ou en ses constituants [7]
F15B 21/02	Systèmes de dispositifs de manoeuvre fonctionnant par pression de fluide [7]
F23N 5/20,	
F23N 5/22	Combustion dans les appareils à combustion [7]
G01G 19/38	Appareils de pesée [7]
G04C 23/08,	
G04C 23/34	Horloges ou montres électromécaniques [7]
G06C 21/00	Calculateurs numériques à fonctionnement mécanique [7]
G06F 9/00	Unités de commande pour le traitement électrique de données numériques [7]
G06F 13/10	Dispositifs périphériques pour le traitement électrique de données numériques [7]
G06F 15/00	Calculateurs numériques à fonctionnement électrique [7]
G06G 7/06	Calculateurs analogiques à fonctionnement électrique ou magnétique [7]
G09B 7/04,	
G09B 7/08,	
G09B 7/12	Appareils ou dispositifs d'enseignement à fonctionnement électrique [7]
H01H 43/00	Interrupteurs électriques [7]
H01J 37/30	Tubes à faisceau électronique ou ionique utilisés pour le traitement localisé d'objets [7]
H03K 17/296	Commutation ou ouverture de porte électronique [7]
H04Q 3/54	Dispositifs de sélection en technique de communication électrique [7]

CL M Note
only G05D

1. La présente sous-classe ne couvre pas les caractéristiques d'application générale pour les systèmes de régulation, p.ex. les dispositions pour éliminer l'instabilité, qui sont couvertes par la sous-classe en **G05B**.
2. Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
 - "systèmes" couvre les dispositifs indépendants tels que les régulateurs de vitesse, les régulateurs de pression.
3. Les systèmes de commande spécialement adaptés à des appareils, des machines ou des procédés particuliers sont classés dans les sous-classes pour ces appareils, ces machines ou ces procédés, à condition que la commande ou la régulation spécifiques de l'adaptation particulière y soient explicitement prévues, que ce soit au niveau des détails (p.ex. **A21B 1/40**: "pour la régulation de la température dans les fours de boulangerie"), ou au niveau général (p.ex. **B23K 9/095**: "pour la commande automatique des paramètres de soudage pour la soudure à l'arc"). Sinon, le classement s'effectue à l'endroit le mieux approprié de la présente sous-classe.

Des listes d'endroits où l'adaptation particulière telle que mentionnée plus haut est prévue figurent ci-dessous. Lorsque l'adaptation particulière se situe au niveau des détails, les endroits sont regroupés en suivant les groupes principaux de la présente sous-classe. Lorsque l'adaptation particulière se situe au niveau général (p.ex. si elle est d'une catégorie relevant de plus d'un des groupes principaux mentionnés dans les listes ou relevant des groupes principaux **G05D 27/00** ou **G05D 29/00**), les endroits sont répertoriés dans la liste intitulée "renvois généraux".

Endroits relatifs à **G05D 1/00**

A01B 69/00	Machines ou instruments agricoles
A63H 17/36	Véhicules-jouets
B60V 1/11	Véhicules à coussin d'air
B60W 30/10	Maintien de la trajectoire pour les véhicules routiers [8]
B62D 1/00	Commandes de direction pour les véhicules à moteurs ou les remorques, c.à d. moyens pour produire un changement de direction
B62D 6/00	Dispositions pour commander automatiquement la direction en fonction des conditions de conduite
B62D 55/116	Châssis de véhicules à chenilles
B63H 25/00	Gouverne marine; commande des navires
B64C 13/00- B64C 15/00	Commande des aéronefs
B64D 25/11	Commande de l'assiette ou de la direction de sièges éjectables d'aéronefs
B64G 1/24	Véhicules spatiaux
F41G 7/00	Missiles autopropulsés
F42B 15/01	Projectiles autopropulsés ou missiles

F42B 19/01	Torpilles marines
<u>Endroits relatifs à G05D 3/00</u>	
A43D 119/00	Fabrication des chaussures
B21K 31/00	Supports d'outils pour le forgeage ou le pressage
B23B 39/26	Outils d'alésage ou de perçage commandés à partir d'un modèle
B23D 1/30 , B23D 3/06 , B23D 5/04	Machines à raboter ou à mortaiser commandées par un dispositif à copier
B23H 7/18	Espacement entre l'électrode et la pièce pour l'usinage par décharge électrique et l'usinage électrochimique
B23K 26/02	Pièce à travailler par soudage ou découpage par laser
B23K 37/04	Pièce à travailler par soudage
B23K 37/06	Métal fondu au cours du soudage
B23Q 5/20	Broches de machines-outils
B23Q 15/00 , B23Q 16/00	Position de l'outil ou de la pièce dans les machines-outils
B23Q 35/00	Outils commandés par un modèle ou un gabarit
B24B 17/00	Meulage commandé par des gabarits, des dessins, des bandes magnétiques ou analogues
B24B 47/22	Position de départ du meulage
B30B 15/24	Organes d'actionnement dans les presses
B62D 55/116	Châssis des véhicules à chenilles
B65H 23/18	Mécanismes d'avance de bande
E02F 3/43	Plongeurs ou auges dans les dragues
F15B 9/00	Servomoteurs à asservissement dans les systèmes à pression de fluide
F24J 2/38	Dispositifs de poursuite pour les collecteurs de chaleur solaire
G03F 9/00	Production par voie photomécanique de surfaces texturées
G11B 5/588	Têtes rotatives dans les systèmes d'enregistrement de l'information
G21C 7/12	Déplacement des éléments de commande dans les réacteurs nucléaires
<u>Endroits relatifs à G05D 5/00</u>	
A24B 7/14	Coupe du tabac
B05C 11/02	Épaisseur du revêtement de matériau fluide sur une surface
B21B 37/16	Épaisseur, largeur, diamètre ou autres dimensions transversales des produits dans les laminoirs
C03B 18/04	Dimensions d'un ruban de verre
D21F 7/06	Épaisseur des couches dans la fabrication du papier
<u>Endroits relatifs à G05D 7/00</u>	
A45D 20/26	Quantité d'air dans les casques pour sécher les cheveux
A61M 5/168	Écoulement des agents vers le corps humain
B03C 3/36	Gaz ou vapeurs dans les séparateurs électrostatiques

B05C 11/10	Matériau fluide dans les dispositifs pour le revêtement
B67D 1/12	Débit de boissons à la pression
B67D 7/28	Transfert de liquides
C10K 1/28	Purificateurs de gaz
E21B 21/08	Nettoyage des trous de forage par jets de liquide
E21B 43/12	Extraction de fluide des puits
F01D 17/00	Flux dans les machines ou systèmes à déplacement non positif
F01M 1/16	Dispositions pour la lubrification des machines motrices
F01P 7/00	Débit de l'agent de refroidissement dans les machines motrices
F02C 9/00	Fluide de travail dans les turbines à gaz
F16L 55/027	Étranglements dans les tuyaux
F24F 11/00	Débit d'air ou alimentation en fluides de chauffage ou de refroidissement dans les dispositions pour le traitement de l'air
F26B 21/12	Débit d'air ou de gaz pour le séchage
G01G 11/08	Appareils de pesée à écoulement continu
G21D 3/14	Réfrigérant dans les installations à énergie nucléaire
<u>Endroits relatifs à G05D 9/00</u>	
B01D 21/34	Niveau de liquide dans les dispositions pour la sédimentation
B41L 27/04	Niveau d'encre dans les systèmes d'impression, de copie ou de polycopie
F22D 5/00	Alimentation en eau dans les chaudières
H01J 1/10 , H01J 13/14	Électrodes liquides dans les tubes ou les lampes à décharge électrique
<u>Endroits relatifs à G05D 11/00</u>	
B01D 21/32	Densité dans les dispositions pour la sédimentation
B01F 15/04	Mélangeurs
B24C 7/00	Jets abrasifs
B28C 7/00	Mélanges d'argile et de ciment
B65G 53/66	Transporteurs de matériaux en vrac
F02K 3/075	Rapport des débits dans les ensembles fonctionnels de propulsion par réaction
<u>Endroits relatifs à G05D 13/00</u>	
B21C 1/12	Vitesse des tambours pour l'étirage du métal
B23Q 15/00	Vitesse de coupe de l'outil ou de la pièce
B30B 15/20	Vitesse du pilon dans les presses
B60K 31/00	Fixation ou limitation de la vitesse des véhicules
B60L 15/00	Véhicules propulsés électriquement
B60W 30/14	Régulateur d'allure pour les véhicules routiers [8]
B64D 31/08	Vitesse de croisière des aéronefs
D01D 1/09	Vitesse d'alimentation dans la fabrication de filaments, fils, fibres,

soies ou rubans artificiels

- D01G 15/36** Machines de cardage
- D02H 13/14** Machines d'ourdissage, d'ensouplage ou d'enverjure
- D03D 51/16** Variation cyclique de la vitesse dans les métiers à tisser
- G01N 30/32** Vitesse du fluide vecteur en analyse chimique
- G11B 15/46** Supports d'enregistrement en forme de fils ou de bandes ou têtes pour de tels supports dans les systèmes d'enregistrement de l'information
- G11B 19/28** Supports d'enregistrement autres qu'en forme de fils ou de bandes ou têtes pour de tels supports dans les systèmes d'enregistrement de l'information

Endroits relatifs à **G05D 15/00**

- B25D 9/26** Outils à percussion portatifs
- B30B 15/22** Pression exercée par le pilon dans les presses
- B65H 59/00** Tension de matériau filiforme
- B65H 77/00** Tension de bandes, de rubans ou de matériau filiforme
- B66D 1/50** Tension de corde, de câble ou de chaîne
- D03D 49/04** Tension dans les métiers à tisser
- D05B 47/04** Tension dans les machines à coudre
- D21F 3/06** Pression dans la fabrication du papier
- F26B 13/12** Séchage des tissus
- F26B 21/10** Pression de l'air ou des gaz pour le séchage
- G11B 15/43** Tension du support d'enregistrement dans les dispositions pour l'enregistrement de l'information

Endroits relatifs à **G05D 16/00**

- B60C 23/00** Pression des pneumatiques
- B63C 11/08** Pression de l'air dans les vêtements de plongée
- B64D 13/00** Pression de l'air dans les aéronefs
- B65G 53/66** Transporteurs de matériaux en vrac
- D01D 1/09** Fabrication des filaments, fils, fibres, soies ou rubans artificiels
- E21B 21/08** Nettoyage des trous de forage par jets de liquide
- F01M 1/16** Dispositions pour la lubrification des machines motrices
- G01N 30/32** Pression du fluide vecteur en analyse chimique
- H01J 7/14** Pression dans les tubes ou les lampes à décharge électrique
- H01K 1/52** Pression dans les lampes électriques à incandescence

Endroits relatifs à **G05D 19/00**

- B25D 9/26** Outils à percussion portatifs
- B65G 27/32** Transporteurs à secousses

Endroits relatifs à **G05D 21/00**

- B01D 21/32** Densité dans les dispositions pour la sédimentation
- B01D 53/30** Traitement de gaz ou de vapeurs

- G01N 30/34** Composition du fluide vecteur en analyse chimique
- Endroits relatifs à **G05D 22/00**
- A01G 25/16** Arrosage des jardins, des champs, des terrains de sport ou similaires
- A01K 41/04** Incubateurs à volailles
- A24B 9/00** Produits à base de tabac
- F24F 11/00** Conditionnement de l'air
- F26B 21/08** Séchoirs
- Endroits relatifs à **G05D 23/00**
- A21B 1/40** Fours de boulangerie
- A45D 6/20** Boucleurs
- B21C 31/00** Extrusion de métaux
- B60C 23/00** Température des pneumatiques
- B64G 1/50** Véhicules spatiaux
- C03B 18/00** Bains de flottage pour la fabrication du verre
- D01D 1/09** Fabrication de filaments, fils, fibres, soies ou rubans artificiels
- D04B 35/30** Machines à tricoter
- D06F 75/26** Fers à repasser à main
- D21F 5/06** Machines de fabrication du papier
- F01M 5/00** Lubrifiant dans les dispositions pour la lubrification des machines motrices
- F16N 7/08** Dispositions pour l'alimentation en huile ou en lubrifiant non spécifié à partir d'un réservoir
- F22G 5/00** Surchauffe de la vapeur
- F26B 21/10** Séchoirs
- G01N 30/30** Température du fluide vecteur en analyse chimique
- H01M 10/50** Éléments de stockage d'énergie électrique
- H05B 6/06** ,
H05B 6/50 ,
H05B 6/68 Chauffage diélectrique, par induction ou par micro-ondes
- H05G 1/36** Anode du tube à rayons X
- Endroits relatifs à **G05D 25/00**
- B41B 21/08** Machines à composer photographiques
- H01S 3/10** ,
H05B 33/08 ,
H05B 35/00-
H05B 43/00 Lasers et autres sources lumineuses
- Renvois généraux
- A01D 41/127** Moissonneuses-batteuses [7]
- A01J 5/007** Machines à traire
- B23K 9/095** Paramètres de soudage
- B23Q 35/00** Copiage dans les machines-outils

B24B 17/00 , B24B 49/00	Meulage ou polissage
B24C 7/00	Jets abrasifs
B67D 1/12	Débit de boissons à la pression
F23C 10/28	Appareils à combustion dans lesquels la combustion a lieu dans un lit fluidisé de combustible ou d'autres particules [7]
G03G 21/20	Procédés électrographiques, électrophotographiques ou magnétographiques
H02P 5/00-H02P 9/00	Moteurs ou générateurs dynamo-électriques

AL M Note
G05D

1. La présente sous-classe ne couvre pas les caractéristiques d'application générale pour les systèmes de régulation, p.ex. les dispositions pour éliminer l'instabilité, qui sont couvertes par la sous-classe en **G05B**.
2. Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
 - "systèmes" couvre les dispositifs indépendants tels que les régulateurs de vitesse, les régulateurs de pression.
3. Les systèmes de commande spécialement adaptés à des appareils, des machines ou des procédés particuliers sont classés dans les sous-classes pour ces appareils, ces machines ou ces procédés, à condition que la commande ou la régulation spécifiques de l'adaptation particulière y soient explicitement prévues, que ce soit au niveau des détails (p.ex. **A21B 1/40**: "pour la régulation de la température dans les fours de boulangerie"), ou au niveau général (p.ex. **B23K 9/095**: "pour la commande automatique des paramètres de soudage pour la soudure à l'arc"). Sinon, le classement s'effectue à l'endroit le mieux approprié de la présente sous-classe.

Des listes d'endroits où l'adaptation particulière telle que mentionnée plus haut est prévue figurent ci-dessous. Lorsque l'adaptation particulière se situe au niveau des détails, les endroits sont regroupés en suivant les groupes principaux de la présente sous-classe. Lorsque l'adaptation particulière se situe au niveau général (p.ex. si elle est d'une catégorie relevant de plus d'un des groupes principaux mentionnés dans les listes ou relevant des groupes principaux **G05D 27/00** ou **G05D 29/00**), les endroits sont répertoriés dans la liste intitulée "renvois généraux".

Endroits relatifs à **G05D 1/00**

A01B 69/00	Machines ou instruments agricoles
A63H 17/36	Véhicules-jouets
B60V 1/11	Véhicules à coussin d'air
B60W 30/10	Maintien de la trajectoire pour les véhicules routiers [8]
B62D 1/00	Commandes de direction pour les véhicules à moteurs ou les remorques, c.à d. moyens pour produire un changement de direction
B62D 6/00	Dispositions pour commander automatiquement la direction en fonction des conditions de conduite
B62D 55/116	Châssis de véhicules à chenilles
B63H 25/00	Gouverne marine; commande des navires
B64C 13/00-	Commande des aéronefs

B64C 15/00	
B64D 25/11	Commande de l'assiette ou de la direction de sièges éjectables d'aéronefs
B64G 1/24	Véhicules spatiaux
F41G 7/00	Missiles autopropulsés
F42B 15/01	Projectiles autopropulsés ou missiles
F42B 19/01	Torpilles marines
<u>Endroits relatifs à G05D 3/00</u>	
A43D 119/00	Fabrication des chaussures
B21K 31/00	Supports d'outils pour le forgeage ou le pressage
B23B 39/26	Outils d'alésage ou de perçage commandés à partir d'un modèle
B23D 1/30, B23D 3/06, B23D 5/04	Machines à raboter ou à mortaiser commandées par un dispositif à copier
B23H 7/18	Espacement entre l'électrode et la pièce pour l'usinage par décharge électrique et l'usinage électrochimique
B23K 26/02	Pièce à travailler par soudage ou découpage par laser
B23K 37/04	Pièce à travailler par soudage
B23K 37/06	Métal fondu au cours du soudage
B23Q 5/20	Broches de machines-outils
B23Q 15/00, B23Q 16/00	Position de l'outil ou de la pièce dans les machines-outils
B23Q 35/00	Outils commandés par un modèle ou un gabarit
B24B 17/00	Meulage commandé par des gabarits, des dessins, des bandes magnétiques ou analogues
B24B 47/22	Position de départ du meulage
B30B 15/24	Organes d'actionnement dans les presses
B62D 55/116	Châssis des véhicules à chenilles
B65H 23/18	Mécanismes d'avance de bande
E02F 3/43	Plongeurs ou auges dans les dragues
F15B 9/00	Servomoteurs à asservissement dans les systèmes à pression de fluide
F24J 2/38	Dispositifs de poursuite pour les collecteurs de chaleur solaire
G03F 9/00	Production par voie photomécanique de surfaces texturées
G11B 5/588	Têtes rotatives dans les systèmes d'enregistrement de l'information
G21C 7/12	Déplacement des éléments de commande dans les réacteurs nucléaires
<u>Endroits relatifs à G05D 5/00</u>	
A24B 7/14	Coupe du tabac
B05C 11/02	Épaisseur du revêtement de matériau fluide sur une surface
B21B 37/16	Épaisseur, largeur, diamètre ou autres dimensions transversales des produits dans les laminoirs
C03B 18/04	Dimensions d'un ruban de verre

D21F 7/06	Épaisseur des couches dans la fabrication du papier
<u>Endroits relatifs à G05D 7/00</u>	
A45D 20/26	Quantité d'air dans les casques pour sécher les cheveux
A61M 5/168	Écoulement des agents vers le corps humain
B03C 3/36	Gaz ou vapeurs dans les séparateurs électrostatiques
B05C 11/10	Matériau fluide dans les dispositifs pour le revêtement
B67D 1/12	Débit de boissons à la pression
B67D 7/28	Transfert de liquides
C10K 1/28	Purificateurs de gaz
E21B 21/08	Nettoyage des trous de forage par jets de liquide
E21B 43/12	Extraction de fluide des puits
F01D 17/00	Flux dans les machines ou systèmes à déplacement non positif
F01M 1/16	Dispositions pour la lubrification des machines motrices
F01P 7/00	Débit de l'agent de refroidissement dans les machines motrices
F02C 9/16, F02C 9/50	Fluide de travail dans les turbines à gaz
F16L 55/027	Étranglements dans les tuyaux
F24F 11/00	Débit d'air ou alimentation en fluides de chauffage ou de refroidissement dans les dispositions pour le traitement de l'air
F26B 21/12	Débit d'air ou de gaz pour le séchage
G01G 11/08	Appareils de pesée à écoulement continu
G21D 3/14	Réfrigérant dans les installations à énergie nucléaire
<u>Endroits relatifs à G05D 9/00</u>	
B01D 21/34	Niveau de liquide dans les dispositions pour la sédimentation
B41L 27/04	Niveau d'encre dans les systèmes d'impression, de copie ou de photocopie
F22D 5/00	Alimentation en eau dans les chaudières
H01J 1/10, H01J 13/14	Électrodes liquides dans les tubes ou les lampes à décharge électrique
<u>Endroits relatifs à G05D 11/00</u>	
B01D 21/32	Densité dans les dispositions pour la sédimentation
B01F 15/04	Mélangeurs
B24C 7/00	Jets abrasifs
B28C 7/00	Mélanges d'argile et de ciment
B65G 53/66	Transporteurs de matériaux en vrac
F02K 3/075	Rapport des débits dans les ensembles fonctionnels de propulsion par réaction
<u>Endroits relatifs à G05D 13/00</u>	
B21C 1/12	Vitesse des tambours pour l'étirage du métal
B23Q 15/00	Vitesse de coupe de l'outil ou de la pièce

B30B 15/20	Vitesse du pilon dans les presses
B60K 31/00	Fixation ou limitation de la vitesse des véhicules
B60L 15/00	Véhicules propulsés électriquement
B60W 30/14	Régulateur d'allure pour les véhicules routiers [8]
B64D 31/08	Vitesse de croisière des aéronefs
D01D 1/09	Vitesse d'alimentation dans la fabrication de filaments, fils, fibres, soies ou rubans artificiels
D01G 15/36	Machines de cardage
D02H 13/14	Machines d'ourdissage, d'ensouplage ou d'enverjure
D03D 51/16	Variation cyclique de la vitesse dans les métiers à tisser
G01N 30/32	Vitesse du fluide vecteur en analyse chimique
G11B 15/46	Supports d'enregistrement en forme de fils ou de bandes ou têtes pour de tels supports dans les systèmes d'enregistrement de l'information
G11B 19/28	Supports d'enregistrement autres qu'en forme de fils ou de bandes ou têtes pour de tels supports dans les systèmes d'enregistrement de l'information

Endroits relatifs à **G05D 15/00**

B25D 9/26	Outils à percussion portatifs
B30B 15/22	Pression exercée par le pilon dans les presses
B65H 59/00	Tension de matériau filiforme
B65H 77/00	Tension de bandes, de rubans ou de matériau filiforme
B66D 1/50	Tension de corde, de câble ou de chaîne
D03D 49/04	Tension dans les métiers à tisser
D05B 47/04	Tension dans les machines à coudre
D21F 3/06	Pression dans la fabrication du papier
F26B 13/12	Séchage des tissus
F26B 21/10	Pression de l'air ou des gaz pour le séchage
G11B 15/43	Tension du support d'enregistrement dans les dispositions pour l'enregistrement de l'information

Endroits relatifs à **G05D 16/00**

B60C 23/00	Pression des pneumatiques
B63C 11/08	Pression de l'air dans les vêtements de plongée
B64D 13/00	Pression de l'air dans les aéronefs
B65G 53/66	Transporteurs de matériaux en vrac
D01D 1/09	Fabrication des filaments, fils, fibres, soies ou rubans artificiels
E21B 21/08	Nettoyage des trous de forage par jets de liquide
F01M 1/16	Dispositions pour la lubrification des machines motrices
G01N 30/32	Pression du fluide vecteur en analyse chimique
H01J 7/14	Pression dans les tubes ou les lampes à décharge électrique
H01K 1/52	Pression dans les lampes électriques à incandescence

Endroits relatifs à G05D 19/00

- B25D 9/26** Outils à percussion portatifs
- B65G 27/32** Transporteurs à secousses

Endroits relatifs à G05D 21/00

- B01D 21/32** Densité dans les dispositions pour la sédimentation
- B01D 53/30** Traitement de gaz ou de vapeurs
- G01N 30/34** Composition du fluide vecteur en analyse chimique

Endroits relatifs à G05D 22/00

- A01G 25/16** Arrosage des jardins, des champs, des terrains de sport ou similaires
- A01K 41/04** Incubateurs à volailles
- A24B 9/00** Produits à base de tabac
- F24F 11/00** Conditionnement de l'air
- F26B 21/08** Séchoirs

Endroits relatifs à G05D 23/00

- A21B 1/40** Fours de boulangerie
- A45D 6/20** Boucleurs
- B21C 31/00** Extrusion de métaux
- B60C 23/00** Température des pneumatiques
- B64G 1/50** Véhicules spatiaux
- C03B 18/18,**
C03B 18/22 Bains de flottage pour la fabrication du verre
- D01D 1/09** Fabrication de filaments, fils, fibres, soies ou rubans artificiels
- D04B 35/30** Machines à tricoter
- D06F 75/26** Fers à repasser à main
- D21F 5/06** Machines de fabrication du papier
- F01M 5/00** Lubrifiant dans les dispositions pour la lubrification des machines motrices
- F16N 7/08** Dispositions pour l'alimentation en huile ou en lubrifiant non spécifié à partir d'un réservoir
- F22G 5/00** Surchauffe de la vapeur
- F26B 21/10** Séchoirs
- G01N 30/30** Température du fluide vecteur en analyse chimique
- H01M 10/50** Éléments de stockage d'énergie électrique
- H05B 6/06,**
H05B 6/50,
H05B 6/68 Chauffage diélectrique, par induction ou par micro-ondes
- H05G 1/36** Anode du tube à rayons X

Endroits relatifs à G05D 25/00

- B41B 21/08** Machines à composer photographiques
- H01S 3/10,**
H05B 33/08, Lasers et autres sources lumineuses

H05B 35/00-
H05B 43/00

Renvois généraux

A01D 41/127	Moissonneuses-batteuses [7]
A01J 5/007	Machines à traire
B23K 9/095	Paramètres de soudage
B23Q 35/00	Copiage dans les machines-outils
B24B 17/00, B24B 49/00	Meulage ou polissage
B24C 7/00	Jets abrasifs
B67D 1/12	Débit de boissons à la pression
F23C 10/28	Appareils à combustion dans lesquels la combustion a lieu dans un lit fluidisé de combustible ou d'autres particules [7]
G03G 21/20	Procédés électrographiques, électrophotographiques ou magnétographiques
H02P 5/00-H02P 9/00	Moteurs ou générateurs dynamo-électriques

ANNEXE 91F G06N [**Projet-Rapporteur : M099/IB**] <CE41>
[Tr.: IB]

CL D 1/00 (transféré en **G06N 99/00**)

CL N **99/00** *Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe*

ANNEXE 92F G10 [**Projet-Rapporteur : M110/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

- CL M Note
G10
1. La présente classe couvre tous les instruments émettant des sons, en général, que ceux-ci soient considérés comme étant musicaux ou non.
 2. Dans la présente classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
 - "instruments de musique" n'exclut pas les dispositifs émettant un signal sonore unique.
 3. Le Schéma général qui suit a été élaboré à l'échelon de la classe elle-même afin de mettre en évidence le regroupement des élaborations appartenant aux diverses sous-classes, sous les trois types fondamentaux de rangement:
 - instruments à vent;
 - instruments à cordes;
 - instruments à percussion,

qui intéressent sans ambiguïté la majorité des instruments.

4. Il existe bien entendu quelques instruments dont le principe de fonctionnement se réclame avec moins d'évidence de l'un des trois types mentionnés dans la note (3) ci-dessus. Ils correspondent aux groupes **G10D 17/00** ou **G10K 7/00**, **G10K 9/00** ou **G10K 15/04**, tous les autres groupes trouvant normalement une place bien définie.

CL M Schéma
général

ACOUSTIQUE EN GÉNÉRAL; OPÉRATIONS SUR
LES ONDES SONORES

Analyse ou synthèse de la parole; reconnaissance de
la parole; analyse ou procédé audio **G10L**

Procédés ou dispositifs de transmission du son ou de
protection contre le son, non prévus ailleurs **11/00, 13/00**

Acoustique non prévue ailleurs **15/00**

INSTRUMENTS À VENT

Caractéristiques générales; détails ou accessoires **7/00; 9/00**

Orgues, harmoniums ou instruments similaires **1/00, 3/00**

Accordéons, concertinas ou instruments similaires;
autres types d'instruments **11/00; 7/00**

Sifflets; cornes **5/00; 9/00**

INSTRUMENTS À CORDES

Caractéristiques générales; détails ou accessoires **1/00; 3/00**

Pianos, clavecins, épinettes ou instruments de
musique à cordes similaires avec un ou plusieurs
claviers; outils ou procédés pour leur fabrication ou
leur entretien **1/00, 3/00; 9/00**

Autres instruments **1/00**

INSTRUMENTS À PERCUSSION

Cloches et crécelles ou instruments similaires **1/00, 3/00**

Autres instruments **13/00**

INSTRUMENTS PARTICULIERS; INSTRUMENTS
SE RÉCLAMANT D'UN PRINCIPE MAL
DÉTERMINÉ; COMBINAISON D'INSTRUMENTS;
ACCESSOIRES DE MUSIQUE

Instruments de musique électrophoniques **G10H**

Instruments de musique automatiques **G10F**

Sirènes; instruments à diaphragmes vibrants **7/00; 9/00**

Combinaisons: de pianos avec d'autres instruments;
d'autres instruments entre eux **5/00; 15/00**

Accessoires de musique **G10G**

INSTRUMENTS NON PRÉVUS AILLEURS **17/00**

ANNEXE 93F G10B [**Projet-Rapporteur : M110/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

CL M **Titre** **ORGUES; HARMONIUMS OU INSTRUMENTS DE MUSIQUE À SOUFFLERIE SIMILAIRES** (harmonicas **G10D 7/12**; accordéons **G10D 11/00**; instruments automatiques **G10F 1/12**; combinaisons de microphones, de capteurs ou d'amplificateurs avec des instruments de musique **G10H**; orgues électroniques **G10H 7/00**)

CL M **1/00 Conception générale**

CL M **3/00 Parties constitutives ou accessoires**

AL M 3/02 · Soufflets

AL M 3/08 · Tuyaux, p.ex. tuyaux ouverts ou tuyaux à anches

AL M 3/12 · Touches ou claviers; Claviers d'orgue

AL M 3/22 · Détails spécialement adaptés aux orgues fonctionnant électriquement, p.ex. contacts

ANNEXE 94F G10C [**Projet-Rapporteur : M110/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

CL M **Titre** **PIANOS, CLAVECINS, ÉPINETTES OU INSTRUMENTS DE MUSIQUE À CORDES SIMILAIRES AVEC UN OU PLUSIEURS CLAVIERS** (aspects non musicaux des pianos jouets **A63H 5/00**; instruments automatiques **G10F**; combinaisons de microphones, de capteurs ou d'amplificateurs avec des instruments de musique **G10H**)

CL M **1/00 Conception générale**

AL M 1/06 · des clavecins, des épinettes ou des instruments à cordes similaires

CL M **3/00 Parties constitutives ou accessoires**

CL M **5/00 Combinaisons avec d'autres instruments de musique, p.ex. avec des cloches ou des xylophones**

CL M **9/00 Procédés ou outils spécialement adaptés à la fabrication ou l'entretien des instruments de musique couverts par cette sous-classe**

ANNEXE 95F G10D [Projet-Rapporteur : M110/EP] <CE41>
[Tr.: EP]

CL M Titre **INSTRUMENTS DE MUSIQUE À CORDES; INSTRUMENTS DE MUSIQUE À SOUFFLERIE; ACCORDÉONS OU CONCERTINAS; INSTRUMENTS DE MUSIQUE À PERCUSSION; INSTRUMENTS DE MUSIQUE NON PRÉVUS AILLEURS** (instruments de musique automatiques **G10F**; combinaisons d'instruments de musique avec des microphones, des capteurs ou des amplificateurs **G10H**; dispositifs générateurs de sons non considérés comme des instruments de musique **G10K**)

CL N Note
G10D 1. *La présente sous-classe couvre certains instruments de musique à cordes pour lesquels la présence d'un clavier est facultative, p.ex. les cithares. [new.]*
2. *La présente sous-classe ne couvre pas les pianos, les clavecins, les épinettes ou les instruments à cordes similaires qui comportent par conception un ou plusieurs claviers, et qui sont couverts par la sous-classe **G10C**. [new.]*

CL M 1/00 **Conception générale des instruments de musique à cordes, p.ex. violons, harpes, mandolines, guitares, banjos ou cithares**

CL M 3/00 **Parties constitutives des instruments de musique à cordes ou accessoires pour ces instruments, p.ex. barres glissantes [slide-bars]**

AL M 3/08 · · en forme de claviers

AL M 3/12 · Dispositifs de fixation des cordes, p.ex. cordiers ou chenètes de cordier

AL M 3/14 · Dispositifs d'accordage, p.ex. cheville, chenète de cordier ou disques à friction

AL M 3/18 · Mentonnières, plaques appui-bras ou gardes incorporées à l'instrument

CL M 7/00 **Conception générale des instruments de musique à vent, p.ex. flûtes, ocarinas, hautbois, clarinettes, cornemuses, saxophones, trompettes ou harmonicas** (accordéons ou concertinas **G10D 11/00**; orgues ou harmoniums **G10B**; sifflets **G10K**)

AL M 7/02 · du type dans lequel l'air soufflé est dirigé vers une arête de rampe, p.ex. flûtes ou flageolets

AL M 7/06 · du type à anche battante [Rohrblatt] ou à anches, p.ex. hautbois, clarinettes, bassons ou cornemuses

AL M 7/10 · du type avec une embouchure en forme de coupe, p.ex. cornets, trompettes d'harmonie ou trombones

AL M 7/12 · du type à anches libres [à langue], p.ex. harmonicas ou trompettes jouets

CL M 11/00 **Accordéons, concertinas ou instruments similaires; Claviers pour ces instruments**

CL M 13/00 **Instruments de musique à percussion, p.ex. tambours, tambourins, timbales, castagnettes, cymbales, triangles, gongs ou plaques; Parties constitutives ou accessoires**

- AL M 13/06 · Castagnettes, cymbales, triangles ou autres instruments de musique à percussion à un seul ton (cloches **G10K 1/00**)
- CL M **15/00** **Combinaisons de différents instruments de musique** (combinaisons avec des pianos, des clavecins, des épinettes ou des instruments de musique à cordes similaires avec un ou plusieurs claviers **G10C 5/00**)
-

ANNEXE 96F G10F [**Projet-Rapporteur : M110/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

- CL U **Titre** < Inchangé >
- AL U 1/08 < Inchangé >
- AL M 1/16 · Instruments de musique à cordes autres que des pianos
- CL M **5/00** **Parties constitutives ou accessoires**
- AL M 5/06 · · Entraînement ou mise en place des cylindres, disques ou similaires; Dépliage, repliage ou guidage des plaques ou similaires
-

ANNEXE 97F G10G [**Projet-Rapporteur : M110/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

- CL M **Titre** **ACCESSOIRES POUR LA MUSIQUE** (enseignement de la musique **G09B 15/00**) ;
SUPPORTS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE; AUTRES DISPOSITIFS
AUXILIAIRES OU ACCESSOIRES POUR LA MUSIQUE OU POUR LES
INSTRUMENTS DE MUSIQUE (métronomes **G04F 5/02**)
- CL M **7/00** **Autres dispositifs auxiliaires ou accessoires, p.ex. baguettes de chef d'orchestre ou étuis indépendants pour la colophane ou pour les cordes**
-

ANNEXE 98F G10H [**Projet-Rapporteur : M110/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

- CL M **Titre** **INSTRUMENTS DE MUSIQUE ÉLECTROPHONIQUES; INSTRUMENTS DANS LESQUELS LES SONS SONT PRODUITS PAR DES MOYENS ÉLECTROMÉCANIQUES OU DES GÉNÉRATEURS ÉLECTRONIQUES, OU DANS LESQUELS LES SONS SONT SYNTHÉTISÉS À PARTIR D'UNE MÉMOIRE DE DONNÉES**
- CL M Note La présente sous-classe couvre les instruments de musique dans lesquels les différentes notes se présentent sous la forme d'oscillations électriques commandées par un exécutant et ou les oscillations sont converties en vibrations sonores par un haut-parleur ou un dispositif équivalent.
G10H

- CL M 1/02 · Moyens pour contrôler la fréquence des sons, p.ex. attaque ou affaiblissement; Moyens pour produire des effets musicaux particuliers, p.ex. vibratos ou glissandos
- AL M 1/12 · · · en filtrant des formes d'onde complexes (**G10H 1/14**, **G10H 1/16** ont priorité)
- AL M 3/12 · utilisant des générateurs résonnants mécaniques, p.ex. des cordes ou des instruments à percussion, dont les sons sont captés par des transducteurs électromécaniques, les signaux électriques étant alors traités ou amplifiés puis convertis en ondes sonores au moyen d'un haut-parleur ou d'un dispositif équivalent
- AL M 3/18 · · · utilisant des cordes, p.ex. guitares électriques
- AL M 5/14 · utilisant des résonateurs électromécaniques, p.ex. des cristaux de quartz, comme éléments déterminant la fréquence
- AL M 5/16 · utilisant des tubes à rayons cathodiques

ANNEXE 99F **G10K** [**Projet-Rapporteur : M110/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

- CL M **Titre DISPOSITIFS GÉNÉRATEURS DE SONS** (jouets musicaux ou sonores **A63H 5/00**) ; **PROCÉDÉS OU DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LE BRUIT OU LES AUTRES ONDES ACOUSTIQUES OU POUR AMORTIR CEUX-CI, EN GÉNÉRAL; ACOUSTIQUE NON PRÉVUE AILLEURS**
- CL M **1/00 Dispositifs dans lesquels le son est produit en frappant un corps résonnant, p.ex. cloches, sonneries ou gongs** (combinaisons avec des horloges ou des montres **G04B**, **G04C**; instruments de musique à sons multiples **G10D 13/08**; carillons automatiques **G10F 1/10**)
- CL M **9/00 Dispositifs dans lesquels le son est produit par la vibration d'un diaphragme ou un élément analogue, p.ex. cornes de brume, avertisseurs de véhicule ou vibreurs** (haut-parleurs ou transducteurs acoustiques électromécaniques analogues **H04R**)
- AL M 9/18 · Parties constitutives, p.ex. poires, pompes, pistons, commutateurs ou habillages
- CL M **11/00 Procédés ou dispositifs pour transmettre, conduire ou diriger le son en général; Procédés ou dispositifs de protection contre le bruit ou les autres ondes acoustiques ou pour amortir ceux-ci, en général**
- AL M 11/16 · Procédés ou dispositifs de protection contre le bruit ou les autres ondes acoustiques ou pour amortir ceux-ci, en général (**G10K 11/36** a priorité)
- AL D Note < Deleted / Supprimée >
11/16
- AL U Note < Inchangé >
11/168
- AL M 11/24 · · pour conduire le son à travers des corps solides, p.ex. fils métalliques
- AL M 11/28 · · · utilisant la réflexion, p.ex. réflecteurs paraboliques

ANNEXE 100F G10L [**Projet-Rapporteur : C451/EP**] <CE41>
[Tr.: EP]

CL M **Titre ANALYSE OU SYNTHÈSE DE LA PAROLE; RECONNAISSANCE DE LA PAROLE; ANALYSE OU TRAITEMENT DES SIGNAUX AUDIO**

CL N *Note* Cette sous-classe ne couvre pas :

G10L

- les dispositifs pour le stockage des signaux audio ou de parole, qui sont couverts par les sous-classes **G11B** et **G11C**; [new.]
- le codage des signaux de parole compressés pour la transmission ou le stockage, qui est couvert par le groupe **H03M 7/30**. [new.]

CL M **11/00 Détermination ou détection des caractéristiques de la parole ou des signaux audio qui ne se limitent pas à un seul des groupes G10L 15/00-G10L 21/00**

AL M 11/02 • Détection de présence ou d'absence de signaux de parole

CL M **13/00 Synthèse de la parole; Systèmes de synthèse de la parole à partir de texte**

AL M 13/04 • • Détails des systèmes de synthèse de la parole, p.ex. structure du synthétiseur ou gestion de mémoire

AL M 13/08 • Analyse de texte ou génération de paramètres pour la synthèse de la parole à partir de texte, p.ex. conversion graphème-phonème, génération de prosodie ou détermination de l'intonation ou de l'accent tonique

AL M 15/08 • Classement ou recherche de la parole

AL M 15/12 • • utilisant des techniques de programmation dynamique, p.ex. normalisation temporelle par comparaison dynamique [DTW]

AL M 15/14 • • utilisant des modèles statistiques, p.ex. des modèles de Markov cachés [HMM] (**G10L 15/18** a priorité)

AL M 15/20 • Techniques de reconnaissance de la parole spécialement adaptées de par leur robustesse contre les perturbations environnantes, p.ex. en milieu bruyant ou reconnaissance de la parole émise dans une situation de stress (**G10L 21/02** a priorité)

CL M **19/00 Techniques d'analyse ou de synthèse de la parole ou des signaux audio pour la réduction de la redondance, p.ex. dans les vocodeurs; Codage ou décodage de la parole ou des signaux audio, p.ex. pour la compression ou l'expansion, les modèles filtre-source ou l'analyse psychoacoustique**

AL M 19/02 • utilisant l'analyse spectrale, p.ex. vocodeurs à transformée ou vocodeurs à sous-bandes

AL M 19/12 • • • Détermination ou codage d'une excitation codée, p.ex. dans les vocodeurs à prédiction linéaire excités par code [CELP]

AL M 19/14 • • Détails non prévus dans les groupes **G10L 19/06-G10L 19/12**, p.ex. codage du gain, conception du post-filtrage ou structure du vocodeur

- AL M 21/00 **Traitement du signal de parole pour produire un autre signal audible ou non audible, p.ex. visuel ou tactile, afin de modifier sa qualité ou son intelligibilité (G10L 19/00 a priorité)**
- CL M 21/00 **Traitement du signal de parole pour produire un autre signal audible ou non audible, only p.ex. visuel ou tactile, afin de modifier sa qualité ou son intelligibilité (G10L 19/00 a priorité; systèmes de synthèse de texte à partir de la parole G10L 15/00)**
- AL M 21/02 • Amélioration de l'intelligibilité de la parole, p.ex. réduction de bruit ou annulation d'écho (réduction des effets d'écho dans les systèmes à ligne de transmission H04B 3/20; suppression d'écho dans les téléphones mains libres H04M 9/08)
- AL M 21/06 • Transformation de la parole en une représentation non audible, p.ex. visualisation de la parole ou traitement de la parole pour les aides tactiles (G10L 15/26 a priorité)
-

ANNEXE G12B [**Projet-Rapporteur : C448/JP**] <CE41>
101F [Tr.: IB]

- CL M 3/00 **Détails de mouvements non prévus ailleurs** (amortissement de chocs ou de vibrations en général F16F; moyens d'éviter le déséquilibre des forces F16F 15/00; essai d'équilibrage G01M)
- CL D 21/00 (transféré en G01Q 10/00-G01Q 90/00)
- CL D Note < Supprimée >
21/00
- AL D 21/02 (transféré en G01Q 60/00-G01Q 70/00)
- AL D 21/04 (transféré en G01Q 60/10)
- AL D 21/06 (transféré en G01Q 60/18)
- AL D 21/08 (transféré en G01Q 60/24)
- AL D 21/10 (transféré en G01Q 60/50)
- AL D 21/12 (transféré en G01Q 60/24)
- AL D 21/20 (transféré en G01Q 10/00)
- AL D 21/22 (transféré en G01Q 10/00)
- AL D 21/24 (transféré en G01Q 10/00)
-

ANNEXE G21J [Projet-Rapporteur : D078/GB] <CE41>
102F [Tr.:]

CL M Titre EXPLOSIFS NUCLÉAIRES; LEURS APPLICATIONS

CL M 5/00 Dispositions pour la détection des explosions nucléaires

ANNEXE H01F [Projet-Rapporteur : M702/EP] <CE41>
103F [Tr.: EP]

CL N Note *Il est important de tenir compte de la note (3) après le titre de la section C qui indique à 1/00 quelle version du tableau périodique des éléments chimiques la CIB se réfère.* [new.]

ANNEXE H01J [Projet-Rapporteur : C448/JP] <CE41>
104F [Tr.: IB]

CL M 37/00 Tubes à décharge pourvus de moyens permettant l'introduction d'objets ou d'un matériau à exposer à la décharge, p.ex. pour y subir un examen ou un traitement (H01J 33/00, H01J 40/00, H01J 41/00, H01J 47/00, H01J 49/00 ont priorité; techniques ou appareils à sonde à balayage G01Q; essais sans contact de circuits électroniques utilisant des faisceaux électroniques G01R 31/305)

ANNEXE H01L [Projet-Rapporteur : D011/DE] <CE41>
105F [Tr.:]

CL M Titre DISPOSITIFS À SEMI-CONDUCTEURS; DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES À L'ÉTAT SOLIDE NON PRÉVUS AILLEURS (emploi de dispositifs à semi-conducteurs pour les mesures G01; résistances en général H01C; aimants, inductances, transformateurs H01F; condensateurs en général H01G; dispositifs électrolytiques H01G 9/00; piles, accumulateurs H01M; guides d'ondes, résonateurs ou lignes du type guide d'ondes H01P; connecteurs de lignes, collecteurs de courant H01R; dispositifs d'émission stimulée H01S; résonateurs électromécaniques H03H; haut-parleurs, microphones, têtes de lecture pour tourne-disques ou transducteurs acoustiques électromécaniques analogues H04R; sources le lumière électrique en général H05B; circuits imprimés, circuits hybrides, enveloppes ou détails de construction d'appareils électriques, fabrication d'ensembles de composants électriques H05K; emploi de dispositifs à semi-conducteurs dans des circuits ayant une application particulière, voir la sous-classe relative à l'application)

ANNEXE H01L [**Projet-Rapporteur : M702/EP**] <CE41>
106F [Tr.: EP]

CL M Note
H01L

1. La présente sous-classe couvre :
 - les dispositifs électriques à l'état solide non couverts par une autre sous-classe, ainsi que leurs détails, et comprend: les dispositifs à semi-conducteurs adaptés pour le redressement, l'amplification, la génération d'oscillations ou la commutation; les dispositifs à semi-conducteurs sensibles aux radiations; les dispositifs électriques à l'état solide utilisant les effets thermo-électriques, supraconducteurs, piézo-électriques, électrostrictifs, magnétostrictifs, galvano-magnétiques ou de résistance négative et les dispositifs à circuits intégrés; [2]
 - les photo-résistances, les résistances sensibles au champ magnétique, les résistances sensibles au champ électrique, les capacités avec barrière de potentiel, les résistances avec barrière de potentiel ou de surface, les diodes émettrices de lumière non cohérente et les circuits à film mince ou à film épais; [2]
 - les procédés et appareils spécialement adaptés à la fabrication ou au traitement de tels dispositifs, sauf dans les cas où de tels procédés ne comportent qu'une seule étape et sont classables ailleurs. [2]
2. Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:
 - "plaquette" désigne une tranche d'un matériau de substrat semi-conducteur ou cristallin, qui peut être modifiée par diffusion d'impuretés (dopage), implantation d'ions ou épitaxie, et dont la surface active peut être organisée en ensembles de composants discrets ou en circuits intégrés; [8]
 - "corps à l'état solide" signifie le corps d'un matériau à l'intérieur duquel ou à la surface duquel se produisent les effets physiques caractéristiques du dispositif. Dans les dispositifs thermo-électriques, elle inclut tous les matériaux traversés par le courant.

Les régions dans ou sur le corps du dispositif (autres que le corps à l'état solide lui-même) qui électriquement exercent une influence sur le corps à l'état solide sont considérées comme "électrodes", qu'elles soient munies ou non de connexions électriques externes. Une électrode peut comporter plusieurs parties, et le terme comprend les régions métalliques qui exercent une influence sur le corps à l'état solide à travers une région isolante (p.ex. couplage capacitif), ainsi que les aménagements de couplage inductif avec le corps. La région diélectrique dans un dispositif capacitif est considérée comme une partie de l'électrode. Dans les dispositifs comportant plusieurs parties, seules celles de ces parties qui exercent une influence sur le corps à l'état solide en vertu de leur forme, de leurs dimensions, ou de leur disposition, ou du matériau dont elles sont formées, sont considérées comme des parties de l'électrode. Les autres éléments sont considérés comme des "dispositions pour conduire le courant électrique vers le, ou hors du corps à l'état solide", ou bien comme des "interconnexions entre les composants à l'état solide formés dans ou sur un substrat commun", c. à d. les fils de connexion; [2]

- "dispositif" signifie un élément de circuit électrique; dans le cas où un élément de circuit électrique est l'un d'une pluralité d'éléments formés dans ou sur un substrat commun, il est désigné par l'expression

- "composant"; [2]
- "dispositif complet" est un dispositif dans son état complètement assemblé qui peut ou non nécessiter un traitement ultérieur, p.ex. l'électroformage, avant d'être prêt à l'emploi, mais qui ne requiert pas l'adjonction d'unités structurelles additionnelles; [2]
 - "partie" s'applique à tous les éléments structurels qui sont inclus dans un dispositif complet; [2]
 - "conteneur" est une enceinte faisant partie d'un dispositif complet, et se compose essentiellement d'un boîtier solide à l'intérieur duquel le corps du dispositif est placé ou bien qui est formé autour du corps sans, pour autant, constituer une couche qui soit en contact étroit avec celui-ci. Une enceinte consistant en une ou plusieurs couches formées sur le corps et en contact étroit avec lui est désignée par l'expression "capsulation"; [2]
 - "circuit intégré" est un dispositif dont tous les composants, p.ex. diodes, résistances, sont réalisés sur ou dans un substrat commun, et constituent le dispositif en incluant les interconnexions entre les composants; [2]
 - "assemblage" d'un dispositif est le montage du dispositif à partir de ses composants structurels; il comprend le remplissage des conteneurs. [2]
3. Dans la présente sous-classe, le procédé ou l'appareil pour la fabrication ou le traitement d'un dispositif d'une part, et le dispositif lui-même d'autre part, sont tous deux classés si les deux sont décrits de façon suffisante pour présenter un intérêt. [6]
4. *Il est important de tenir compte de la note (3) après le titre de la section C qui indique à quelle version du tableau périodique des éléments chimiques la CIB se réfère.* [new.]

ANNEXE H01S [**Projet-Rapporteur : M702/EP**] <CE41>
107F [Tr.: EP]

CL N *Note Il est important de tenir compte de la note (3) après le titre de la section C qui indique à 5/00 quelle version du tableau périodique des éléments chimiques la CIB se réfère.* [new.]

ANNEXE H04M [**Projet-Rapporteur : M103/SE**] <CE41>
108F [Tr.:]

CL M **Titre COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES** (circuits pour la commande d'autres appareils par un câble téléphonique et ne comprenant pas d'appareil de commutation téléphonique **G08**)

- CL M Note H04M
1. La présente sous-classe couvre :
 - les systèmes de communication téléphonique combinés avec d'autres systèmes électriques;
 - les dispositions d'essai spécialement adaptées aux systèmes de communication téléphonique.

2. Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée:

- "abonné" est l'expression générale en ce qui concerne l'équipement terminal, p.ex. téléphones d'usage public;
- "sous-station" signifie un équipement d'abonné ou de contrôle qui peut connecter un seul abonné à une ligne sans faire de choix en ce qui concerne l'abonné;
- "satellite" est un type de central dont le fonctionnement dépend de signaux de commande reçus d'un central de supervision;
- "centres de commutation" comprend les centraux et les satellites.

CL M Schéma
général

SYSTÈMES

Combinés; à postes groupés; à prépaiement **11/00; 13/00; 17/00**

ÉQUIPEMENT ET DISPOSITIONS

Équipement **1/00**

Centraux: automatiques; manuels **3/00; 5/00**

Interconnexions: centralisées; non centralisées **7/00; 9/00**

Contrôle; alimentation **15/00; 19/00**

MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES AUTRES

GROUPES DE LA PRÉSENTE SOUS-CLASSE **99/00**

CL M 1/00 **Équipement de sous-station, p.ex. pour utilisation par l'abonné** (fonctions ou services prévus aux centraux pour l'abonné **H04M 3/00**; postes avec jetons à prépaiement **H04M 17/00**; dispositions d'alimentation **H04M 19/08**)

CL M 1/03 • • Caractéristiques de structure des microphones ou écouteurs, p.ex. appareils téléphoniques portatifs

CL M 1/04 • • Supports pour microphones ou écouteurs

AL M 1/05 • • • spécialement adaptés pour l'usage sur la tête, la gorge ou la poitrine

AL U 1/08 < Inchangé >

CL M 1/15 • • Protection ou guidage de cordon de téléphone

CL M 1/18 • • Appareils téléphoniques spécialement adaptés à la marine, les mines ou d'autres endroits exposés aux dangers d'environnement (**H04M 1/19** a priorité)

CL M 1/19 • • Dispositions de microphones, écouteurs, ou appareils complets pour empêcher l'écoute indiscreète, pour atténuer le bruit ou pour empêcher la transmission indésirable; Embouchures ou écouteurs spécialement adaptés à cet effet (circuits pour empêcher l'écoute indiscreète **H04M 1/68**; cabines téléphoniques **E04H 1/14**)

CL M 1/21 • • Combinaisons avec un équipement auxiliaire, p.ex. avec pendule ou bloc-notes

CL U 1/22 < Inchangé >

- CL M 1/24 · Dispositions pour les essais
- CL M 1/253 · Appareils téléphoniques utilisant la transmission numérique de la parole
- CL M 1/26 · Dispositifs pour appeler un abonné (**H04M 1/66** a priorité)
- CL M 1/274 · · · avec possibilité d'emmagasiner plus d'un numéro d'abonné à la fois
- AL M 1/2745 · · · · utilisant des mémoires électroniques statiques, c. à d. des mémoires dont le fonctionnement ne requiert pas de mouvement relatif entre des moyens d'emmagasinage et un transducteur, p.ex. puces électroniques
- AL M 1/515 · · en produisant ou sélectionnant d'autres signaux que des trains d'impulsions de formes semblables ou d'autres signaux que des courants d'une ou plusieurs fréquences différentes, p.ex. production de signaux en courant continu de polarité alternée, impulsions codées ou sélection par impédances
- AL M 1/52 · · Dispositions dans lesquelles un cadran ou un moyen analogue est couplé mécaniquement à un sélecteur de ligne
- AL M 1/54 · · · Dispositions dans lesquelles un cadran ou un moyen analogue produit des signaux d'identification, p.ex. dans des systèmes à lignes à postes groupés
- CL M 1/58 · Circuits protégés contre les bruits d'ambiance
- AL M 1/677 · · Dispositions pour empêcher la composition ou l'émission de numéros prédéterminés de téléphone ou de types sélectionnés de numéros de téléphone, p.ex. numéros à longue distance
- AL U 1/737 < Inchangé >
- AL M 1/76 · · Compensation pour les différences d'impédance de ligne
- CL M 1/78 · Circuits dans lesquels des signaux vocaux à basse fréquence se déplacent dans un sens sur une ligne, alors que dans l'autre sens de la ligne les signaux à fréquence vocale sont modulés sur un signal porteur à haute fréquence
- CL M 3/02 · Appel de sous-stations, p.ex. par sonnerie (appel sélectif **H04Q**)
- AL M 3/04 · · le signal d'appel étant fourni par un sélecteur final
- AL M 3/06 · · le signal d'appel étant fourni par un circuit de ligne d'abonné
- AL U 3/10 < Inchangé >
- CL U 3/22 < Inchangé >
- AL M 3/34 · · · Essai de diaphonie
- CL M 3/36 · · Comptage statistique, p.ex. enregistrement des cas où le trafic dépasse la capacité des tronçons
- CL M 3/487 · · Dispositions pour fournir des services d'information, p. ex. des services à parole enregistrée ou l'indication de l'heure

- CL M 3/60 • Systèmes semi-automatiques, c. à d. systèmes dans lesquels la sélection numérique de la ligne sortante est sous le contrôle d'un opérateur
- AL M 5/12 • Appels de sous-stations, p.ex. par sonnerie
- AL M 5/20 • • Dispositions pour indiquer les numéros des lignes entrantes
- CL M **7/00 Dispositions d'interconnexion entre centres de commutation**
- CL M 7/06 • utilisant des connexions auxiliaires pour la commande ou la surveillance
- CL M 7/12 • pour l'exploitation entre centraux comportant différents types d'équipement de commutation, p.ex. à entraînement mécanique et pas à pas ou décimal et non décimal
- CL U **9/00** < Inchangé >
- CL M 9/08 • Systèmes téléphoniques à haut-parleur à double sens comportant des moyens pour conditionner le signal, p.ex. pour supprimer les échos dans l'une ou les deux directions du trafic
- CL M **11/00 Systèmes de communication téléphonique spécialement adaptés pour être combinés avec d'autres systèmes électriques**
- CL M 11/02 • avec sonnerie ou systèmes annonciateurs
- CL M 11/04 • avec systèmes d'alarme, p.ex. systèmes d'alarme d'incendie, de police ou systèmes antivol
- CL M 11/06 • Transmission simultanée téléphonique et de données, p.ex. transmission télégraphique sur les mêmes conducteurs
- CL M 11/08 • spécialement adaptés pour recevoir au choix des matières récréatives ou des informations
- CL M 11/10 • avec systèmes d'enregistrement et de reproduction de dictée
- CL M **15/00 Dispositions de comptage, de contrôle de durée ou d'indication de durée**
- CL U 15/02 < Inchangé >
- AL U 15/06 < Inchangé >
- AL M 15/26 • • avec un compteur au central commandé par un opérateur
- AL M 15/30 • • le compteur n'étant pas commandé à partir du central
- CL U 15/38 < Inchangé >
- AL M 17/02 • Systèmes à prépaiement à monnaie ou à jeton
- AL M 19/02 • fournissant un courant de sonnerie ou des tonalités de surveillance, p.ex. tonalité de numérotation ou tonalité d'occupation
- AL M 19/04 • • le courant de sonnerie étant produit aux sous-stations

AL M 19/06 · dans lesquelles les sources d'alimentation de courant à des centres de commutation subordonnés sont chargées à partir du central principal

CL M 19/08 · avec des sources d'alimentation de courant aux sous-stations (produisant un courant de sonnerie **H04M 19/04**)

ANNEXE **H04R** **[Projet-Rapporteur : M110/EP]** **<CE41>**
109F **[Tr.: EP]**

CL U 3/12 < Inchangé >

CL M 5/02 · Dispositions spatiales ou structurelles de haut-parleurs

CL U 5/02 < Inchangé >

AL U 9/06 < Inchangé >

AL U 11/02 < Inchangé >

AL U 19/02 < Inchangé >

CL U **27/00** < Inchangé >

[Fin des annexes techniques et du document]